

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président  
M. JEAN PARÉ, commissaire  
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE  
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT  
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION  
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES  
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 14

---

Séance tenue le 7 février 2007 à 19 h  
Club social des employés de Stadacona  
1807, chemin Royal  
Saint-Pierre, Île-d'Orléans

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2007

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

|   |     |
|---|-----|
| VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE .....                                      | 1   |
| M. Jacques Grisé  |     |
| M. MARTIN BRANDL .....  | 10  |
| Mme CAROLINE MONGEAU .....  | 15  |
| Mme SANDRINE LOUCHART .....   | 25  |
| Mme ISABELLE POULIOT .....  | 35  |
| M. NORMAND GAGNON .....   | 47  |
| REPRISE DE LA SÉANCE  |     |
| ACCÈS SAINT-LAURENT-BEAUPORT .....                                      | 60  |
| M. Daniel Guay  |     |
| M. Yvan Robitaille  |     |
| M. FLORIAN SAUVAGEAU .....  | 70  |
| ASSOCIATION DE L'ÎLE D'ORLÉANS CONTRE LE PORT MÉTHANIER .....           | 79  |
| M. Serge Mongeau  |     |
| M. JEAN-MARIE PERRONO .....   | 84  |
| NPD DES RÉGIONS DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES.... | 90  |
| M. Raymond Côté   |     |
| Mme ESTHER CHARRON .....  | 96  |
| DROIT DE RECTIFICATION  |     |
| M. YVES ST-LAURENT .....  | 99  |
| M. PIERRE BLOUIN .....  | 101 |
| M. GLENN KELLY .....  | 103 |
| Mme LISE THIBAULT .....   | 107 |

---

**SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2007**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**

5

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs, je vous invite à prêter attention car les travaux de la Commission reprennent.

10

Alors nous sommes de l'autre côté du territoire concerné, et je dois vous avouer que j'ai pensé à madame Caron en traversant le pont aujourd'hui, parce que tout à coup, en m'approchant de l'hôtel, j'ai vu des pancartes, des pancartes Rabat-Joie. Alors je me suis dit, bien au moins, les trolls norvégiens ont traversé le fleuve, mais ils ont au moins changé de camp. Bref, le complot des pancartes continue!

15

Alors on continue la deuxième partie de l'audience, on est très heureux d'être à l'île d'Orléans avec vous, et c'est le moment d'écouter l'autre côté de la rivière.

20

Alors j'invite sans plus tarder le Village de Sainte-Pétronille, monsieur Jacques Grisé, monsieur le maire du Village de Sainte-Pétronille, s'il vous plaît.

Bonsoir le maire, on vous écoute.

25

**PAR M. JACQUES GRISÉ:**

Bonsoir. Alors je remercie tout d'abord la Commission de me permettre de présenter succinctement, j'ai bien compris le message, la position du conseil municipal du Village de Sainte-Pétronille concernant le projet Rabaska. Donc on a peu de temps, si j'ai bien saisi, et votre temps est précieux.

30

Alors ce soir, je devais être accompagné de ma conseillère Esther Charron, je sais pas si elle est dans l'assistance, j'aurais aimé ça qu'elle soit présente, elle n'a pas l'air présente, peut-être qu'elle va arriver un peu plus tard. Donc normalement, Esther qui a suivi d'assez près les audiences, la première partie des audiences, une personne qui est très sensible aux questions environnementales et qu'elle souhaitait être ici ce soir, alors j'espère qu'elle va se joindre à moi et j'aurai suffisamment de temps quand même pour vous la présenter.

35

En guise d'avant-propos, je veux simplement faire un petit rappel, parce que mon mémoire est très court, je sais qu'on a dix (10) minutes, vous l'avez sûrement lu, ça tient sur une page et demie (1 ½), je veux simplement dire que le conseil municipal s'est penché sur ce projet plusieurs fois, on a débattu au niveau du conseil municipal et que comme maire, évidemment, je représente la position du conseil municipal du Village de Sainte-Pétronille.

40

45 Donc on s'est rencontré plusieurs fois dans des assemblées publiques, mais surtout dans  
des assemblées préparatoires à des assemblées publiques, et des assemblées spéciales aussi.  
Donc plusieurs fois au cours de la dernière année, ça fait un an vraiment qu'on est impliqué  
activement dans ce projet-là.

50 On a voté des résolutions, trois (3) pour être plus précis, qui vont toutes dans le même  
sens que celle qui est devant vous ce soir et dont vous avez certainement pris connaissance.

55 À ce stade-ci, je crois qu'il est juste de dire que la Commission a démontré beaucoup de  
professionnalisme, d'écoute et de rigueur lors de la première partie des audiences. Un certain  
nombre de mes conseillers municipaux ont participé, ont assisté plutôt à cette première partie, et  
je crois qu'ils ont été très satisfaits, je pense, du déroulement, du fonctionnement de la  
Commission. Ce qui est pas peu dire, parce qu'au départ, c'était pas si évident pour plusieurs  
membres du conseil et c'était pas évident pour plusieurs citoyens de Sainte-Pétronille, de  
s'assurer de l'intégrité du processus d'audiences publiques.

60 Donc à cet égard-là, s'il y avait certains doutes sur l'intégrité de ce processus, ces doutes  
semblent avoir été dissipés, tout au moins par les membres du conseil municipal de Sainte-  
Pétronille. Et je crois que les sept (7) personnes qui représentent le conseil municipal de Sainte-  
Pétronille sont de cet avis-là.

65 Le conseil municipal ne s'oppose pas catégoriquement au projet, comme vous le savez.  
Cependant, il souhaite vivement que les nombreuses interventions présentées devant la  
Commission lui permettent de répondre clairement aux trois (3) questions qui sont soulevées  
dans la résolution, dans la dernière résolution qui vous a été soumise.

70 Enfin, les membres du conseil croient que la Commission a le mandat ainsi que les  
ressources pour répondre à ces questions, et que son rapport, très attendu, doit apporter des  
réponses très convaincantes. Sinon il y aurait lieu, selon nous, de ne pas recommander ce  
projet.

75 Maintenant, pour le bénéfice des personnes présentes, dont plusieurs sont de Sainte-  
Pétronille, qui connaissent certainement la position du conseil, mais comme c'est court comme  
mémoire, qui est constitué à toutes fins pratiques d'une résolution, une résolution qui a été  
présentée au conseil le 30 novembre, donc récemment et donc sur une période d'un an, comme  
je disais tantôt, c'est la troisième résolution et ça a pas beaucoup changé, alors je vais  
80 simplement la lire:

"Attendu que le consortium Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France souhaitent établir un  
port méthanier à la limite est de la ville de Lévis, en face de l'île d'Orléans."

85            Alors dans les questions que vous aviez, là, pour les gens qui présentaient des mémoires, c'est certainement une préoccupation importante que nous, à Sainte-Pétronille, on a parce que c'est en face de chez nous, et que les citoyens, bien sûr, ont aussi.

90            Vous avez lu aussi que ce projet ne recueille pas l'assentiment de la population du Village de Sainte-Pétronille comme en fait foi la pétition parrainée par l'Association des gens de l'Île-d'Orléans contre le port méthanier, signée par une forte majorité des citoyens et des citoyennes, plus de soixante-dix pour cent (70 %).

95            Cette pétition a été présentée au conseil en bonne et due forme, il y avait une salle remplie de personnes qui s'opposaient au projet, c'était assez évident, et les conseillers, moi et les conseillers en avons pris connaissance et nous pouvons affirmer que cette pétition contenait bien soixante-dix (70 %) et plus, soixante-dix pour cent (70 %), peut-être soixante-douze pour cent (72 %) d'opposants au projet.

100           Et je crois personnellement que ça s'est déroulé, ce processus-là de cueillette des noms, des personnes pour la pétition, sur une période quand même assez longue, j'oserais dire entre trois (3) et six (6) mois, et le libellé de la question était quand même explicite, donc ça posait pas de difficultés aux gens pour répondre à ça et donc, c'est le résultat qu'on a eu.

105           Maintenant, il faut se rappeler évidemment que c'est une pétition et que c'était déjà il y a un certain temps. Alors:

110           "Attendu que certains critères tels la sécurité – des choses qui nous préoccupent au plus haut point – la protection de l'environnement, l'emplacement du projet en zone sensible, les besoins ou la nature des besoins énergétiques du Québec incitent la population, notamment les voisins – vous avez vu dans le rapport que j'ai mis ça entre guillemets, parce que c'est toujours difficile à définir, les voisins – à se questionner sérieusement sur ce projet."

115           Les voisins, c'est plutôt les municipalités qui entourent le projet.

              "Attendu que le promoteur a déjà indiqué qu'il abandonnerait le projet si la population si opposait."

120           Remarquez que c'est une déclaration qui est assez large, si la population si opposait, alors il va rester à la Commission à définir ce que ça veut dire exactement. Mais on sait bien que dans le passé, lorsque la population s'est opposée à Beaumont, bien, le projet a changé de place. Pas pour aller très loin, quand même, mais la localisation a changé. Également:

125           "Attendu que ce projet fait l'objet de consultations publiques menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de rapports de divers organismes indépendants réunissant plusieurs spécialistes en la matière."

130 Pour nous, c'est important aussi que le gouvernement fédéral, que des organismes et des experts du gouvernement viennent témoigner, donc il y a eu une période quand même assez longue d'information et de présentation de différents groupes, et là vous allez avoir des centaines de mémoires qui vont être présentés ici à la Commission, donc nous pensons que la Commission va être en mesure de se faire une tête et de voir dans quelle mesure ils répondent aux trois (3) objections ou préoccupations majeures qu'ont les citoyens de Sainte-Pétronille et le conseil municipal.

135 Ce qu'il faut aussi retenir, c'est que déjà depuis un an, les membres du conseil du Village de Sainte-Pétronille s'étaient entendu pour que le maire puisse faire une représentation auprès de la Commission, et c'est ce que je fais ce soir, donc c'est pas à titre personnel mais plutôt à titre de maire représentant le conseil que je suis ici.

140 Alors j'en arrive aux aspects fondamentaux:

145 "Selon le conseil municipal, il y a trois (3) aspects fondamentaux à considérer dans la prise de décision d'approuver un projet de port méthanier dans la région de Québec, la région de la Capitale nationale."

150 Et j'y vais par questions, je crois que c'est important parce que je pense que dans le rapport que vous allez soumettre, vous allez toucher abondamment ces aspects-là, ces questions-là et bien d'autres aussi, ce sont les trois (3) questions qui nous préoccupaient au moment où on a fait ces résolutions-là. La première question:

155 "Le projet répond-t-il aux critères de sécurité et d'environnement les plus exigeants dans l'implantation, mais pas seulement dans l'implantation, mais dans la gestion et dans le développement à long terme de cet équipement industriel portuaire."

160 Pour nous, c'est sûr que c'est vital, c'est important qu'on puisse démontrer clairement, sans ambiguïté, le côté sécuritaire de ce projet. On sait très bien que ça peut pas être sécuritaire à cent pour cent (100 %), mais c'est certainement une recherche active de ce côté-là que vous devez faire. Donc il faut, à toutes fins pratiques, minimiser tous les risques.

165 La deuxième question, c'est est-ce qu'on est capable de faire la preuve que ce projet-là est nécessaire, est-ce que c'est nécessaire, voire même essentiel, pour assurer les besoins énergétiques du Québec à long terme.

170 On sait qu'il y a un autre projet qui est en voie d'approbation à Cacouna. Et ça, c'est une question, une préoccupation qu'on avait il y a déjà un an, on se préoccupait moins de Cacouna à l'époque. Maintenant, ça a beaucoup avancé de ce côté-là, mais on se pose toujours la question à savoir maintenant, est-ce que vraiment c'est nécessaire d'avoir un projet comme ça à cet endroit précis là.

Ce sont des questions, mais des questions fondamentales pour nous, et souvent lesquelles on a beaucoup de difficulté à répondre; comme vous savez, on n'est pas des experts.

175 Et finalement, est-ce que nous sommes assurés que le projet jouit de l'appui majoritaire des citoyens qui sont directement concernés, toujours ce que j'appelle les voisins, et que celui-ci, ce projet-là, n'occasionnera pas d'inconvénients significatifs pour les citoyens de la région.

180 Alors ça, c'est une préoccupation, peut-être que si vous pouvez répondre plus facilement aux deux (2) premières, celle-là nous semble très importante, on en fait presque une condition, évidemment c'est vous qui décidez mais il reste qu'au bout du compte, il apparaît aux yeux du conseil qu'un appui majoritaire des gens de la région, des voisins, est important pour aller de l'avant avec ce projet-là.

185 Et ça me semblait aussi être l'intention de Rabaska, lorsque ceux-ci se sont retirés de Beaumont.

190 Alors en conclusion, si la réponse à l'une de ces trois (3) questions est négative, alors nous croyons, au conseil municipal de Sainte-Pétronille, qu'il y aurait lieu d'être très prudent et de ne pas accepter ce projet de port méthanier dans notre région.

195 Alors voilà en gros la position du conseil municipal.

Je sais pas combien de temps j'ai pris, dix (10) minutes?

195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est très bien, c'est admirable même. Alors merci beaucoup, monsieur le maire.

200 Monsieur Waaub, vous avez une question, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

205 Bonsoir. Vous avez parlé donc des voisins, vous avez mentionné que c'était un concept flou. On a vu que selon les sondages, par exemple à Lévis, plus on était éloigné, dans la même municipalité qui contient le projet, donc on parle même pas des voisins, des municipalités voisines, au sein de la même municipalité, il y a déjà un gradient d'acceptabilité sociale tel que perçu par certains, à la lumière des sondages.

210 Et donc quelle serait votre perception, justement, de ce voisinage-là. Parce que parfois, vous dites voisinage immédiat, donc on pourrait percevoir une notion plutôt de proximité avec une distance, et parfois c'est plutôt des municipalités.

**PAR M. JACQUES GRISÉ:**

215 On parle plutôt d'une proximité plutôt immédiate, si on veut. Ce qu'il est difficile évidemment à arrêter, c'est le rayon.

J'ai vu l'autre jour, à la télévision, qu'un groupe est venu faire une représentation et a utilisé une façon de mesurer ce qui était le côté immédiat et ça comprenait, j'ai bien vu aussi  
220 dans ce rayon-là que ça comprenait une partie de la population de Sainte-Pétronille, peut-être de Saint-Jean aussi, certainement toute la population de Beaumont et Lévis est, et une partie de Lévis j'imagine aussi.

Ça, je pense qu'à mon point de vue, il faut voir ça un peu comme un continuum et ça, ce serait peut-être un peu l'extrême du continuum, et l'autre extrême, ce serait tout le Québec. Et là, ça a pas de sens non plus.  
225

Et même la région de Québec, on le sait, les gens de Québec, les gens de la Côte-de-Beaupré, les gens qui sont quand même assez proches de ce projet-là semblent pas tellement affectés par ça; et j'oserais même dire que même les villages de l'île d'Orléans semblent pas  
230 tellement préoccupés par l'aspect non plus. C'est malheureux mais c'est comme ça.

Alors là, vous me demandez de définir plus précisément, je sais pas si dans les réponses que je vous donne, vous êtes capable de poser un jugement, mais c'est un continuum et il faut  
235 quand même penser que ce sont les personnes les plus intéressées qui vont habituellement être les plus mobilisées. Et c'est normal aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

240 Mais dans votre résolution, monsieur le maire, vous évoquez des citoyens ou des voisins clairement concernés.

**PAR M. JACQUES GRISÉ:**

245 Je pense pas que je dis "clairement".

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Directement, pardon.  
250

**PAR M. JACQUES GRISÉ:**

Directement, oui.

255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Directement concernés. Alors j'imagine que les artisans de la résolution ont quand même une idée sur le sens de ces termes.

260 Alors d'après vous, en termes de distance par rapport au site projeté, ceux qui sont directement concernés seront, et je vous donne une marge quand même, mais dans l'esprit des conseillers qui ont voté la résolution, c'est quoi, directement concernés.

**PAR M. JACQUES GRISÉ:**

265

Je pense que certainement, lorsqu'on parlait des voisins, les villages que j'ai mentionnés tantôt, ça inclut Saint-Laurent, Saint-Jean, Sainte-Pétronille, Beaumont, Lévis est et certainement une partie de Lévis, aussi.

270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et s'il y a un mécanisme de consultation qui couvre ces territoires-là tels que vous venez de les définir, imaginons qu'il y a un mécanisme de consultation, est-ce qu'une majorité simple d'appui au projet serait suffisante, selon vous.

275

**PAR M. JACQUES GRISÉ:**

Bien écoutez, c'est ce que notre résolution dit, majoritaire.

280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc à la limite, pour ces territoires, si on a un mécanisme de consultation, cinquante pour cent (50 %) plus un...

285 **PAR M. JACQUES GRISÉ:**

C'est ce que la résolution dit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

290

C'est ça qu'on veut comprendre exactement, ce que vous entendez par la résolution.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

295

Ce serait à faire, c'est-à-dire ce serait une nouvelle consultation, un sondage?

**PAR M. JACQUES GRISÉ:**

Pas nécessairement.

300

Il y a des sondages qui ont déjà été faits, vous avez entendu pas mal d'intervenants qui sont venus vous présenter différentes positions, je pense que là, maintenant, c'est à vous, c'est une question de jugement, de déterminer exactement qu'est-ce qui est raisonnable, quelle est la population qui est directement affectée par ça, tel qu'on le mentionne dans le projet.

305

Et les éléments que je vous ai donnés, c'est simplement pour vous aider peut-être un peu dans cette réflexion-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

310

Pour être plus clair, parce que la question de l'acceptation sociale est un des éléments les plus importants, et c'est un élément qui n'est pas tributaire nécessairement de l'aspect factuel du dossier, l'aspect factuel du dossier est facile, on a entendu des prestations sur la rive sud allant jusqu'à dire que les gens qui habitent dans un rayon de deux kilomètres (2 km), deux et demi (2 ½ km), que l'assentiment de la majorité de ces gens-là devrait être une condition requise.

315

Est-ce que vous...

**PAR M. JACQUES GRISÉ:**

320

Ça correspond à ce que j'appelle l'extrême sur le continuum.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

325

Très bien, la réponse est là, d'accord.

Monsieur Paré.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

330

Oui, une petite question, monsieur le Maire. Votre position, d'après ce que je comprends, a été adoptée en mars 2006.

**PAR M. JACQUES GRISÉ:**

335

Bien là, je sais pas quel document vous avez. Je sais qu'au départ, on avait présenté...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

340           Novembre.

**PAR M. JACQUES GRISÉ:**

345           C'est ça. Vous avez pas la dernière de novembre et on a conservé, en gros, seulement les trois (3) éléments.

              Mais vous aviez évidemment d'autres informations, je savais que vous les aviez, parce que j'avais demandé qu'on les détruise, et on présente seulement celle-ci.

350           **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

              C'est pas plus grave que ça, je pense pas que ça enlève non plus à la pertinence de ma question.

355           Je me demandais, compte tenu du fait qu'il y a un certain nombre de personnes de votre conseil qui ont, d'après ce que vous avez dit, qui ont assisté en tout ou en partie à la première partie de l'audience, si à la lumière des trois (3) questions, et en particulier celle peut-être qui touche aux critères de sécurité, protection de l'environnement, si vous aviez conclu entre vous ou envisagé que la première partie avait fourni une information susceptible de répondre aux  
360 inquiétudes ou aux interrogations, prenons un terme plus neutre, de vos concitoyens.

**PAR M. JACQUES GRISÉ:**

365           Oui, je dois dire que sur les six (6) conseillers, il y en a deux (2) qui ont suivi assez attentivement, je crois, cette première partie, et je croirais, puisque vous me posez la question personnellement, le feeling que j'ai en quelque sorte, je croirais que ces personnes-là ont certainement été sensibilisées à plusieurs des points et qu'ils sont peut-être moins catégoriques qu'ils l'étaient au départ.

370           Pour une personne, c'est évident; pour l'autre, je crois qu'il y a des modifications aussi. Je pense que ça les a éclairées suffisamment pour qu'on enlève justement les parties qu'on vous a pas remises aujourd'hui.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

375           D'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

380           Alors monsieur le maire, merci beaucoup.

Et je vous remercie également au nom de la Commission pour le concours que vous avez apporté au côté organisationnel de la Commission très tôt dans le processus de recherche d'endroit pour accueillir les citoyens, etc. La Commission vous remercie, monsieur Grisé.

385 **PAR M. JACQUES GRISÉ:**

Merci beaucoup.

390

---

**MARTIN BRANDL**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

395

Monsieur Martin Brandl, s'il vous plaît.

Alors on vous écoute.

**PAR M. MARTIN BRANDL:**

400

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

405

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

410

S'il vous plaît! Alors j'ai estimé que c'était pas nécessaire de le dire au début mais là, vous m'obligez de le dire, et comme j'ai dit, c'était un test. Alors je vous exhorte à ne pas vous livrer à des manifestations d'approbation ou de désapprobation, et c'est une condition requise pour le déroulement de l'audience.

415

Et vous voyez comment vous avez impressionné monsieur Brandl, il est parti! Alors j'aimerais l'inviter à revenir. Alors il faut pas impressionner les participants de cette façon-là. Alors monsieur Brandl, s'il vous plaît, reprenez place.

**PAR M. MARTIN BRANDL:**

420

J'ai pris une petite récréation!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

425 Oui, je vois ça. Mais à votre place, j'aurais fait exactement la même chose, après des applaudissements comme ça.

430 Alors j'ai une question pour vous et peut-être mes collègues après. Poser la question, c'est y répondre en quelque sorte, et vous avez posé la question des coûts comparatifs entre le coût supplémentaire d'un gazoduc versus le coût supplémentaire de la navigation jusqu'au point projeté du projet comparativement à Cacouna.

435 Alors lequel est plus favorable, selon vous, faisant l'hypothèse que le projet à l'étude, le projet proposé relève quand même d'une rationalité économique, c'est axiématique, on l'accorde aux investisseurs qui vont choisir l'option.

Alors selon vous, entre le gazoduc et le raccourcissement du trajet navigué, lequel serait plus favorable.

**PAR M. MARTIN BRANDL:**

440 Bien, ma réponse va être assez simple, monsieur le Président. Quand il s'agit de la sécurité, de la vie des personnes, de la santé de nos enfants, de nos parents, de nos proches, de nos voisins, la question se pose même pas.

445 Si ce terminal-là peut être construit loin des populations, oui, ça va coûter quelques millions de plus, mais l'enjeu en vaut vraiment la peine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

450 Là, j'ai compris votre position.

455 Je parlais en termes, selon vous, strictement côté argent pour l'entreprise, est-ce que c'est plus rentable ou moins rentable de choisir l'option navigation plus longue versus gazoduc. J'aimerais juste avoir votre feeling à vous, là.

**PAR M. MARTIN BRANDL:**

Oui. Écoutez, je suis pas un expert dans le domaine...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, c'est pas requis.

**PAR M. MARTIN BRANDL:**

465

... mais je pourrais vous le dire intuitivement, je crois que le promoteur aurait avantage, même financièrement, à s'éloigner des grands centres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

470

Du site projeté, du site proposé, c'est ça?

**PAR M. MARTIN BRANDL:**

475

Oui, tout à fait, tout à fait.

Parce qu'étant donné tous les risques que ça implique, un méthanier qui peut s'échouer, un accident, du terrorisme, alors pourquoi ne pas s'éloigner des zones habitées. La population serait projetée, pardon, serait protégée, en fait elle ne risquerait plus d'être projetée, elle serait protégée et tout le monde y gagnerait.

480

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

485

Ma deuxième question, vous avez évoqué les mesures de sécurité à Boston, Mystic River, à propos du terminal Everett.

**PAR M. MARTIN BRANDL:**

490

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

495

Il y a des observateurs qui disent que tout ça, ça fait partie du monde, selon certains prudent, selon d'autres cauchemardesque post 11 septembre, avec les orientations politiques du gouvernement actuel aux États-Unis, parce que les livraisons de gaz naturel liquéfié, au Japon il y a vingt (20) terminaux, en Espagne, en France, etc., et ça se passe pas dans le même cadre où il y a des hélicoptères, etc., etc.

500

Alors d'aucuns pourraient dire, monsieur Brandl, que vous faites d'un cas exceptionnel, circonscrit par des considérations sécuritaires que l'on connaît, un cas universel, ce qui est manifestement pas le cas par rapport à d'autres endroits. Qu'en diriez-vous.

505 **PAR M. MARTIN BRANDL:**

Moi, je pense que c'est totalement justifié à Boston qu'il y ait une surveillance extrêmement étroite des navires méthaniers qui arrivent sur la rivière, et je crois que même si on ne prenait pas en considération le terrorisme tel qu'on l'a connu le 11 septembre 2001, il y a toujours un danger.

510 Je crois que ces navires géants là, remplis de gaz, sont des cibles de choix pour les terroristes, et c'est certain qu'il y a un grand danger à ce que ces navires-là naviguent à proximité des populations.

515 Et les personnes qui ont des projets, qui ont des mauvaises idées, des mauvaises intentions, peuvent être tentées de s'en prendre à ces navires-là, également au Canada et ailleurs dans le monde.

520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Monsieur Paré, monsieur Waaub.

525

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

530 Vous avez utilisé des termes comme exil, quitter les foyers, etc., donc on peut percevoir même à cela que ça vous tient à cœur et que vous avez une vision que c'est intolérable au point qu'il faudrait quitter.

Alors quels seraient les facteurs déterminants pour dire qu'il faut absolument quitter, et quelle serait la zone dans laquelle vous imaginez que les gens quitteraient.

535 **PAR M. MARTIN BRANDL:**

Bien, c'est certain que ceux qui demeurent plus près des réservoirs ou du terminal vont se sentir en grande insécurité. Et quand je dis que les personnes devront s'exiler, je le dis un peu en faisant de la projection personnelle.

540

Si je demeurais près du terminal, dans un rayon de quelques kilomètres de ces installations-là, avec famille et enfants, je prendrais la décision de m'exiler. Je ne voudrais pas que mes enfants courent le risque que lors d'un accident, leur vie soit en danger ou leur santé soit en danger.

545

Et je le ferais, si je demeurais même à plusieurs kilomètres de l'endroit, je quitterais les lieux quand même, parce qu'il y a toujours la possibilité qu'un nuage de gaz se forme, que les

550

vents le déplacent et que les vents l'amènent au-dessus d'une zone habitée, et s'il y a une source qui allume ce nuage de gaz là, bien encore là, la santé et la sécurité des humains seraient menacées.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

555

Selon vous, ça rejoindrait les villages côtiers de l'île.

**PAR M. MARTIN BRANDL:**

560

Oui, tout à fait, à plus forte raison les villages côtiers de l'île, puisque le méthanier circulant sur le fleuve passe très près des villages. Entre autres à Saint-Jean, on a l'impression que le bateau passe à quelques mètres de nous. Quand on observe les bateaux en bordure du fleuve, le chenal est très près du village, à Saint-Laurent également.

Et je percevais le danger de façon importante, si je demeurais dans cette région-là.

565

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

On comprend que ça, c'est une perception qui vous est personnelle, vous avez mentionné "Si j'habitais", etc....

570

**PAR M. MARTIN BRANDL:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

575

... mais vous pensez que ce comportement-là risque d'être généralisé au point que Saint-Laurent, Saint-Jean deviennent des villages fantômes?

**PAR M. MARTIN BRANDL:**

580

Je peux pas parler au nom des autres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

585

Non, mais c'est légitime, aussi.

**PAR M. MARTIN BRANDL:**

590

Je peux pas parler au nom des autres, mais moi, je me sentirais en grande insécurité, et je crois que ça s'applique à beaucoup d'autres personnes aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, monsieur Brandl. Et je suis content que vous êtes revenu.

595 **PAR M. MARTIN BRANDL:**

Mon plaisir à moi également.

600

---

**CAROLINE MONGEAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

605 Madame Caroline Mongeau, s'il vous plaît.

Bonsoir madame Mongeau.

**PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

610

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

J'ai choisi pour cet oral un libellé un peu original, histoire de vous divertir et ne point vous endormir.

615

Je me suis permise pour un éclairage différent d'ouvrir votre cœur différemment à notre splendide environnement. J'espère que la poésie saura vous toucher et amener à vous quelques idées auxquelles vous n'aviez pas pensé.

620

Un éclairage nouveau, essayer par quelques mots de réveiller modestement le trop beau de cet environnement.

Je crois aux pouvoirs des métaphores qui souvent savent frapper fort et souligner par une couleur, une musique, une image, tout un paysage.

625

Peut-être y repenserez-vous de retour chez vous. Je sais que l'entreprise est folle, croire que le poids des mots puisse renverser la vapeur, faire peur, laver les millions, les fausses promesses et le reste, suscitant chez certains tant d'allégresse.

630

Mon intervention ce soir ne relève pas d'un syndrome pas dans ma cour. J'étais dans celle de Cacouna, j'y suis à Rabaska et y serai le devoir voulant jouer encore au ballon dans la cour d'autres grands.

635 En effet depuis quelques temps, mes lectures aidant, m'ont amenée pour principaux arguments, un, que nous n'avons aucun besoin de gaz au Québec, deux, que ce gaz ne nous est pas destiné, que sa réelle destination concerne une toute autre nation, américaine pour ne point la nommer où ce gaz dans sa finalité sera bel et bien expédié.

640 Pour moi juste ces deux (2) arguments suffiraient à clore le débat, fermer livres et cahiers et ne plus en parler. Mais la politique aidant, s'agenouillant devant l'argent, il va falloir lutter, combattre et se relever, c'est à n'en point douter, rien n'est encore gagné.

645 Tous nos besoins sont plus que largement comblés par l'éolien et l'hydroélectricité. Pourquoi irions-nous nous encombrer du gaz, une énergie fossile et rétrograde, qui ne devrait plus avoir de destinée dans notre pays dit développé, qu'il faut à tout prix le remplacer par l'électricité.

650 Elle déborde, coule, dévaste et inonde, nous en avons trop pour notre monde. Quant à l'éolien, ce Don Quichotte énervé, il va falloir un peu le calmer. Ces moulins à vent tournent beaucoup trop aux quatre (4) vents, il va falloir pour les mâter, les nationaliser.

655 Mais il s'agit là d'une toute autre histoire et l'écrivain n'est pas ici ce soir pour changer le cours de son histoire.

660 Nous avons prêté serment devant l'environnement de réduire dorénavant nos gaz à effet de serre pour que le soleil de plomb du joug se desserre.

665 Face à de nombreux projets, se poser en tout temps cette fondamentale question, en avons-nous besoin vraiment, car on nous ment "abusément".

670 Il est impossible que nos besoins nécessitent trois (3) projets immenses pour notre seule dépendance. Il s'agit en fait d'appétit américain, nous allons devenir sans raison les colonisés industriels de cette nation.

675 Nous serons leurs porteurs d'eau, ils viendront chez nous y déposer leurs poubelles, nous faire croire qu'elles sont belles, y brûler leurs produits toxiques, y ensevelir leurs déchets nucléaires, la belle affaire.

670 Nous ne serons plus du tout les maîtres chez nous. Des contrats signés en douce entre les grands pour nous ne font plus aucun doute. Les Américains ne veulent pas prendre le risque de notre Klondike énergétique, de leurs gargantuesques besoins, ils veulent s'en laver les mains.

675 Tel un comateux le Québec sommeille, mais son réveil risque d'être malheureux car vidé peu à peu d'un rein, d'un bout de foie ou d'estomac, on le vide peu à peu de sa dignité, de son énergie et sa vitalité, sa raison d'être fort et d'exister.

Pillé peu à peu en douce de nos ressources, eau, bois, vent et dépouillé de nos beautés éparpillées aux quatre (4) vents. Pourtant j'en rougis de plaisir à l'idée que comme une déesse vénérée, elle est tant désirée et reste la muse selon l'actualité.

680

D'innombrables touristes qui rêvent de Québec conquérir plutôt que Venise, ils veulent s'y lover, la cajoler, venir à bras ouverts nous l'embrasser, au risque de nous l'engrosser, ils veulent même se l'approprier.

685

Imaginez pour la région le potentiel, de tant de touristes le réveil. Nous sommes assis sur une mine d'or et n'en sommes nullement conscients, totalement indifférents.

690

Nous n'avons, question main-d'œuvre, aucun besoin de ce projet pour les entreprises le progrès. Bien au contraire, elles sont aux aguets et guettent tout employé susceptible d'être désiré. Nous n'avons en termes clairs pas assez de bras pour réaliser tous nos combats.

695

De plus, je nous crois bien assez intelligents pour réfléchir seuls aux projets que nous voulons plutôt que de nous les faire gaver, au risque qu'une indigestion nous fasse sortir subitement de nos gonds.

700

Nous possédons un potentiel créatif et imaginaire hors de l'ordinaire, et je crois en des projets essentiels qui ne seront pas tombés du ciel, mais que nous aurons mûrement choisis et réfléchis, tels que pistes cyclables le long du fleuve, de belles promenades faites de quais et de béton pour faire travailler nos gens de construction, sont de vrais projets prometteurs pour redonner à la région toute sa vigueur.

705

Il faut bien se le dire, nous n'avons, contrairement aux Français et aux Américains, dans ces constructions aucune expertise. Et si l'emploi local, comme à Cacouna, égale la construction de tout un village pour accueillir travailleurs venus très loin de l'extérieur, cet emploi dit local me semble assez paradoxal.

710

Ce gaz ne nous est pas destiné et provoque chez nos voisins américains tout un tollé, ils ont été échaudés et ne veulent plus de ces cadeaux empoisonnés, chez ceux-là mêmes qui veulent nous les donner.

715

L'argent ne fonctionne plus et a perdu toutes ses vertus et son pouvoir d'attraction devant ces constructions. Ceci devrait nous ouvrir les yeux, nous enlever cette poudre aux yeux.

Et pourtant nous sommes aveuglés par toutes ces économiques retombées. Je me méfie toujours du cuisinier qui refuse de goûter à son taboulé ou du médecin qui refuse d'avalier sa prescription et préfère mourir pour de bon que d'ingurgiter sa propre potion.

Les pays qui ont opté pour le gaz, non par choix mais par nécessité, tentent par tous les moyens de s'en libérer. Et nous, nous irions nous menotter et nous y enchaîner.

720           Pourtant, nous sommes libres énergétiquement, et c'est paradoxal venant du  
gouvernement ce choix indécent d'importer de l'énergie fossile et d'exporter notre énergie propre  
et renouvelable que nous devrions pour nos besoins garder plutôt que de s'en débarrasser, pour  
honorer ainsi notre traité de Kyoto qui ne me semble pas faire de vieux os.

725           J'accuse les multinationales de nous sucer au sens propre et figuré, j'excuse cette  
vulgarité pour mieux vous expliquer qu'ils veulent tout régir et décider ce que nous voulons et  
serons, nous tiennent en otage, à leur merci au nom de la démocratie.

730           Dans mes lointains cours de philosophie, on appelait ça de la dictature menée d'une main  
ferme à la dure.

735           Après la grande récession états-unienne, monsieur Henry Ford disait qu'il est décent pour  
un grand président de gagner quarante (40) fois plus qu'un employé l'argent. En ce moment, de  
la banque ou d'une multinationale, les présidents n'ont aucune honte à gagner quatre cents (400)  
à cinq cents (500) fois le salaire d'un employé à qui certains "élucidés" disent même qu'il faut  
encore davantage travailler pour faire encore prospérer ce grand marché mieux connu sous le  
nom de mondialisation.

740           Oui, je vous donne raison, moi aussi j'ai horreur de ce prénom. Ce fléau est responsable  
de tant de maux, je suis prête de mon épée, ici même sur-le-champ vous le décapiter, comme  
ces grands chevaliers issus des plus beaux contes de Walt Disney.

745           Il y a des mots qui ne méritent pas d'exister et que la langue française ne devrait plus  
employer et du dictionnaire devraient être rayés.

          Quelle chimère, quelle misère de nous faire croire que ce projet nous permettra un droit  
de regard sur le gaz le prix de vente. Prenons Ultramar comme exemple.

750           Situé pourtant dans la région, ce géant ne laisse place à aucune de nos suggestions, sur  
le prix de vente une quelconque décision. Je ne connais aucune multinationale qui ne rêve sans  
cesse de grossir et s'enrichir. Elles sont boulimiques et toutes leurs mimiques ne visent qu'à  
prospérer et sans cesse progresser.

755           Ce projet brouillon n'est qu'une timide ébauche de ce qu'il deviendra en fait dans sa  
débauche. Et je prédis que d'ici quelques années, une gigantesque flotte sillonnera le fleuve  
même sans escorte. Nous n'apercevons de ce Cyrano que le bout de son nez de sa réelle vérité  
et que nous aurons dans quelques années à "dealer" avec un mégacomplexe énergétique dont  
nous imaginons à peine du toit le faite, à peine l'ampleur de sa conquête.

760           Allons-nous accepter de nous prostituer pour ces multinationales qui n'en ont rien à foutre  
du développement régional, mais qui en réalité n'ont pour seul intérêt faire prospérer leur porte-

monnaie et celui de leurs actionnaires à qui il faut bien plaire. Ils nous méprisent totalement et comptent sur notre dos faire de l'argent.

765 Pour avoir beaucoup voyagé, nous sommes privilégiés que notre grand pays industrialisé soit encore si peu ridé et marqué par toute cette "industrialité", et possède encore autant de charme et de richesses naturelles, et au fil de ces années a su garder toute sa beauté.

770 Je ne crois pas que l'on puisse allier ports méthaniers et beauté, et je crois que ce mirage perd ici tout son adage, et je déconseille fortement à tout soupirant, jeune trop entreprenant, d'avoir l'audace de faire à sa belle quelque déclaration dans un parc méthanier et qu'en ces lieux ne déclare ses vœux.

775 Car il devra, le pauvre, travailler le verbe et redoubler de verve pour faire oublier à sa dulcinée que l'endroit est fortement souillé, et que l'on puisse en toute tranquillité s'y promener main dans la main en faisant romantiquement des rêves de lendemain.

780 Je ne crois pas que multipliant ces projets, nous serons davantage prêts et aux aguets pour le tourisme appâté ou le croisiériste venir de l'étranger quand nos territoires seront balafrés par les ports méthaniers.

Nous perdrons ce joyau, ce noyau qui rassemble de toute évidence à l'unanimité les voyageurs du bout du monde vers notre destinée.

785 Je crois également que port méthanier est synonyme de grands dangers. Ce fleuve indompté, cet ogre avala en moins d'un mois trois (3) bateaux escorteurs du géant Groupe Océan. Ces récents accidents soulignent les immenses dangers de naviguer dans ce fleuve agité.

790 Sans parler des tempêtes, du vent et des nombreux encombrements, sources de multiples incidents. Eh oui, le bonhomme est gelé presque à longueur d'année.

795 Sans parler du spectre terroriste, ce grand brun qui sait frapper au moment opportun, celui dont on s'attend le moins et nous guette au détour du chemin. C'est certain que je n'aime pas ce scénario, il est loin à mes yeux d'être beau et ne me procure aucune satisfaction, mais ce n'est pas de la science-fiction.

800 Et j'espère que le metteur en scène va couper toute cette scène et va finir par couler ces immondes méthaniers, et que pour finir et n'en plus reparler, ce film sera enfin de l'affiche retiré.

Vous aurez compris que j'adore ce beau et grand pays où je suis née, mais bordel que j'ai hâte qu'il prenne enfin sa liberté! Excusez-moi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

805

Non, s'il vous plaît.

Merci beaucoup, madame Mongeau, de ce témoignage. Et maintenant que Cyrano de Bergerac, Don Quichotte et Dulcinée ont été évoqués de façon qui a enrichi votre prestation, avec votre permission, je reviendrai à certains éléments non littéraires de votre présentation.

810

**PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

Oui, oui, allez-y.

815

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La question d'exportation du gaz naturel liquéfié à partir des terminaux éventuels au Canada vers les États-Unis a été évoquée plusieurs fois, vous n'êtes pas la première à l'évoquer, et jusqu'à maintenant, je dis bien jusqu'à maintenant, la Commission n'a pas fini ses analyses, la Commission n'a pas trouvé aucun élément venant des États-Unis à l'effet qu'ils comptent sur des importations gazières provenant des terminaux méthaniers de gaz naturel liquéfié à partir du Canada.

820

Ils ont toutes sortes de scénarios de présentation, il y a des projets à l'étude là-bas, devant la Commission fédérale de réglementation énergétique; dans beaucoup de communautés, il y a la même manifestation de ras-le-bol et de rejet que nous avons ici, ça c'est vrai, ils ont des projets à l'étude, plusieurs projets à l'étude, et leur projection stratégique, nous n'avons pas encore trouvé aucun élément qui dit que: Et on compte sur des importations provenant des terminaux de gaz naturel liquéfié provenant des postes ou des lieux au Canada.

825

830

Alors c'est juste ça que j'aimerais vous dire. Ils comptent sur beaucoup de choses venant du Canada, mais strictement parlant, côté terminaux méthaniers de gaz naturel liquéfié, on n'en a pas vu. Alors peut-être on va en voir demain ou d'ici le 4 avril – il faut qu'on tienne compte quand même de l'édition du rapport – donc fin mars, mais on n'en a pas encore vu. Alors je voulais juste partager ça avec vous pour l'instant.

835

Deuxième élément, concernant...

840

**PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

C'est-à-dire que vous, vous avez un doute là-dessus, si j'ai bien compris, c'est ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

845

Pardon?

**PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

Vous avez un doute là-dessus?

850

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, je n'entretiens ni doute, ni foi, et je ne suis pas payé pour ça non plus.

855

C'est juste que les faits qui nous sont disponibles jusqu'à maintenant ne valident pas qu'il y a des desseins, du côté américain, pour compter sur des importations éventuelles de gaz naturel liquéfié provenant des terminaux méthaniers sur le sol canadien. C'est juste ça que j'aimerais partager avec vous.

860

Peut-être que les faits qui nous sont disponibles changeront la semaine prochaine, je n'en sais rien. Alors voilà!

Vous avez, ça a attiré mon attention beaucoup quand vous avez évoqué l'importance de la forme de propriété des moulins à vent.

865

Avant-hier, monsieur Sylvain Castonguay, dans sa présentation, nous a parlé d'un potentiel éolien, je me rappelle très bien, il a dit quatre-vingt-dix-sept mille mégawatts (97 000 MW) à une distance de vingt-cinq kilomètres (25 km) de Lévis, ce qui est l'équivalent à peu près de, je dirais, un mégawatt et demi (1 ½ MW) par moulin à vent, quelque chose comme soixante-cinq (65 000) à soixante-dix mille (70 000) moulins à vent.

870

Est-ce que l'acceptation sociale de déployer autant de moulins à vent serait déterminée exclusivement en fonction de la propriété, ça dépend si c'est propriété privée ou publique?

875

**PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

Non, moi, c'est pas ça. L'acceptation sociale, pour moi, la grosse partie de la non-acceptation sociale, moi je trouve que tous ces projets-là, c'est toujours des choses qui sont déjà extrêmement nuisibles à l'environnement, aux gens, donc à partir du moment où ces projets-là sont pas pour nous, ça vient, en tout cas pour moi, ça vient tout changer les normes.

880

Moi, je suis pas contre l'éolien, mais j'ai un énorme doute dans le fait que tout ce qui se construit actuellement en éolien au Québec soit pour nous. Ça, pour moi, c'est encore dans des buts d'exportation.

885

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Pour vous, tous ces projets, côté énergétique, sont...

890 **PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

Bien c'est-à-dire ou des "palliages". C'est-à-dire que si nous, on envoie notre électricité aux États-Unis, il va falloir qu'on ait de l'énergie quelque part.

895 Mais moi, je me dis, tout ça, c'est dans un but d'exportation pour les Américains, parce qu'ils sont boulimiques.

Et moi, je trouve que du point de vue du traité de Kyoto, c'est pas rendre service à la planète.

900

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

905 **PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

Je continue juste deux (2) secondes là-dedans. C'est que si on permet aux Américains, chaque fois qu'ils ont besoin de gargantuesques besoins, d'aller les chercher ailleurs, je vois pas pourquoi ils réduiraient leur consommation.

910

C'est un peu comme si je vous disais, monsieur, que demain vous allez pouvoir manger des tartes tant que vous voudrez, vous grossirez jamais, vous allez vous en empiffrer. Bien, c'est un peu la même chose. Vous comprenez ce que je veux dire.

915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous continuez toujours à maintenir que tous les développements énergétiques actuels...

920 **PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

Bien, peut-être pas tous, mais je suis certaine qu'on en développe au-delà de nos propres besoins.

925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

930 Dernière question. Vous avez dit qu'on peut, avec nos moyens, mettre plus de monde au travail, travailleurs de construction, etc., aménager des pistes, pistes cyclables et d'autres...

**PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

C'est-à-dire que je sais que ce projet-là est très – excusez-moi, vous avez pas fini.

935

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste pour terminer la question, j'ai compris votre intention. Mais il y a des gens qui viennent nous dire, le projet, sans égard à ce qu'on soit pour ou contre, est une injection d'au-delà de huit cents millions de dollars (800 M\$) venant des capitaux privés. L'équivalent d'un investissement pareil venant des recettes fiscales de l'État, ils disent que c'est pas pareil.

940

Oui, on peut bien faire tout ça à partir de la recette fiscale, mais une occasion d'un investissement en capital privé de huit cents millions (800 M\$), ça se fait pas tous les ans, et renoncer à ça, c'est renoncer à des recettes fiscales pour la Ville de Lévis de sept (7 M\$) à huit millions (8 M\$) par année.

945

Il y a des gens qui ont dit, avec sept (7 M\$) à huit millions (8 M\$) par année, on peut aménager des arénas, on peut ajouter des bibliothèques, des services municipaux, etc. Qu'en pensez-vous.

950

**PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

Bien moi, je trouve, d'abord j'ai un doute aussi sur l'emploi local.

955

C'est-à-dire que comme je disais, on n'a pas d'expertise dans les ports méthaniers, et il faut pas oublier que le consortium, c'est aussi des Français, aussi des Américains qui, eux, ont une expertise là-dedans. Je dis pas qu'il y aurait pas d'emploi pour la région, mais le gros de l'emploi, je suis certaine que c'est pas nous qui allons l'avoir.

960

Peut-être la construction de quais, etc., mais qui pourrait très bien aussi se faire dans d'autres domaines. Je crois pas qu'on soit si pauvre pour sauter sur n'importe quel projet qu'on nous propose.

965

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci beaucoup.

Monsieur Paré.

970

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Oui, brièvement. Vous faites un lien, madame, dans le texte qu'on a sous les yeux...

975 **PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

Oui, qui est pas le même.

980 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Non, d'accord. Et j'apprécie énormément vos talents littéraires, mais je vous ramène aussi à ce texte-là parce qu'il y a des déclarations importantes, vous semblez faire un lien entre le projet Rabaska précisément et une baisse très remarquable et remarquable du tourisme. Selon vous, ça se traduirait par une baisse considérable du tourisme dans la région de Québec.

985 **PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

990 C'est pas selon moi, c'est selon l'INART, j'ai pris ces sources-là dans des revues et sur Internet, qu'ils prétendent qu'effectivement, c'est impossible d'avoir un (1) port méthanier, ou deux (2) ou trois (3) sur le fleuve sans qu'il y ait de conséquences, autant pour les croisières que pour les touristes, c'est évident.

995 Je veux dire, moi, je suis allée à Cacouna, là le port méthanier est pas fait, c'est un très beau village, je suis déjà allée en vacances dans ces coins-là, s'il y a un port méthanier, je m'excuse, j'irai pas en vacances là. Et je pense que tout le monde est comme moi ici.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1000 Donc vous dites que ça aurait une conséquence directe sur la fréquentation de Québec comme lieu de tourisme.

**PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

1005 Oui, c'est évident. Enfin pour moi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1010 Juste avant de passer la parole à mon collègue, monsieur Waaub, l'information qui nous est disponible, précisément à partir du Japon, le pays catalan, Barcelone, des endroits de France, l'Italie, la Mecque du tourisme, sainte terre, sur la côte ouest de l'Italie, il y a des terminaux méthaniers qui sont là depuis des années, et l'information qui nous est disponible est à l'effet qu'il y a pas d'effet dépressif de la présence de ces installations sur l'affluence touristique de ces régions qui sont très, quand même, Barcelone est assez fréquenté par les touristes.

1015 Qu'en pensez-vous.

**PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

1020           Moi, je suis sceptique. Il y a une très belle plage à Cacouna parce que, comme je vous  
dis, je suis allée sur la place où vraiment va se faire le port méthanier, il y a une superplage tout  
le long, je veux dire, j'ai plus envie d'aller me baigner là. Ça m'apparaît logique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1025           D'accord.

              Merci beaucoup, madame Mongeau, très apprécié.

1030

---

**SANDRINE LOUCHART**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1035           Madame Sandrine Louchart, s'il vous plaît.

              Alors rebonsoir, alors on vous revoit dans votre élément.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

1040           Oui. Donc bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Donc je vais  
essayer de faire une présentation assez courte pour pouvoir maximiser le temps d'échange avec  
la Commission.

1045           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Excellent.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

1050           Donc je souhaite vous parler de notre milieu de vie en évoquant la vocation agricole de  
l'île, les outils utilisés pour la conservation et mise en valeur du patrimoine, d'un concept de parc  
naturel régional et de la méthode contingente.

1055           En guise de conclusion, plus que des mots mais sans poésie, je vous présenterai  
quelques photos, ce sera un survol très rapide de l'île au fil des saisons.

              Donc premièrement une vocation agricole. Le système de lotissement des terres  
agricoles est issu du régime seigneurial. L'agriculture est la vocation dominante de l'île, la zone

1060 agricole occupe quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) de la superficie totale de la MRC. Il y a des productions fruitières, maraîchères et produits du terroir qui sont offerts à la ferme et dans des kiosques établis le long de la route.

Il y a affluence pour le temps des sucres, des fraises, des pommes et du blé d'Inde.

1065

Deuxièmement, les outils utilisés pour la conservation et mise en valeur du patrimoine. C'est un des points qui m'est extrêmement cher. En 2003, la Commission des biens culturels, le ministère de la Culture et des Communications et la MRC s'associent pour la publication de douze (12) fiches, l'ABC de l'arrondissement historique de l'île d'Orléans sous le titre "Prenez l'Île sous votre aile". J'ai annexé en fait dans mon mémoire la dernière programmation de conférence et d'atelier pour cet hiver.

1070

Cette série détermine les caractéristiques patrimoniales de l'île et fournit des informations précises pour les conserver et les mettre en valeur. L'île est le premier arrondissement historique du Québec à faire l'objet d'une telle approche.

1075

La MRC offre un service d'aide-conseil pour la mise en valeur du patrimoine composé d'un architecte spécialisé en restauration et en intégration architecturale. Ce service d'aide-conseil permet aux propriétaires de bénéficier d'une assistance professionnelle et d'une expertise architecturale pour mener à bien les projets de restauration patrimoniale, de rénovation et d'agrandissement, de construction neuve, d'affichage et d'aménagement extérieur.

1080

Le Programme d'aide à la restauration, une entente de gestion du patrimoine entre le ministère de la Culture et la MRC, qui consiste à soutenir financièrement dans leurs travaux de restauration les propriétaires de biens patrimoniaux.

1085

On a aussi le Prix de l'île, qui a été créé en 1991. Il a pour but d'assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages ruraux exceptionnels.

1090

La Politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans, pour renforcer l'identité, le caractère unique du territoire.

Et enfin, la classification de Saint-Jean, Saint-Laurent et Sainte-Pétronille à l'Association québécoise des plus beaux villages.

1095

Si je vous cite en fait ces outils, c'est qu'au cours de la première partie des audiences, je fus déconcertée par la réponse du ministère de la Culture sur la façon dont ils tenaient compte de la valeur historique de l'île dans le projet Rabaska. Uniquement se baser sur les limites terrestres n'est pas suffisant au regard des nombreuses mesures de protection déployées.

1100

Je ne comprends pas pourquoi on s'emploie à créer une forteresse patrimoniale si, dans le fleuve et sur la rive voisine, on ouvre grand les bras à l'implantation de Rabaska et à d'autres

industries lourdes qualifiées d'indésirables. La cohabitation entre l'île et un futur site industriel lourd n'est pas du meilleur goût, ce sont deux (2) visions qui sont antagonistes.

1105

Je me pose donc la question s'il y a pas lieu d'envisager une gestion globale du patrimoine, incluant le bâti et les structures paysagères qui sont essentielles pour le rôle qu'elles jouent dans la cohésion d'un site.

1110

Je vais vous citer un exemple en France. Il existe quarante-cinq (45) parcs naturels régionaux, je viens d'une région où l'on trouve l'un de ces parcs. Brièvement, je vais vous donner quelques éléments d'information sur ces parcs, tout est plus détaillé dans l'addenda que j'ai déposé.

1115

Donc qu'est-ce qu'un parc naturel régional, c'est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

1120

Donc le territoire est placé, par décret du premier ministre, pris sous rapport du ministre en charge de l'environnement, pour une durée de dix (10) ans renouvelable. Il est géré par un organisme autonome regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la charte du parc.

1125

La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence des actions menées sur le territoire du parc par les diverses collectivités publiques.

1130

Quelles sont ses missions: la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager; l'aménagement du territoire; le développement économique et social; l'accueil; l'éducation et l'information; et aussi l'expérimentation.

1135

Je me questionne aussi sur la pertinence d'évaluer financièrement un site historique. Pourquoi, bien, parce que l'un des fondements de notre société, c'est la valeur économique des biens et des services qui amène à certains statuts de reconnaissance, et peut-être on pourrait utiliser la méthode contingente, pour donner un estimé de ce que représentent les biens patrimoniaux.

1140

À la base, cette méthode d'évaluation est utilisée pour faire l'évaluation des coûts entraînés par une détérioration de l'environnement. La méthode contingente, ou méthode du marché hypothétique, est utilisée lorsqu'il faut estimer la disposition des individus à payer pour un environnement sain.

1145

Cette méthode est utile lorsque le marché ne fournit pas les prix nécessaires à l'analyse. Il faut alors chercher à déterminer des prix fictifs sur un marché hypothétique, c'est-à-dire essayer de connaître le prix que les individus seraient disposés à payer pour conserver un

environnement de qualité, ou encore le prix qu'ils exigeraient en compensation de la détérioration de leur environnement.

1150 La méthode contingente consiste essentiellement à découvrir ces montants en posant explicitement ces questions à des individus. La valeur retenue dans l'analyse avantages-coûts est la valeur moyenne fournie par ceux qui ont répondu au questionnaire.

1155 Le magazine anglais The Economist, en août 91, relate que les juges qui ont décidé de l'amende imposée à la compagnie Exxon, donc pour le déversement pétrolier de l'Exxon Valdez, avaient à leur disposition trois (3) études réalisées à l'aide de la méthode contingente. Ces études leur ont permis vraisemblablement de mieux estimer la valeur des dégâts causés par le déversement.

1160 Je vous passe maintenant les quelques photos. Je vous ferai aucun commentaire sur les photos.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1165 C'est chez vous, ça?

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

Non.

1170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'allais dire "chanceuse".

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

1175 Voilà, c'est terminé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1180 Merci, merci beaucoup madame Louchart. Alors tout d'abord, je vous suis reconnaissant du fait que vous êtes la première participante qui a évoqué la méthode d'évaluation contingente en matière d'établir une valeur monétaire à des valeurs qui ne sont pas, par définition, des valeurs marchandes. J'en suis reconnaissant, parce que ça fait partie des instruments que la Commission intègre dans son champ d'analyse.

1185 Et il faut reconnaître également qu'il s'agit d'outils qui sont sous-utilisés, actuellement, en matière d'évaluation environnementale telle que pratiquée.

1190 Alors cela dit, je reviendrai avec d'autres questions, mais pour l'instant, monsieur Waaub, monsieur Paré, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1195 Oui. Effectivement, on a été plusieurs à remarquer qu'on semblait assez peu outillé, au Québec, pour protéger des lieux déclarés arrondissements historiques, au-delà des limites physiques de ces lieux-là.

1200 Et ce qu'il est intéressant, alors que votre mémoire s'arrête sur des questions, vous évoquez l'exemple des parcs naturels régionaux de France, j'en ai visité plusieurs et c'est extrêmement intéressant.

1205 Je vais me tourner vers les États-Unis parce que là aussi, ça arrive qu'ils ont des bonnes choses. Tout près de chez nous, dans l'État de New York, il y a un parc des Adirondacks qui offre un peu la même formule; c'est-à-dire que contrairement par exemple à Forillon ou à d'autres endroits au Canada, on n'a pas évacué les populations pour donner un statut de protection, mais on a assujéti autant les activités de gestion, de résidence, de tourisme, de villégiature ou de développement à des exigences évidemment plus grandes que le reste du territoire.

1210 J'aimerais, puisque vous semblez connaître les parcs naturels régionaux français, et que vous dites qu'on pourrait peut-être s'en inspirer ici, savez-vous comment par exemple on traite des questions comme celles du développement résidentiel ou de l'installation d'équipements communautaires, commerciaux ou autres.

1215 Et je pose la question parce que, bien sûr, on est à proximité d'une grande ville, Québec, le territoire est convoité pour toutes sortes de fins, y compris des fins de développement résidentiel, de villégiature et ainsi de suite.

1220 Est-ce que vous croyez que le parc naturel régional est une formule dont on pourrait s'inspirer pour mieux gérer le développement, quand on a par ailleurs des attributs de paysage, de géographie, de patrimoine à préserver.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

1225 Je pense que le grand mérite, en fait, du parc naturel régional, c'est d'inclure non seulement le patrimoine bâti, mais aussi tout ce qui est paysage.

1230 Je prends l'exemple de la région où je viens, qui est située dans le nord, précisément Pas-de-Calais, pour vous situer, il y a le tunnel sous la Manche dans cette région-là, tout ce qui est déclaré parc naturel, bien évidemment, les falaises, les côtes et aussi dans les terres, donc je vous dirais que sur la côte, que ce soit un aménagement résidentiel, commercial, industriel, il y a toujours concertation en fait de tous les acteurs présents dans la collectivité.

C'est le grand mérite de ça, ça permet non seulement le paysage, mais aussi d'inclure tout le monde à l'intérieur en fait des mécanismes.

1235 C'est pas, en fait, stop au développement économique, c'est pas ça, il faut reconnaître, c'est les moteurs de notre société, on en a besoin. C'est juste comment on peut le faire intelligemment, quand on a des sites qui ont des paysages à couper le souffle, qui sont exceptionnels.

1240 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Et à ce propos-là – si vous le savez pas, on vous en tiendra pas rigueur – mais est-ce que les parcs naturels régionaux de France, on passe subitement disons de l'intérieur à l'extérieur du parc ou s'il y a des zones de transition.

1245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Des zones tampons.

1250 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Des zones tampons, peu importe.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

1255 Ça va peut-être vous faire sourire, mais c'est souvent quand on est chez soi qu'on s'en aperçoit pas. C'est-à-dire ça fait plusieurs années que je suis ici, et moi, quand je vivais là-bas, en France, je le voyais et bon, c'était là, c'était là, point.

1260 Et puis c'est quand, en fait, en arrivant ici, surtout je me disais, comment est-ce qu'on pourrait inclure et au fil des débats, essayer de trouver une solution, comment on pourrait inclure l'île dans ce genre d'outils là, bien là, je me suis encore plus documentée.

1265 Eh non, il y a pas – il y a une pancarte, ça dit, vous entrez ici dans un parc régional, mais c'est pas territorialement vraiment démarqué. La transition, elle se fait tout doucement.

Vous pouvez aussi bien avoir des zones industrielles qui sont à l'écart, et ensuite, c'est des transitions où vous allez. C'est un milieu de vie, vous retrouvez des éléments...

1270 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Mais vous avez pas de voisinage d'usage incompatible, où on réussit à aménager ça de telle sorte que par exemple, un équipement industriel soit pas voisin d'activités qui en subiraient les conséquences.

1275 **PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

Absolument. Dans le parc dont je vous parle, Marais Côte d'Opale, vous avez des sites, oui, portuaires parce qu'il y a un gros flux économique avec l'Angleterre, il y a le site de Dunkerque où il y a de la métallurgie.

1280

Mais tout ça, ce sont dans des sites, en fait, qui sont délimités et à valeur paysagère moins significative que la Côte d'Opale en tant que telle, où vous avez là des champs à perte de vue, des falaises, des plages. Vous voyez l'Angleterre aussi, à vue de nez, quand c'est dégagé.

1285

Et puis non, il y a pas d'industries. C'est des auberges, des campings. On est la Côte d'Azur du Nord!

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1290

Merci, madame.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1295

Face aux falaises de Douvres.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

Exactement.

1300

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Waaub, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1305

Oui, je voudrais revenir sur la destination du GNL, vous l'abordez dans votre mémoire. C'est bien, ça donne l'occasion d'y revenir sous forme de question.

1310

Bon, vous citez des propos d'Alain Lapointe. Bon, évidemment la Commission reconnaît que des déclarations telles que celles-là, telles que d'autres qui sont dans le journal que vous mentionnez, de politiciens américains ou même de monsieur Tessier lui-même, sont des déclarations, mais en même temps, est-ce que vous avez en main une étude quelconque qui documente un peu ou qui appuie ces déclarations-là.

1315

Parce qu'outre l'aspect déclaratif, est-ce qu'il existe des données...

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

Non, j'ai aucune étude en main à ce sujet.

1320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1325

J'aimerais, comme vous n'avez pas été avec nous quand on a commencé la deuxième partie de l'audience, et j'ai dit ça au début, la Commission pose des questions qui pourraient être interprétées...

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

1330

Ah bien, je vous ai entendu par Internet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1335

C'est très bien, donc on pose des questions et vous retenez l'idée quand même.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

On est avec vous depuis le début.

1340

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes parmi les cent quarante-cinq (145) à cent soixante (160) qui nous suivent, d'accord, à travers la toile.

1345

Je vais vous poser une question, et j'invite les membres de l'auditoire qui vont nous faire part de leurs opinions, de penser à la question.

Il y a des gens qui pourraient dire, tout ça, c'est très bien et c'est parfaitement recevable, mais encore faut-il voir comment une jetée aménagée selon les meilleures techniques disponibles, intégration paysagiste, et un bateau moderne immense, mais construit aussi avec les méthodes les plus récentes en matière d'esthétisme, fonctionnelles et industrielles, etc., qui arriverait ici une fois par semaine, en quoi ce montage-là, et les toits des deux (2) réservoirs à moitié enfoncés dans le sol qui sont visibles de deux (2) ou trois (3) points de l'île, pas plus, en quoi ce montage-là a le potentiel d'entamer de façon irréparable ou de réduire de façon irréparable la valeur patrimoniale, culturelle, paysagère de l'île d'Orléans.

1355

Et en posant la question, on demande pas une preuve hors de tout doute, on demande un argument évocateur sans plus.

1360 Vous diriez quoi, en réponse à la question.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

C'est un tout.

1365

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et j'ai oublié de dire que c'est à l'autre côté, ce n'est pas de ce côté mais à l'autre côté, la rive sud. Alors allez-y.

1370

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

Non, non, mais je veux dire, pour moi c'est un tout, c'est l'île, le fleuve, la rive de l'autre côté, c'est un tout.

1375

Et puis cette implantation...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1380 En quoi elle changerait radicalement le tout, pour vous. En tenant compte des modes d'usage actuels.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

1385 Bien, je dirais qu'elle est en dissonance totale avec notre habitat actuel. Elle a beau avoir des arbres, des talus, la jetée va s'avancer de plus de quatre cent cinquante mètres (450 m) dans le fleuve, les méthaniers, c'est énorme.

1390 Et puis tout ce que ça va aussi, apparemment, inclure comme développement connexe. Je sais qu'on vous l'a dit plusieurs fois, et je suis aussi de celles qui pensent que c'est la porte d'entrée vers d'autre chose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1395 C'est l'effet cascade éventuel que vous craignez.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

1400 Oui. Et puis je vous dirais, je reviens à un exemple français, je vois pas le Mont-Saint-Michel entouré d'industries, et c'est ça aussi qui fait que je comprends pas Gaz de France à ce sujet-là.

1405

Ils n'auraient jamais eu la prétention de présenter ce genre de projet en France, à cause des lois qui, justement, des parcs, enfin d'autres lois qui protègent les sites non seulement patrimoniaux mais aussi paysagers.

Et ici, bien, excusez-moi de l'expression, c'est le "free for all", il y a pas de loi.

1410

Et je trouve que c'est dénigrer, dénigrer l'importance du patrimoine culturel, historique du Québec, de dire – surtout que dans l'étude d'impact, en plus, l'île d'Orléans a été plus mise entre parenthèses, on a été évacué gentiment du problème.

Il y a rien pour l'île d'Orléans qui fait qu'on a été pris en compte dans ce projet.

1415

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Monsieur Waaub, rapidement.

1420

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Oui, je voudrais que vous établissiez clairement vos propos par rapport à ça, à la dissonance, parce que vous avez mentionné, il y a le fameux complexe et il y a l'effet cascade.

1425

Si on sépare les deux (2) maintenant, quel est votre jugement sur l'un et sur sa prolongation.

1430

Est-ce que cet aspect de dissonance totale existe déjà uniquement avec le projet tel quel, et les facteurs d'amélioration, visuels, etc., ou c'est l'effet cascade qui vous fait...

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

1435

Il existerait uniquement avec Rabaska, et il existerait d'autant plus avec l'effet cascade.

Je vous dirais que non seulement visuellement, mais aussi par le bruit, vous viendriez près de chez moi, en ce moment, avec les glaces, vous entendez les glaces s'enchevêtrer. Je vous assure que, ça va peut-être vous paraître démesuré, mais c'est magique. Vous vous baladez, vous entendez les glaces s'enchevêtrer. L'été, c'est l'odeur des fraises.

1440

Je sais pas comment vous décrire ça, c'est...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1445 Vous craignez que la présence de l'éventuel projet, une fois assis et réalisé, il va créer des interférences d'ordre auditives et olfactives, jusqu'à où vous êtes actuellement ici.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

1450 Oui, je pense pas que les pompes prévues puissent, en tout cas ça va couvrir l'ambiance, l'atmosphère qu'il y a ici, et oui, ça va affecter de façon je pense plus que sérieuse, vraiment de façon très dommageable notre situation ici, à l'île.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1455 D'accord.

Très apprécié, madame Louchart, votre contribution est très utile.

1460 S'il vous plaît, s'il vous plaît! Vous êtes déterminés à me rendre la soirée difficile!

---

**ISABELLE POULIOT**

1465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Isabelle Pouliot, s'il vous plaît.

1470 Bonsoir madame Pouliot, nous sommes heureux de vous retrouver devant le micro.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1475 Bonsoir messieurs les Commissaires et bienvenue sur l'Île des Sorciers. Les photos que vous allez voir dans ma présentation, en fond d'écran, la plupart sont toutes de Saint-Jean, d'où je viens. Et sauf une, je pense que tout le monde va savoir d'où elle vient, je laisse la surprise.

Avant de débiter, je tiens à féliciter votre énorme travail d'analyse à cette Commission qui, jusqu'à maintenant, est historique. Et puis aussi, surtout souligner l'effort des citoyens pour la diversité des mémoires déposés.

1480

Et je proposerais même au gouvernement de nous donner une participation de premier cycle universitaire comme auditeurs libres à un cours d'évaluation environnementale citoyenne!

1485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est original et c'est bien reçu!

1490 **PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Juste pour vous dire, parce que moi j'ai été obligée de mettre de côté mon mémoire.

1495 Je suis native de la municipalité de Saint-Jean Île-d'Orléans, qui est membre de l'Association des plus beaux villages, tout comme Saint-Laurent, Sainte-Pétronille. Ces trois (3) villages bordent la rive nord de l'île d'Orléans et vont côtoyer les méthaniers.

Je demeure dans une maison ancestrale, face au majestueux fleuve Saint-Laurent. Je sais la chance que j'ai d'avoir grandi entre la grève, les champs et la forêt.

1500 La lignée généalogique des Pouliot dont je suis issue habite l'île d'Orléans depuis le régime français. On y a pratiqué l'agriculture de génération en génération jusqu'à mon père inclusivement.

1505 En ce qui me concerne, dire que l'île d'Orléans est un lieu identitaire n'est pas un euphémisme. Je suis infirmière clinicienne en oncologie depuis près d'un an et j'ai exercé pendant huit (8) ans le travail d'infirmière bachelière dans les unités de soins critiques, principalement au soins intensifs pédiatriques et adultes au CHUL.

1510 Depuis 2005, je suis également conseillère municipale de Saint-Jean. Dans un souci de protection de mon île, je suis membre de l'Association des gens de l'Île contre le port méthanier, ACPM. De plus, j'ai acquis des expériences syndicales dont celle d'avoir participé au tout premier Comité des jeunes de la FIIQ.

1515 Mes inquiétudes débutent par la lecture de la brochure intitulée "Aperçu de l'étude d'impact préliminaire sur l'environnement", qui avait pour slogan, à côté du logo, "Rabaska, une vision d'avenir toute naturelle".

1520 On nous présente le projet comme un parc naturel, et c'est avec ce document que l'initiateur du projet informe la population, en omettant de l'envoyer à la grande ville de Québec.

À la lecture de cette brochure en couleurs, je réalise qu'il y a de la désinformation concernant les impacts sur la santé des humains. La page 24 de cette brochure soulève mon sens critique en matière de santé par les phrases suivantes:

1525 "Les impacts du terminal méthanier sur la qualité de vie des résidents seront limités."

1530 Pendant la phase d'information lors des audiences, l'initiateur du projet a maintes fois réaffirmé ces propos, en nous disant toujours que les impacts sur la santé seraient peu probables. Selon moi, l'étude d'impact semble ainsi sous-évaluer les impacts sur la santé humaine.

1535 Ce soir, je vais aborder le projet en traitant principalement des impacts sur la santé par une approche globale. Pour m'aider à analyser en quoi Rabaska pourrait affecter la santé humaine, je voulais pas lâcher les cours d'université, j'ai usé de créativité en adaptant la théorie des besoins de Maslow, puis je crois que Rabaska a dû utiliser un modèle semblable pour donner plus de crédibilité à son étude d'impact sur le traitement de la santé.

1540 Je suis contente de savoir que la Santé publique, elle, prend soin de nous et que le gouvernement provincial actuel a comme priorité la santé.

1545 Pour les besoins de la présentation, je passerai brièvement les besoins supérieurs de la pyramide puisque ceux-ci, depuis le début des audiences, ont déjà été traités. J'aborderai principalement les besoins inférieurs que le docteur Levasseur a abordés la semaine dernière. Toutefois, j'apporterai peut-être une teinte nursing à ces propos.

1550 Comment affirmer son individualité face à un projet de huit cent quarante millions de dollars (840 M\$), et ce n'est pas du tout le syndrome pas dans ma cour. Ma résidence se situe à quinze kilomètres (15 km) du terminal, mais à moins d'un kilomètre (1 km) du transit des méthaniers. En tant qu'infirmière clinicienne, je ne peux pas demeurer passive et j'utilise ici mon rôle "d'advocacy" pour la santé des citoyens que je qualifie de soins de santé primaires.

Aujourd'hui, j'ai de sérieux doutes quant à la nécessité du GNL au Québec, dans la conjoncture sociopolitique dans laquelle ce projet s'insère.

1555 Plusieurs de ces énoncés sont inclus dans mon mémoire, mais il y en a un qui me chatouille, c'est celui du fait que la MRC de l'Île-d'Orléans n'a pas voulu rencontrer ses propres citoyens, mais nous savons que cette institution démocratique a rencontré Rabaska.

1560 J'aimerais comprendre la logique environnementale de la MRC de l'Île-d'Orléans. D'un côté, elle se préoccupe de l'effet visuel des éoliennes en payant une étude d'impact des paysages pour la rive nord de l'île. Mais de l'autre côté, elle ne se préoccupe guère des impacts de l'implantation d'un terminal méthanier pour les citoyens sur la rive sud de l'île.

1565 Par contre, j'ai appris, lors d'une séance du conseil de la MRC, et il y en a plusieurs qui y étaient justement ce soir-là, en septembre 2006, à vingt-deux heures quarante-cinq (22 h 45), que le fleuve n'est pas une composante qui préoccupe la MRC de l'Île-d'Orléans.

Dans l'histoire du dossier Rabaska, la création de plusieurs groupes s'est avérée utile afin de démontrer notre opposition au projet. Un constat se dégage de l'analyse microscopique de

1570 ces groupes. Il y a des groupes d'opposants et des groupes favorables à Rabaska; nous avons des groupes qui n'ont pas du tout les mêmes préoccupations. Les opposants, des citoyens et différents organismes, protègent leurs besoins essentiels, alors que les groupes favorables protègent leurs besoins de réalisation, entre autres leurs profits.

1575 En quoi les inquiétudes des gens directement concernés par la réalisation du projet et les inquiétudes portant sur la santé ou celles de l'environnement sont-elles moins légitimes que l'intérêt financier qu'un membre de la Chambre de commerce peut porter à la réalisation du projet.

1580 À cela, j'ajoute: Qu'est-ce qu'une collectivité. Et Le Petit Robert me définit que c'est un ensemble d'individus groupés naturellement pour atteindre un but commun. Elle commence où, cette collectivité, et avec combien de personnes. Une collectivité, selon moi, ne doit pas se voir bafouer la participation à un référendum.

1585 L'opposition au projet Rabaska peut répondre aussi au maintien de la sécurité physique puisqu'elle implique l'avènement de nouvelles sources de danger. Ici, c'est le GNL avec ses méthaniers et le gazoduc dans notre environnement qui nous insécurisent.

1590 Pour évaluer l'implantation de terminaux méthaniers, avons-nous les compétences gouvernementales au Québec. En santé, on s'attend à être soigné par un professionnel compétent, mais quand nous débutons, nous sommes une novice et avec l'expérience, nous devenons experts.

1595 Dans l'analyse méthodologique du promoteur, ce qui m'inquiète n'est pas seulement les résultats affirmés par Rabaska, mais les compétences gouvernementales québécoises pour les valider. Lors des audiences, j'ai réalisé que le Québec n'avait peut-être pas la capacité gouvernementale de produire l'expertise nécessaire à juger des données de ce type de projet. Espérons que notre gouvernement ira chercher l'information afin de permettre un choix éclairé.

1600 Il y a un oubli majeur pour la sécurité. L'initiateur du projet n'a pas évalué sérieusement la question du terrorisme, puisque ce type d'acte est peu probable. Lors des audiences, nous avons eu l'avis d'un expert sur la question afin de nous prouver que nous allons vivre dans un lieu sain avec Rabaska; l'analyse qui semblait bien faite n'était malheureusement basée que sur des statistiques d'actes déjà posés en Amérique du Nord et semblait ainsi évacuer la situation géopolitique actuelle du Canada.

1605  
1610 Ainsi, le promoteur n'a pas jugé bon de simuler une telle éventualité afin de vérifier la capacité du milieu à répondre, alors que l'opération Démétane, faite par le ministère de la Santé et des Services sociaux, nous a démontré qu'il faut toujours penser au pire et se préparer à l'avance. Pour ma part, cet oubli majeur enlève de la crédibilité à l'étude d'impact.

1615 S'opposer à l'éventualité du projet a permis d'observer des impacts psychosociaux sur le plan des individus. Je connais personnellement quelques personnes dans mon entourage qui ont vu leur santé s'aggraver depuis 2005. Ce n'est peut-être pas relié qu'aux événements de Rabaska, mais la présence de stress dans un temps peut avoir aggravé ou anticipé les signes. Par exemple de l'insomnie, de la tachycardie auriculaire difficilement contrôlée, des crises d'angine plus fréquentes et des troubles gastriques.

1620 Pour ma part, le projet Rabaska a considérablement augmenté mon niveau de stress, le 9 novembre dernier, par la réception d'une demande d'injonction interlocutoire de la part du port de Québec.

1625 Aujourd'hui, si je me permets de le dire, c'est que j'ai appris de cette expérience stressante, mais les paroles rassurantes d'une personne en fin de vie m'ont ressourcée, elle m'a dit: Moi, je dois laisser prise à la vie, par contre toi, tu ne dois pas lâcher prise à la suite de cet acte de malveillance. Cette personne aujourd'hui décédée restera ma tisane calmante pour l'affaire Rabaska-port de Québec.

1630 Je dois également souligner l'importance des stratégies d'adaptation grâce à la grande famille des opposants et les propos rassurants de Serge Mongeau et les membres de ACPM.

1635 Tout ce que nous respirons, ingérons, touchons, voyons ou sentons peut affecter notre santé s'il est nuisible. De nombreuses études permettent aujourd'hui d'affirmer que même à des niveaux faibles, la pollution a des effets néfastes sur notre santé. Oui, certains me diront que Québec n'est pas Paris, Toronto ou Montréal. Mais faut-il attendre d'être à la limite pour agir.

1640 Un peu avant que le projet soit jugé recevable par le ministre Béchar, nous apprenions que le Québec se retrouvait dans le top 5 des endroits sur le continent où les rejets de polluants ont le plus augmentés. Alors que les industries du Canada et des États-Unis ont réduit de vingt pour cent (20 %) l'ensemble de leurs rejets de substances toxiques, le Québec fait partie des quatre (4) champions de la hausse des rejets.

1645 La logique est-elle d'accepter des projets de terminaux méthaniers qui sont refusés ailleurs aux États-Unis, afin de se retrouver le numéro 1 de ce top.

Comme nous dit Richard Séguin dans sa chanson, qu'est-ce qu'on leur laisse aux générations futures. Déjà, on leur laisse une fonction respiratoire altérée, où de plus en plus de personnes qui n'ont jamais fumé présentent des symptômes de maladies pulmonaires.

1650 Des recherches récentes commencent à relier certains types de cancers à la pollution, dont une augmentation de cancers de thyroïde et des testicules chez les moins de trente-cinq (35) ans. Des mises en garde sont émises par des sommités dans le domaine du cancer qui nous affirment que si rien n'est fait aujourd'hui, on estime que la prochaine génération aura, pour la première fois, une espérance de vie inférieure à celle de ses parents.

1655 Et savez-vous qu'en 2004, dans la ville de Québec, on dénombre quatre cents (400) décès reliés à la pollution atmosphérique, dont quatre-vingts (80) sont survenus dans les périodes de smog.

1660 Aujourd'hui, les autorités compétentes sont incapables de calculer l'ordre de grandeur de la pression économique supplémentaire qui agirait sur le système de santé dans la région avoisinant le projet. Toutefois, nous ne pouvons pas affirmer tout aussi catégoriquement, comme le disait monsieur Pierre Lundahl lors des audiences, ce sera nul, il n'y aura pas de coût pour les services de santé parce qu'il n'y aura pas d'effet sur la santé.

1665 Le projet du terminal méthanier, à moyen et à long termes, créera certainement, par son accroissement, un effet d'accumulation de la pollution atmosphérique pour les régions avoisinant le projet.

1670 Les effets à long terme des gaz polluants restent mal connus aujourd'hui, car il reste difficile à déterminer la substance responsable de ces effets.

1675 Mais en 2007, nous subventionnons collectivement une quantité importante des recherches aux compagnies pharmaceutiques pour traiter ces troubles de santé, alors que des recherches pour nous permettre de comprendre quelle peut en être la cause réelle sont beaucoup moins financées. Cette méconnaissance profite à qui.

1680 Enfin, Socrate nous demande s'il existe pour l'homme un bien plus précieux que la santé. Mon choix entre la santé de l'économie et la santé des humains est simple. J'ai opté pour celle des humains et continuer à prendre soin des citoyens.

1685 De plus, mon expérience comme infirmière m'a appris que lorsqu'une personne est atteinte de maladie sévère, tout ce qu'elle veut, c'est retrouver la santé; leur détresse passe par toutes les étapes du deuil. Une personne atteinte de cancer garde espoir grâce aux soins et traitements, et tente de s'adapter à cette nouvelle réalité.

Mais avec l'implantation d'un terminal méthanier Rabaska, la population perd son essence même et l'espoir s'avère nul, puisque le gouvernement et les élus municipaux n'ont pas pris soin de leurs citoyens dans le dossier provincial.

1690 Mes compétences comme infirmière ne me permettent pas d'établir un diagnostic médical, toutefois je peux établir un diagnostic infirmier. Il se résumerait au fait que les opposants craignent à un non-respect à un environnement sain relié à l'implantation d'un terminal méthanier, alors que les groupes favorables présenteraient un manque d'information sur la globalité des impacts reliés entre autres aux opportunités économiques.

1695 Et mon diagnostic à moi serait la peur de la décision gouvernementale reliée au lien d'association troublant entre l'appareil gouvernemental et le promoteur, dont Gaz Métro.

1700 L'utilité des diagnostics sert à planifier les interventions. Je propose à notre gouvernement d'être innovateur et créatif en mettant en place des politiques plus encadrantes, vertes, et non bleues pour les générations futures, comme subventionner la géothermie, le solaire, l'éolien ou l'achat de voitures moins polluantes, et non laisser le libre marché de la filière du gaz nous dicter comment utiliser notre développement durable en s'appropriant nos terres.

1705 Si les conséquences de ce projet, seulement du point de vue de la pollution atmosphérique pour la région de Québec, aura un impact bien réel sur la santé des populations, en effet les emplois ne seraient pas nécessairement créés là où le promoteur l'avance, mais plutôt en centres hospitaliers, et de ce côté-là, le système de santé est déjà assez engorgé.

1710 Quelquefois, je me projette dans le futur, dans soixante (60) ans, en espérant frôler les quatre-vingt-dix (90) ans comme mon grand-père, et de penser au moment où la crise pétrolière nous frappera, et de réaliser que ce qui nous sauvera, ce ne sera pas le GNL mais les terres agricoles laissées par nos ancêtres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1715 Merci beaucoup, madame Pouliot, ça va. C'est presque parfait, voilà! On garde un score, ici, je vais vous le dire à la fin de la soirée. Pas étonnant que vous êtes conseillère municipale, je dois le dire, vous avez bien livré le message.

1720 J'aimerais commencer à la fin, vous avez évoqué la géothermie, les voitures moins polluantes, etc., et que ça aurait un effet effectivement positif en matière de prévention, côté santé.

1725 Mais que dites-vous en réponse à quelqu'un qui dit que les problèmes que vous avez évoqués, notamment le smog, etc., etc., est largement tributaire du secteur des transports, de l'utilisation des voitures privées comme mode de transport, et que plus que ça, que le gaz naturel, en tant que tel, est un combustible beaucoup moins polluant, à tous points de vue, comparativement à l'essence qui est utilisée, plus que ça, le smog est un phénomène chimique qui est produit par la présence des oxydes d'azote dans l'air, et que c'est précisément ces oxydes

1730 d'azote là, quand ils viennent des centaines de milliers de sources, comme les voitures, c'est impossible à contrôler, alors que l'utilisation industrielle de gaz naturel permet d'utiliser des brûleurs qu'on appelle, qui sont des brûleurs conçus pour réduire les émissions d'oxydes d'azote.

1735 Qui ne viennent pas du combustible, les oxydes d'azote. C'est un phénomène naturel de chaleur que l'azote et l'oxygène se combinent et forment ça. Donc ils sont pas tributaires de la nature du combustible.

1740 Alors il y a des gens qui disent, utiliser le gaz naturel, ça réduit probablement les oxydes d'azote, et que le grand phénomène de smog en milieu urbain, c'est tributaire du phénomène des véhicules privés, sur le plan social.

Qu'en dites-vous!

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1745 Bien, je pense que c'est correct de demander la question, mais il faut quand même voir ce problème-là de la pollution, le voir de deux (2) façons.

Moi, selon moi, en tout cas je suis pas une spécialiste en chimie des gaz, mais je le suis dans le domaine de la santé...

1750

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous recevez les clients après, à l'hôpital.

1755

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Non, je veux dire, je connais les acido-basiques pour le sang, mais côté humain, je connais pas la complexité, sauf qu'en faisant quelques recherches, j'ai vu que oui, il y a une pollution, qu'elle est causée par les automobiles, puis je le disais dans mon mémoire, que c'est pas négligeable non plus et puis Québec, on n'a pas le même réseau en commun que Montréal ou d'autres villes, mais ça fait pas en sorte que cet été, même sans Rabaska, on a une pollution industrielle qui est là. Et partout, toutes les grandes villes veulent aussi diminuer ces pollutions-là.

1760

1765

La réponse que vous demandez, de là à dire, oui il y a les autos, mais je pense qu'il y a aussi l'industrie, le fait de cumulation d'industries dans une région condensée comme celle qu'on a ici, je pense pas – en tout cas, j'étais déjà allée me semble à Lévis, mais je suis restée surprise, quand je suis allée pour les audiences, je vais toujours me rappeler, j'étais avec madame Melançon, elle a dit, mais c'est quoi cette horreur! Et là, j'ai dit, c'est Ultramar.

1770

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, vous l'avez découvert avec madame Melançon en temps réel!

1775

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Non, je le savais, mais je pensais pas que ça avait pris autant cette ampleur-là. Parce que Lévis, j'y vais pas, même si j'étais au CHUL, en face, c'est rare que j'allais à Lévis.

1780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça vous a frappée.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1785

Oui. Mais je l'ai pas dit dans mon mémoire, mais c'est qu'en fouillant et en côtoyant certaines personnes, ils m'ont dit, oui mais les recherches se font pas, justement, sur les gaz, les polluants, parce que c'est difficile parce que – je vas juste donner un exemple.

1790

Moi je travaille en oncologie et moi, j'ai une charge de cas, et c'est des patients qui ont des cancers, et aujourd'hui, dès qu'une personne a un cancer du poumon, on pense toujours que c'est relié à la cigarette, ça fait qu'on a comme préjugé favorable à dire, quand la personne arrive, je lui demanderai pas si elle a fumé, c'est sûr qu'elle a fumé.

1795

Et on le voit souvent aujourd'hui, et même il y a une protéine, HCG1, elle est reliée aux fumeurs mais les autres protéines sont en attente de créer de la chimiothérapie ciblée, et on s'aperçoit que c'est des types de cancer qui sont pas du tout reliés aux fumeurs.

1800

Ça fait que c'est nouveau, ça se développe, ça. Ça fait que dans dix (10) ans, quinze (15) ans, oui, il y a une partie de la pollution qui vient des automobiles, et puis la France, je pense, quand j'ai fait mes recherches, c'est le diesel, c'est aussi toxique que ce qu'on a ici, mais dans le fond, moi, pour moi, l'étude d'impact m'a pas rassurée par rapport aux polluants.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1805

Et vous êtes convaincue qu'avenant la réalisation du projet, que le projet...

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1810

J'ai jamais dit que c'était Rabaska à lui seul. C'est l'ajout avec les autres industries qu'on a.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1815

C'est ça, que ça alourdirait le bilan sanitaire de la région.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1820

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes convaincue, d'accord, très bien.

1825

Monsieur Waaub, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1830 Oui. Vous avez fait mention que la MRC avait fait une étude paysagère pour l'implantation d'éoliennes du côté nord et rien du côté sud.

Comment, au moins pouvez-vous un peu qualifier comment cette étude traitait la question du paysage, justement.

1835 **PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Je le sais pas puisque je l'ai appris, ça, quand je suis allée avec des citoyens de l'île, on a dit, on n'était pas reçu, on va aller les voir et là, on a vu qu'à l'ordre du jour, il y avait ça.

1840 Mais je pense qu'ils participaient à cette étude-là avec d'autres MRC de Québec, Portneuf. Mais je sais pas c'est quoi qui en était question parce que je pense que c'était les montants qu'ils allouaient, qu'ils participaient à cette étude.

1845 Je pense que j'ai vu, monsieur Grisé pourrait plus répondre à cette question-là. J'ai pas vu le contenu, il en était pas question. Ils votaient l'acceptation de faire cette étude d'impact là, dans le fond.

1850 Et à ce soir-là, qu'est-ce qui était spectaculaire, et puis c'est pour ça que j'ai dit que le fleuve faisait pas partie, c'est qu'à ce même soir-là, ils votaient un drapeau, et je pense qu'il est à l'ordre du jour de ce soir, le drapeau, c'est quelqu'un qui a dit, mais pourquoi le fleuve, si c'est pas une composante, dans ce cas-là dans le drapeau, il y a plus que cinquante pour cent (50 %) du drapeau qu'il y a de l'eau!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1855 D'accord.

Monsieur Paré, c'est inspirant, alors allez-y.

1860 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

C'est ça, mais j'irai peut-être pas nécessairement sur la même voie.

1865 Je vous ramène à une partie de votre mémoire où vous parlez de sécurité et de risques. Bon, vous faites allusion à l'opération Démétane, quoiqu'on pense du titre, ce que ça semble démontrer, c'est qu'effectivement, périodiquement, les autorités et les services qui peuvent être impliqués dans des situations d'urgence font des simulations, et ça, quant à moi, je me permets de partager avec vous que je pense que c'est rassurant qu'ils le fassent.

1870 En d'autres termes, ils font pas juste apprendre leur métier dans les livres, mais ils le pratiquent une fois de temps en temps, comme les pompiers d'ailleurs, qui sont des gens qui sont constamment en préparation.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1875 Comme la grippe aviaire!

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1880 Voilà.

Et je rappellerai peut-être qu'à Montréal, ça existe aussi, et ça existe à une plus haute échelle, et un des scénarios, évidemment auquel on n'aime pas nécessairement penser, mais c'est en se rappelant du fait qu'à l'heure de pointe, il y a le boulevard Métropolitain plein d'autos et que c'est la ligne d'arrivée constante, d'arrivée et de départ des avions.

1885 Et historiquement, Mirabel avait entre autres pour but d'éviter ça, il y a des choses qui se sont perdues dans l'illogisme de toutes sortes de décisions mais enfin, peu importe, il est heureux de savoir que de temps à autre, il y a des simulations de ce genre d'événements dont personne souhaite la réalisation, mais en même temps de savoir qu'en situation d'urgence, nos administrations se sont préparées à ça, ça peut être rassurant.

1890 Cela dit, dans votre mémoire, vous faites un rapprochement immédiat entre la référence à l'opération Démétane et vous dites qu'on n'a pas suffisamment pris en compte par exemple le risque terroriste, et que de ce point de vue là, c'est un oubli qui enlève de la crédibilité à l'étude d'impact.

Vous auriez souhaité quoi, autour de ce risque-là.

1900 **PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Bien, je sais pas c'est qui qui l'avait, pour les fois en tout cas que j'ai assisté, il avait dit, même Démétane le dit, il faut toujours prévoir le pire.

1905 Je sais pas, à moins que j'aie eu une confusion, mais Démétane, c'est pas le promoteur qui a fait cet exercice-là; c'est le ministère des Services sociaux, dans le fond, qui a évalué le déploiement de ces services, si on est capable de répondre à la demande.

1910 Moi, selon moi, un promoteur qui arrive avec un projet comme celui-là, il devrait prévoir le pire. Moi, quand j'ai une personne, quand j'ai été aux soins intensifs, elle arrivait de telle manière, bien, j'étais tout de suite rendue à l'autre étape, je me dis, si elle va là, qu'est-ce qu'on

va faire, ça fait qu'on prévoit les ressources nécessaires, on prévoit les choses. Bien, je m'attends à ce qu'un promoteur, s'il a le feu vert du gouvernement, il va le faire.

1915 Et juste cette opération-là, je trouve ça, c'est comme aller à l'envers. C'est le ministère, dans le fond, qui ouvre ses coffres pour le promoteur, et non le promoteur qui arrive avec ça. Moi, pour moi, c'est impensable. Ça, ça aurait dû être fait de base.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1920 Alors plutôt que de faire une étude de risques ou une évaluation des probabilités...

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1925 Non, non.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

... vous auriez préféré que tout soit prévu en fonction de la pire situation.

1930 **PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Bien, il faut faire l'étude de risques, de la gestion des risques, mais il faut aussi voir, s'il y a tel accident de radiation, des brûlures – en tout cas, pour en avoir déjà soignées, des personnes qui sont brûlées, je peux vous le dire, c'est plus que deux (2) infirmières et puis un médecin, s'il est pas en arrêt cardiaque.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1940 Mais votre compréhension de l'étude d'impact et de l'information que vous avez reçue en première partie vous amène à conclure que ça n'a pas été considéré. Est-ce que c'est ça?

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1945 Moi, je l'ai vu dans les Power Point qui avaient été déposés...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Par l'expert qui a été invité à faire une présentation.

1950 **PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Oui, les choses qui avaient été déposées, quand j'ai vu ça, j'ai dit, opération Démétane, c'est quoi ça. Parce que j'ai pas assisté à toutes les audiences non plus.

1955 Et quand j'ai vu ça, j'ai dit – et à la fin, c'est ça qu'ils disaient sur leur Power Point, pas le promoteur, mais il faut toujours prévoir le pire scénario.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1960 Et selon vous, c'est le promoteur qui aurait dû faire ça.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Bien, au moins rencontrer...

1965

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Ou plutôt, ma question: Vous n'avez pas vu d'information comme quoi le promoteur l'aurait fait.

1970

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Moi, dans la brochure que j'ai reçue à la maison, la première première fois de toutes, et que tout le monde à l'île l'ont reçue, c'était pas identifié à l'intérieur qu'ils avaient fait ça. Inquiétez-vous pas s'il arrive quelque chose, Québec va être capable de répondre à ça.

1975

Et c'est sûr que c'est pas la même chose, mais je vas toujours me rappeler, en 2001, les cas de méningites qu'on a eus à Québec, c'était énorme. On en a eu trois (3) en même temps et puis les infirmières, deux (2) mois après, il y a eu des "burnout".

1980

Et un brûlé, la stabilisation d'un patient, c'est vingt-quatre (24) heures, et c'est pas une semaine d'hospitalisation, c'est plus qu'une semaine. En tout cas, ça c'est...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1985

D'accord.

Alors madame Pouliot, merci beaucoup de votre contribution, très apprécié.

1990

---

**NORMAND GAGNON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1995

J'invite monsieur Normand Gagnon, s'il vous plaît, à venir présenter son mémoire.

Bonsoir monsieur Gagnon.

2000 **PAR M. NORMAND GAGNON:**

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

2005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on a lu votre mémoire, évidemment, alors allez-y avec les points saillants, et vous avez la présentation Power Point.

2010 **PAR M. NORMAND GAGNON:**

Alors voilà, mon mémoire porte principalement sur une critique de l'analyse des risques effectuée par le promoteur. Il renferme entre autres deux (2) courts préambules pour situer le projet dans un cadre plus large. Le premier préambule concerne le contexte des changements climatiques.

2015  
2020 Alors mon point de vue sur l'ensemble de cette question-là est que nous faisons fausse route en développant le secteur gazier au Québec et en Amérique du Nord, alors que les plus récentes études effectuées sur cette question des changements climatiques nous invitent plutôt à une rupture avec ce qu'on a appelé, ce que certains appellent la civilisation des combustibles fossiles. Rupture, évidemment décision dramatique parce que non seulement il nous faut revoir toute la question énergétique, mais aussi toute la question de la consommation et de la vie sociale, avec les impacts sur l'emploi, etc.

2025 Quand on parle de rupture avec les combustibles fossiles, il s'agit d'une rupture qui est orientée, je dirais, par le souci de la préservation de l'environnement, mais aussi par le souci de la préservation de la ressource, des ressources fossiles.

2030 De plus en plus, les analystes croient que pour ce qui est du pétrole, on en aurait tout au plus pour encore une vingtaine d'années, et probablement pour le gaz, pour une cinquantaine d'années.

2035 Ce qui fait qu'aux termes de ces délais, nous ne disposerons plus de cette ressource, et avec ce que cela implique, à savoir entre autres tous les objets, au sens très large du terme, que nous fabriquons avec les ressources pétrolières et gazières, je pense à toute la question des matériaux plastiques, des médicaments, etc, donc dans une perspective de penser à long terme, il me semble que cette rupture est essentielle maintenant, d'autant plus qu'il y a maintenant un consensus relativement large sur la cause des changements climatiques.

2040 Je pense également à une phase transitoire d'économie et d'efficacité énergétique. On pose souvent la question, vous la posez souvent vous-même, monsieur le Président, est-ce

qu'on peut se passer du gaz au Québec, moi je dis, on doit s'en passer et on doit récupérer de l'énergie pour assurer de nouveaux développements.

2045 Cette énergie-là, la preuve est faite, des programmes d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique permettent de récupérer, selon les secteurs, entre vingt-vingt-cinq-trente (20 %-25 %-30 %) et parfois même quarante pour cent (40 %) d'énergie, ce qui dégage un bloc énergétique qui pourrait être consacré justement à de nouveaux développements.

2050 Enfin, quand on dit, nous faisons fausse route, c'est qu'il nous faut tendre vers des énergies renouvelables et, évidemment, conserver pour les générations à venir les ressources actuellement disponibles.

2055 Mon deuxième préambule porte sur la situation particulière de l'île d'Orléans, vous l'avez vu dans mon mémoire, j'interviens à plusieurs reprises sur cette situation-là. Évidemment, dans le contexte d'un accident de méthanier sur le fleuve, l'intervenante précédente a souligné que le transit des navires était très rapproché des côtes, une bonne part des habitations sur la côte sud de l'île se trouvent en bordure du fleuve.

2060 Sur la photographie qu'il y a derrière le texte, vous voyez une photo satellite de Saint-Jean, l'église est en dessous du O de Orléans, et on peut voir, c'est assez caractéristique des villages de la côte sud de l'île d'Orléans, il y a de fortes concentrations d'habitations tout près du fleuve.

2065 La route de ceinture est étroite, je souligne ce fait-là parce que c'est, à toutes fins pratiques, en dehors de la route Prévost, c'est la seule route carrossable, et advenant justement un accident de méthanier où il y aurait à intervenir d'urgence sur une population large ayant souffert des effets par exemple du feu, ça deviendrait extrêmement difficile, à l'île, d'intervenir rapidement et de sécuriser ces personnes-là. Entre autres à cause du pont, qui constitue un véritable goulet d'étranglement.

2070 Bien entendu, il n'y a pas d'hôpitaux et de services d'urgence existant à l'île d'Orléans, en dehors bien sûr d'un service ambulancier. Donc voilà pour le préambule.

2075 Une photo ici, pour montrer, que j'ai prise tout à fait innocemment, qui n'est pas truquée, pour d'autres motifs que la présentation de ce soir, et je me suis aperçu, en prenant cette photo à Saint-Jean de l'Île-d'Orléans, que tout à coup il y avait quelque chose dans la cour arrière de cette demeure, pour me rendre compte finalement que c'était un bateau, et la photo témoigne bien du fait de la proximité de la course des navires avec la côte. Et c'est pas l'endroit le plus peuplé, c'était juste un peu en dehors du Village de Saint-Jean que cette photo-là a été prise.

2080 Donc la question se pose, y aurait-il une vulnérabilité particulière pour les habitants de l'île, et ma réponse, vous l'avez compris, est oui.

2085 Voilà, maintenant j'aborde le sujet principal de mon mémoire. On vous l'a dit et répété, c'est la raison pour laquelle je n'entends pas insister trop là-dessus dans cette présentation, mais j'aimerais quand même souligner deux (2) choses.

2090 D'abord tout le monde le sait maintenant, on a beaucoup appris au cours de ces audiences, que le risque, ça se calcule par un produit fréquences-conséquences, et mon analyse de l'étude d'impact m'amène, de plus en plus d'ailleurs, plus je la parcours, plus j'en suis persuadé, à conclure que par exemple au niveau du calcul de la fréquence, on a utilisé des paramètres à la baisse de façon assez systématique et que parfois, également, certains des choix me semblaient à tout le moins arbitraires.

2095 Ainsi par exemple, je me suis permis de recorriger, de reprendre ces calculs en évacuant des données qui me semblaient relever de l'arbitraire...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2100 Et en fonction de quels critères que vous avez, monsieur Gagnon, décidé ça?

**PAR M. NORMAND GAGNON:**

2105 Mon propre jugement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, très bien.

2110 **PAR M. NORMAND GAGNON:**

2115 Je peux vous donner un exemple de l'arbitraire, par exemple le fait qu'on ait diminué la fréquence de base de quatre-vingt-dix pour cent (90 %), avec le motif qu'il n'y avait pas d'autres appontements à proximité du seul appontement du terminal méthanier.

On aurait très bien pu considérer aussi que l'appontement en question est en plein dans le chenal et que la circulation en face et dans le chenal est importante, ce qu'on n'a pas considéré.

2120 Donc je dis, ce choix-là est arbitraire. Si on avait voulu le faire, il aurait fallu aussi tenir compte du fait que l'appontement était situé dans le terminal.

2125 J'insiste sur une question qui intervient dans le calcul des fréquences, c'est le nombre de passages de bateaux. Rabaska a utilisé, si on en juge par les données fournies au cours d'ailleurs de la première partie de l'audience par Transports Canada, a utilisé, pour les fins du calcul de collisions à quai, des données qui correspondent aux années 2003-2004. Et de plus, a

utilisé des données de 2003-2004 qui ne considéraient que les navires-citernes et les navires transportant des matières dangereuses de plus de vingt mètres (20 m). Donc il y a toute une partie de la navigation qui est évacuée. Et en plus, les données sont obsolètes.

2130

Alors moi j'ai fait, pour refaire le calcul, j'ai pris les données de Transports Canada, et puis avec les projections, les hausses annuelles, etc., pour les seuls navires comptabilisés par Transports Canada, j'arrive à peu près autour de sept mille (7000) passages. Et si on projette à la période qui correspond à la demi-vie de ce terminal méthanier, on peut penser que le nombre

2135

de passages, si le taux annuel se maintient ou même s'il est à la baisse dans les prochaines années, que le nombre de passages pourrait facilement excéder dix mille (10 000).

On a fait le calcul avec cinq mille (5000). C'est un exemple que j'utilise pour dire, on a utilisé des paramètres à la baisse.

2140

Quant aux conséquences, d'autres l'ont dit, je le répète, on a choisi des scénarios faibles. Pour un accident maritime, par exemple, on a dit, bon, une brèche de sept cent cinquante millimètres (750 mm), c'est la brèche maximale accidentelle que nous avons retenue, et pour un feu de nappe à l'équilibre, à la limite du cinq kilowatts-mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>), ça donne sept cent

2145

quatre-vingt-dix mètres (790 m).

Cette brèche de sept cent cinquante millimètres (750 mm), je le dis dans mon mémoire, elle a été déterminée d'une façon tout à fait arbitraire.

2150

On a consulté des spécialistes, c'est ce que raconte d'ailleurs DNV, je ne l'ai pas inventé, dans ses annexes techniques, on a consulté des spécialistes dont monsieur Simonsen, si ma mémoire est bonne, et on lui a demandé, le spécialiste de DNV, et on lui a demandé, selon vous, dans un certain contexte, dans certaines conditions, quelle serait la taille d'une brèche advenant un accident, une collision maritime. Et le spécialiste en question a dit, ça pourrait être n'importe

2155

quoi entre zéro (0) et un virgule cinq mètre (1,5 m).

Alors c'est de façon arbitraire que le promoteur a choisi sept cent cinquante millimètres (750 mm) comme valeur maximum crédible pour un accident. Donc le facteur de l'arbitraire intervient à nouveau.

2160

De même, d'autres études crédibles, qui sont citées dans mon mémoire, montrent qu'une brèche de cinq mètres carrés (5 m<sup>2</sup>) n'est pas exagérée, et que si on calcule les effets avec feu de nuage à la demi-limite inférieure d'inflammabilité, ça donne une zone d'exclusion de cinq mille cinq cents mètres (5500 m). Donc il y a quand même une différence fort appréciable entre les

2165

valeurs utilisées par le promoteur et des valeurs déterminées dans d'autres études.

On peut se poser la question, je me suis posé beaucoup de questions en rédigeant ce mémoire-là, en suivant les audiences, pourquoi une évaluation des risques à la baisse. Si

2170 Rabaska, bien sûr, avait procédé autrement, il est évident que cela aurait invalidé complètement le choix de Lévis comme site.

Imaginez par exemple une zone d'exclusion de cinq virgule cinq kilomètres (5,5 km), ça devient inenvisageable d'implanter un tel port méthanier à Lévis.

2175 De même, les normes autorisent de toute façon des zones d'exclusion restreintes. Donc Rabaska se cache derrière ces normes pour justifier par exemple ses zones d'exclusion. Or ces normes, on le sait par ailleurs qu'elles sont établies en ne considérant les effets d'un accident qu'à l'intérieur des limites des premières barrières de sécurité.

2180 C'est comme si les normes sont ainsi faites qu'elles pourraient, à la rigueur, convenir à un milieu industriel. Mais elles ne prévoient rien en dehors des premières barrières. Donc c'est ce qui explique, en partie à tout le moins, selon mon interprétation des choses, le fait qu'on puisse avoir des normes qui sont si différentes des calculs probabilistiques qu'on peut faire pour envisager les zones d'exclusion où des dangers peuvent se présenter.

2185 D'autre part, l'approche probabiliste amène à ne pas se préoccuper de certains événements, et c'est cette approche que le promoteur utilise dans toute circonstance. De même, les effets dominos ne sont pas pris en considération. Je reviendrai sur ces deux (2) cas dans les prochaines présentations.

2190 Alors pour moi, l'alternative, c'est qu'à partir du moment où une telle installation industrielle pense s'implanter dans une zone habitée, il faudrait que le calcul des risques devienne un calcul de conséquences. C'est l'approche déterministe; en d'autres termes, on considère que l'événement se produit, la fréquence est unitaire, et puis on calcule les risques de cette façon-là parce qu'on est en zone habitée et qu'il y a des gens qui pourraient immédiatement en souffrir.

2200 Pourquoi faire une différence entre zone habitée et zone industrielle, on pourrait très bien dire, les travailleurs de ces zones industrielles là vont aussi être affectés. Selon moi, les travailleurs, bien sûr, seraient affectés, mais ils tirent un profit de ce travail-là, ils sont formés pour réagir à des situations d'accidents, ils ont des équipements individuels et collectifs pour se prémunir contre certaines choses, ce qui n'est pas le cas de la population.

2205 Donc on ne peut pas, selon moi, envisager les travailleurs dans une zone industrielle et la population sur un même pied. C'est la raison pour laquelle je dis qu'à proximité des zones habitées, le calcul des risques devrait se faire autrement. On devrait donc apprécier les conséquences d'un événement en invoquant le pire scénario crédible documenté – j'ai précisé ça, ce qui était pas fait dans mon mémoire – j'ai précisé que le pire scénario, c'est pas la catastrophe imaginée, c'est la catastrophe documentée.

2210

2215 Et définir le risque acceptable dans des limites qui ne sont pas les limites utilisées par le promoteur, c'est-à-dire un virgule six kilowatt-mètre carré (1,6 kW/m<sup>2</sup>) pour le flux radiatif, c'est-à-dire à des moments où il n'y a pas d'effets sur les humains. Et définir aussi le risque acceptable à la demi-limite inférieure d'inflammabilité, parce qu'à cette valeur-là, les risques d'inflammation des nuages sont quasi nuls.

2220 Vous allez dire peut-être que c'est un objectif, que ce que je propose est hors d'atteinte, et que c'est une façon détournée de condamner le projet. Pourtant, ce qui m'a rassuré par ailleurs, en faisant mon analyse, c'est que je me suis aperçu qu'ailleurs, on utilisait cette alternative-là.

Je vous lis quelques extraits d'un document tiré de l'École nationale d'administration et intitulé "L'approche adoptée par la France conduit à privilégier la sécurité":

2225 "Le risque technologique renvoie naturellement l'État à l'une de ses missions les plus fondamentales qui consiste à assurer la sécurité des citoyens et, corrélativement, l'égalité de ceux-ci quant à leurs droits et à leurs obligations. La conservation de l'environnement est donc intégrée à la notion de sécurité, et la méthode d'évaluation du risque technologique développée en France, par les ingénieurs des corps techniques de l'État, a très tôt conduit à privilégier l'objectif de protection des personnes par rapport au développement économique.

2235 "Cette approche qui impose aux industries de considérer les conséquences du risque d'accident le plus grave – donc le pire scénario – est qualifiée de déterministe car elle conduit à envisager que le pire est toujours possible et dimensionne les mesures et les moyens en conséquence."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2240 D'accord.

**PAR M. NORMAND GAGNON:**

Je dois accélérer.

2245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Manière de nous permettre d'avoir un échange qu'on espère utile.

**PAR M. NORMAND GAGNON:**

2250 L'autre aspect de la même question, c'est que mon travail m'a permis de conclure que l'expérience industrielle contredisait les résultats de Rabaska. Et cette affirmation-là est appuyée

sur l'étude statistique menée par le Bureau des risques d'accidents majeurs de l'Union européenne, laquelle étude a produit la courbe que vous avez sous les yeux.

2255

Et sur cette courbe, ce que l'on voit, c'est que dans les faits, dans la base de données Mars – en passant, la base de données Mars, c'est une base de données d'installations classées SEVESO, alors ce sont des accidents qui surviennent dans des industries du type de celle que le promoteur envisage – alors cette courbe montre deux (2) choses.

2260

D'abord, que les accidents les plus fréquents sont soit les accidents de très faible gravité, soit les accidents de gravité élevée. Et que le rapport entre celui de la gravité élevée et la gravité faible, les deux (2) extrêmes de la courbe, ce rapport, selon les méthodes de calcul, oscille entre trois (3) et six (6).

2265

Ça veut dire que finalement, dans les faits, les accidents qui se produisent sont les accidents les plus graves. Telle est ma lecture de cette courbe-là.

2270

D'autre part, la même courbe a été ici reproduite, où on a séparé l'événement accidentel par relation causale, par cause. Et si vous regardez par exemple la courbe en gris intermédiaire, on voit que dans les accidents parmi les plus graves, ce sont les erreurs humaines qui sont la première cause de ces accidents.

2275

Alors comment expliquer, c'est la question que je me suis posée après avoir fait ce constat, comment expliquer que l'analyse des risques de Rabaska conclut la chose suivante, à savoir que ce sont les accidents les plus graves qui sont toujours évalués comme étant très peu probables.

2280

Alors cette analyse des risques effectuée, cette analyse probabiliste des risques effectuée par Rabaska contredit, à mes yeux, selon mon interprétation, l'expérience industrielle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2285

Les données de Mars, d'accord.

**PAR M. NORMAND GAGNON:**

2290

Les données de Mars.

Maintenant je disposais, pour faire cette conclusion, du résultat de l'analyse des risques maritimes, ce qu'on appelle la grille de criticité. Cette grille-là, on ne l'a pas dans l'étude d'impact pour les accidents terrestres.

2295

Je me suis assuré de vérifier si ça valait aussi pour les accidents terrestres, et puis ma conclusion est que oui. Je donne deux (2) exemples, pour une rupture totale de réservoirs avec

feu, et vous imaginez avec moi que c'est un accident grave, et la probabilité est de un sur cent millions (100 M) d'années.

2300 Un autre accident grave invoqué par le promoteur lui-même, au moment de la période de questions, l'arrachement des bras de déchargement, c'est un accident grave qui pourrait libérer du GNL dans le fleuve, fréquence, un tout les cent mille (100 000) ans.

2305 Ce qui fait qu'il y a, en apparence tout le moins, et à mon point de vue, une contradiction importante. J'ai donc tenté de comprendre pourquoi il y avait une telle contradiction.

2310 Une parmi les hypothèses explicatives, je le souligne, il s'agit pour moi d'une hypothèse, c'est quand on analyse les accidents industriels, on constate que très souvent, il y a un événement initiateur suivi de d'autres événements en cascade, et que l'événement initiateur peut être un accident peu grave, assez souvent peu grave, une fuite qui pourrait très bien être stoppée avec les mesures, les dispositifs de sécurité, d'alarme, etc., mais souvent dans l'analyse des accidents industriels, ces mesures de sécurité fonctionnent ou peu ou pas.

2315 J'ai soulevé l'accident de Buncefield où toute une série de mesures de sécurité n'ont pas fonctionné et où il y a eu comme ça un événement en cascade qui a fini par faire brûler une vingtaine de réservoirs, à détruire tous les bâtiments voisins, etc.

2320 Pour illustrer ce propos, j'ai imaginé, "j'ai imaginé", c'est un grand mot parce que ce même scénario est invoqué par les ingénieurs de Sandia et évoqué aussi par les ingénieurs de DNV, une collision avec fuite. Le problème de ne pas considérer l'effet domino, et vous l'avez peut-être constaté, qu'est-ce qui se passe après, une fois que la fuite est terminée, que le réservoir s'est délesté de sa partie supérieure de GNL, le GNL se retrouve par exemple à l'eau après une collision, et puis le feu, il y a un feu, semble-t-il que les probabilités de feux de nappe sont plus élevées que les feux de nuage, il y a un feu de nappe, et vous imaginez facilement que ce feu-là, cette flamme-là lèche la coque du navire, surtout si le vent ramène la nappe contre le navire, et puis c'est tout. Il y a pas d'après!

2330 Alors selon moi, on doit considérer l'après, même si cela est difficile et je l'admets, parce que l'après événement, c'est un phénomène arborescent, et quand il s'agit de modéliser toutes ces branches d'arbre, ça peut devenir compliqué.

Sauf que l'expérience industrielle montre que dans beaucoup de cas, il y a un événement parfois insignifiant qui survient, et qui génère – c'est le cas de Skikda, n'est-ce pas, une fuite, la fuite trouve une source d'émission, le bâtiment explose, met le feu aux réservoirs voisins, etc.

2335 Donc pour moi, il s'agit là d'une explication plausible au fait de la différence. C'est que pour avoir fait une analyse de risques qui se rapproche de la réalité des faits, il aurait fallu, d'une certaine manière, prendre en considération l'effet domino.

2340 Une autre hypothèse pour expliquer cette différence, c'est une hypothèse, je le souligne encore, c'est qu'on a utilisé de façon extrêmement libérale les coefficients pour corriger les facteurs de risque, des facteurs de base provenant des bases de données statistiques sur les accidents.

2345 Alors on utilise des bases de données, on obtient un facteur de base que l'on va corriger pour tenter de se rapprocher de la situation locale. Mais selon moi, on a pris beaucoup de liberté en corrigeant ces facteurs-là, ce qui fait que le risque calculé s'éloigne de cette réalité de base.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2350 D'accord.

**PAR M. NORMAND GAGNON:**

2355 Alors je conclus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y!

2360 **PAR M. NORMAND GAGNON:**

Je vous ai précédé d'une seconde.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2365 C'est parce qu'on était censé prendre une pause à neuf heures (9 h), alors je me suis dit, je vais passer monsieur Gagnon, on a deux-trois (2-3) questions à vous poser, allez-y.

**PAR M. NORMAND GAGNON:**

2370 Alors pour moi, le GNL présente de véritables dangers, du fait qu'il renferme une concentration très importante d'énergie et à cause surtout du fait qu'il peut générer rapidement, et en grande quantité, un gaz qui est très inflammable. Alors par définition, selon moi, c'est une substance très dangereuse.

2375 On pourrait, à la rigueur, accepter ces risques-là dans une situation de panique nationale, dans un contexte par exemple où un barrage céderait et puis il nous faudrait des sources d'énergie rapidement, etc., mais je considère que la situation, aujourd'hui, n'est pas celle-là, et elle est aujourd'hui toute autre.

2380

La situation d'aujourd'hui, c'est une situation où on surconsomme de l'énergie et on met la vie de la planète en danger.

2385 Donc je reviens à mon point de départ, je dis voilà pourquoi il faut mettre un frein à cette boulimie énergétique qui, non seulement, met notre avenir en péril, mais perpétue les injustices et les guerres, ce que j'ai souligné dans le début de mon mémoire, en montrant notamment que pour se procurer ces ressources-là, il faut piller d'autres pays. Je n'hésite pas à utiliser le mot "pillage".

2390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, le tout dernier point, les vendeurs semblent très enthousiastes de vendre leur gaz naturel, que ce soit le Qatar, l'Égypte, le Nigeria, mais cela dit, juste deux (2) questions rapidement.

2395 D'abord le côté factuel de votre mémoire, et la Commission salue le travail que vous avez mis là-dedans, le côté factuel, on va valider les choses, s'il y a des écarts, on va comprendre pourquoi, etc.

2400 Et la question de la méthodologie suivie en matière d'établissement des zones d'exclusion, ça fait partie évidemment du bail que nous avons signé, et on va le faire. Ce côté, encore une fois, je l'ai dit, est probablement plus facile que les autres côtés que nous ne sommes pas directement tributaires des faits.

2405 Alors vous avez ajouté un élément intéressant, parce que j'ai posé la question à d'autres participants, à savoir est-ce qu'on gère notre espace public en fonction des pires scénarios possibles. Vous avez ajouté un élément intéressant en disant, c'est le pire scénario documenté. Et la différence est tout de même importante.

2410 Mais je reviens en reposant la question, en donnant un contexte très précis. Les accidents d'écrasement d'avion, il y en a une vingtaine par année à peu près, on a des statistiques assez précises là-dessus, quatre-vingts pour cent (80 %) de ces écrasements arrivent au décollage et à l'atterrissage, donc à l'intérieur de zéro (0) à dix (10) minutes ou de dix (10) à zéro (0) minute. Par rapport à des centres urbains, on a un événement assez spectaculaire à Amsterdam, il y a pas très longtemps.

2415 Dans ce pays, on a décidé de fermer l'aéroport Mirabel aux vols commerciaux, passagers, on a déplacé l'ensemble de ces vols à Dorval, une augmentation assez importante du nombre de vols, et par le fait même, une exposition plusieurs fois plus grande pour Dorval, pour la Métropolitaine, l'autoroute 40, etc.

2420 Tenant compte de tout ça, on n'a pas vraiment géré tant l'importance du transport aérien et tant l'importance des installations déjà là, on a fait l'exercice, ça a pas fait autant de remue.

2425 Je me rappelle pas, en fait, et j'ai dit ça au représentant du ministère de la Santé avec nous, quand il était à la première partie de l'audience, je ne me rappelle pas, peut-être que ça a été fait, mais je ne me rappelle pas que la Santé publique avait émis un avis concernant les dangers d'écrasement, etc., etc.

2430 Alors je reviens à la question, voilà un cas où non seulement on gère pas l'espace public en fonction des pires scénarios documentés, mais on a augmenté considérablement l'exposition, et je connais beaucoup d'amis à Dorval, enfin je trouvais ça intéressant, moi, mais il y avait pas beaucoup de panique quand on a fermé l'aéroport de Mirabel.

2435 Alors je vous pose ça, à la lumière de l'analyse que vous faites, et vous avez monté un argument assez intéressant, ce serait quoi votre réaction à ça.

**PAR M. NORMAND GAGNON:**

2440 Je pense qu'on est en présence d'un projet nouveau qui, pour des raisons que je m'explique mal, à part peut-être l'impertinence absolue de ce projet-là...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2445 L'opportunité énergétique qui vous convainc pas?

**PAR M. NORMAND GAGNON:**

2450 ... a soulevé finalement une opposition importante, très importante, et à l'intérieur de laquelle il y a beaucoup de gens qui ont procédé à des études systématiques de la situation, et qui ont vu que dans leur propre milieu, et je pense que ça se développe de plus en plus au Québec et ailleurs aussi, et qui ont vu que dans leur propre milieu, on s'apprêtait à modifier ce milieu-là de façon très importante, et qu'en plus, ça présentait des risques également très importants.

2455 Donc moi, j'explique la réaction, en tout cas, je peux témoigner, monsieur le Président, que ma réaction dans ce dossier a été celle-là. Ce qui m'a amené à travailler sur cette question-là, c'est justement cette question des risques technologiques.

2460 Je ne dis pas que c'est le seul motif d'opposition, au contraire, il y en a d'autres et que je partage aussi, mais c'est ce sur quoi moi, j'ai tiqué. C'est ce qui m'a fait intervenir sur cette question-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2465 D'accord.

**PAR M. NORMAND GAGNON:**

2470 Pour vous raconter une petite anecdote, je suis pas de l'ACPM depuis le tout début, j'y ai  
adhéré il y a un petit peu plus d'un an, et j'ai assisté à une rencontre de l'ACPM, publique, que  
l'ACPM avait organisée, et puis là, je me suis aperçu que ces méthaniers-là transportaient,  
pouvaient transporter cent soixante mille mètres cubes (160 000 m<sup>3</sup>), et je me suis amusé, en  
arrivant à la maison, et vous allez me suivre, monsieur le Président, à calculer par la loi des gaz  
parfaits, ce que ça pouvait représenter en termes de volume de gaz.

2475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans des conditions standards.

**PAR M. NORMAND GAGNON:**

2480 Et mes propres calculs m'ont atterré, atterré.

2485 D'autant plus qu'après coup, j'ai appris que c'était loin de la réalité parce que lorsqu'un tel  
gaz brûle, ce n'est pas une sphère parfaite, mais c'est plutôt un panache, et que le panache va  
beaucoup plus loin que la sphère parfaite.

Alors c'est quelque chose comme ça qui m'a amené, je trouvais ça impensable qu'on  
puisse établir, dans un tel lieu, une telle entreprise.

2490 D'autant plus que les méthaniers circulaient tout près de la côte de l'île d'Orléans, et je  
trouvais ça d'autant plus inacceptable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2495 Alors monsieur Gagnon, la Commission vous remercie beaucoup du travail que vous  
avez investi dans votre mémoire, et il fera partie des éléments d'analyse que nous avons à faire.

Merci monsieur Gagnon. Alors on a mérité une pause, une pause de quinze (15)  
minutes, s'il vous plaît.

2500

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2505

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
ACCÈS SAINT-LAURENT-BEAUPORT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2510

Alors mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place, s'il vous plaît, les travaux reprennent.

Et j'invite Accès Saint-Laurent-Beauport, monsieur Daniel Guay, s'il vous plaît.

2515

Monsieur Guay, bonsoir, on vous écoute.

**PAR M. DANIEL GUAY:**

2520

Alors bonsoir messieurs les Commissaires. D'entrée de jeu, je vais vous présenter mon collègue, Yvan Robitaille, qui est vice-président de l'organisme, qui se joint à nous pour m'accompagner dans la présentation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2525

Bonsoir monsieur.

**PAR M. DANIEL GUAY:**

2530

Donc on veut vous remercier de l'occasion que vous nous donnez de passer notre message, d'exprimer une vision qu'on a, à la lumière de nos expériences dans la mise en valeur du Saint-Laurent, et on remercie aussi toute votre équipe qui vous supporte, parce que ça montre tout le professionnalisme qu'il y a derrière les audiences publiques, les présentes audiences publiques. Merci et bravo.

2535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur, merci beaucoup.

2540

**PAR M. DANIEL GUAY:**

Alors je vais passer la parole à monsieur Yvan Robitaille, qui va vous présenter une vision d'aménagement du territoire autour de Québec-Lévis, l'île d'Orléans, qui peut répondre aux besoins des citoyens autour de la qualité de vie.

2545

Et en même temps, on va vous présenter par la suite une vision qui pourrait répondre à l'industrie lourde, à l'industrie maritime aussi, pour que tout le monde puisse être satisfait à

travers l'aménagement du territoire, et qu'on profite du fleuve Saint-Laurent dans toute sa grandeur.

2550

Alors sans plus tarder, je passe la parole à monsieur Robitaille.

**PAR M. YVAN ROBITAILLE:**

2555

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs les reporters, bonsoir.

2560

Ça fait déjà vingt-cinq (25) ans que notre association s'intéresse et travaille avec les trois (3) niveaux de gouvernement, pardon, les trois (3) paliers de gouvernement, avec le port de Québec, à l'accessibilité au fleuve Saint-Laurent, particulièrement à la baie de Beauport.

2565

On a réussi partiellement notre travail. Comme vous le savez, la baie de Beauport est consacrée maintenant site récréotouristique, et ces trois (3) paliers de gouvernement, et le port de Québec, vont y investir vingt-cinq millions (25 M\$), bien, sont à investir vingt-cinq millions de dollars (25 M\$) présentement à la baie de Beauport.

2570

C'est, pour nous, extrêmement important de venir témoigner ici ce soir, parce qu'outre le fait qu'on s'intéresse à l'accès au fleuve, qu'on veut évidemment développer cet aspect-là, on est aussi intéressé par le développement de la grande région de Québec.

2575

Notre association compte trois cents (300) membres, utilisateurs du fleuve, et c'est un peu poussé par eux que nous sommes ici pour témoigner. Parce que voyez-vous, nos préoccupations, c'est que le projet Rabaska est présentement directement en face de la baie de Beauport; si on regarde le fleuve, on est voisin, on est contigu.

2580

Et on trouve curieux qu'un projet comme celui-là vienne près d'une ville patrimoniale et touristique, mais aussi près d'une côte, et là, quand je parle de la côte, je parle autant de la Côte-de-Beaupré que de la côte sud, et aussi entre ces deux (2) côtes, d'une île qui elle aussi est patrimoniale.

2585

Et pour nous, nous trouvons que dans une optique de développement durable, la qualité de la vie fait aussi partie ou passe aussi avec le développement économique.

Dans nos perspectives d'analyse, c'est en tant que citoyens utilisateurs du fleuve que nous venons ici ce soir. Au plan technique, on peut se faire planter allègrement par plein d'autres intervenants qui sont beaucoup plus avertis que nous, on n'est pas des experts, on est ici plutôt en tant que citoyens utilisateurs du fleuve.

2590

Notre vision de la région et de son développement, pour nous, toute activité industrialoportuaire ne devrait pas se faire dans la région immédiate de la ville de Québec, mais plutôt être

relocalisée à l'extérieur de cette zone-là, un peu comme le font plusieurs villes dans le monde, soit par des avant-ports qui sont à l'extérieur de la zone urbaine proprement dite.

2595 Et tout à l'heure, j'ai bien aimé votre intervention quand vous nous avez parlé de certaines de ces villes-là. Parce que moi, j'avais pris comme exemple Toronto où le front de lac a été dégagé des activités industrialo-portuaires, j'avais pris Chicago, et à ma grande surprise, vous nous avez parlé de Barcelone, vous nous avez parlé de Marseille.

2600 Ça adonne bien, parce que ce sont deux (2) villes que je connais quand même assez bien, j'y étais il y a pas tellement tellement longtemps, et je les connais aussi depuis très très longtemps.

2605 Quand vous avez parlé de Marseille, vous nous avez dit, oui, il y a du développement, entre autres il y a un port méthanier à Marseille, mais le port méthanier, il est pas à Marseille, il est à Fos-sur-Mer, et Fos-sur-Mer est à l'extérieur de la ville.

2610 Vous nous avez parlé aussi de Barcelone, vous avez dit, il y a des installations méthanières à Barcelone, mais encore là, ces installations ne sont pas face à la ville, elles sont à l'extérieur de la ville. Ici, Rabaska est directement en face de la ville de Québec, directement en face de l'île d'Orléans.

Donc je pense que l'exemple est un petit peu boiteux. Fos-sur-Mer, si je me souviens bien, est à dix-sept kilomètres (17 km) du vieux port de Marseille.

2615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Strictement pour ce qui est de l'influence éventuelle sur le tourisme, strictement.

2620 **PAR M. YVAN ROBITAILLE:**

Bien oui, mais c'est ça. C'est que quand on est à Barcelone, et Barcelone, c'est une ville que je connais depuis les années soixante, à Barcelone, je me serais pas promené dans le secteur du port, même si l'Espagne était un pays très sécuritaire à l'époque, c'était sous Franco, il y avait pas trop trop de vols, il y avait trop trop...

2625

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Zapatero aurait pas aimé vous entendre dire ça.

2630 **PAR M. YVAN ROBITAILLE:**

Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2635

Je dis, l'actuel premier ministre d'Espagne n'aurait pas aimé vous entendre dire ça.

**PAR M. YVAN ROBITAILLE:**

2640

Non, mais on s'entend que l'Espagne était considéré comme un pays quand même très très sécuritaire, et il y a une zone où je me serais jamais promené la nuit, même pas pendant le jour, c'est justement la zone portuaire de Barcelone.

2645

Et aujourd'hui, cette zone-là, suite évidemment aux Jeux olympiques, c'est à l'heure actuelle le moteur du développement économique de Barcelone qui s'est reconverti totalement, et Barcelone, actuellement, est une des villes qu'on appelle "booming town", présentement, en Europe.

2650

Donc fort de ces exemples, pour nous, notre vision de l'avenir, pour la région de Québec, on la voit beaucoup plus dans l'économie du savoir, on la voit beaucoup plus dans l'économie du secteur tertiaire.

2655

C'est une image de Barcelone que vous connaissez peut-être, c'était la zone face au Barrio Gotico, en allant vers l'est, qui est totalement réaménagée et aujourd'hui, c'est le moteur du développement de Barcelone.

2660

Donc pour nous, on pense que la région de Québec, un peu à l'instar de ces villes européennes qui sont peut-être un petit peu plus en avance que nous, ou même ces villes américaines, c'est une vue de Chicago, le front de mer a été aussi totalement dégagé; il y a cinquante (50) ans, vous vous seriez pas promené dans ce secteur-là, c'était la zone contrôlée surtout par la mafia, c'était la zone portuaire.

2665

Donc pour nous, le développement passe par le secteur tertiaire, passe par le développement du savoir, et qu'est-ce qui est le facteur de localisation dans ce type de développement, c'est justement la qualité de la vie qu'on retrouve dans ces villes-là.

2670

Parce qu'il y a pas une énergie qui va faire qu'une entreprise, dans les secteurs tertiaires, va venir à Québec; c'est la qualité et des gens et de l'environnement. Et c'est pour cette raison que nous pensons qu'il serait plus opportun de faire un tel projet à l'extérieur de la zone urbaine, pour évidemment garder à Québec, garder à Lévis, garder à l'île d'Orléans, garder à la Côte-de-Beaupré ses atouts qu'elle a sur beaucoup d'autres régions dans le monde.

2675

Et aussi, il faut tenir compte de l'acceptabilité sociale d'un projet. C'est bien évident que quand on parle de sous, quand on parle de millions investis, ça surprend, ça peut amener certaines personnes à penser que oui, mais c'est ça le développement économique. Je suis pas

certain. Moi, je dirais plutôt que ça va nuire au développement économique de la ville de Québec.

2680 À mon avis, il y a autre chose à faire ici, à Québec, et mon collègue va enchaîner pour nous présenter qu'est-ce que ce serait, une vision de développement durable dans une cité idéale où l'industrie lourde pourrait être déplacée en avant-port ou à d'autres endroits.

**PAR M. DANIEL GUAY:**

2685 Où elle pourrait se développer aussi. Parce que dans le fond, c'est ça, on veut répondre aux besoins des citoyens dans la zone urbaine de Québec, Lévis, l'île d'Orléans, mais maintenant, qu'est-ce qui arrive pour l'industrie, bien, il faut pouvoir répondre à ses besoins, et puis ce projet-là, il faut pas le regarder dans une vision régionale mais plutôt une vision du Québec.

2690 Et puis regardez la grandeur du Saint-Laurent, il y a beaucoup d'espace, beaucoup d'espace peu habité, alors c'est là qu'on dit, il y a des opportunités ailleurs et protégeons la région de Québec-Lévis.

2695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En aval de Québec?

**PAR M. DANIEL GUAY:**

2700 En aval de Québec. Parce que dans le fond, c'est là que l'estuaire du fleuve se situe, il y a beaucoup d'opportunités, il y a moins de population qui est installée là.

2705 Alors nous, c'est ça, on veut pas donc se faire accuser de nuire au développement économique, on a une ouverture d'esprit par rapport à ça, et on dit, c'est le moteur du développement aussi à tous les points de vue, et on voudrait pas se faire accuser aussi de dire, c'est le syndrome de pas dans ma cour.

2710 Je pense qu'avec la grandeur du Saint-Laurent, il y a beaucoup d'opportunités, et il faut le voir de cette façon-là, pour qu'on puisse développer Québec selon la vision dont on vient d'exprimer.

2715 Alors il y a des critères à respecter pour faire vraiment du développement durable, la préoccupation des citoyens, les zones habitées, les zones habitables, c'est un critère très très important, les sites patrimoniaux, donc Québec, Lévis, en termes de patrimoine, avec l'île d'Orléans, c'est un site unique, une des villes les plus vieilles en Amérique du Nord, alors il faut la préserver, la mettre en valeur encore.

2720 Et il y a aussi une tendance mondiale où l'industrie lourde se développe en dehors des milieux urbains, comme on l'a vu dans le cas de Marseille avec Fos-sur-Mer, c'est un bel exemple, et c'est ça qu'on voudrait favoriser pour la région de Québec aussi et tout le Québec.

2725 Il y a aussi l'exemple du port de Montréal, son développement futur va se faire à Contrecoeur, donc qui est en dehors du milieu urbain, qui est dans une zone déjà consacrée industrielle. Alors c'est une opportunité intéressante, ça répond aux besoins de l'industrie et ça répond aux besoins des citoyens d'aller de plus en plus sur le bord du fleuve, du côté de Montréal par exemple.

2730 Donc l'ancien ministre des Transports du Canada, monsieur Jean Lapierre, avait déjà dit aussi, avait proposé aux maires et puis aux administrations portuaires de se concerter davantage pour faire du Saint-Laurent un corridor de commerce par excellence, parce qu'il disait, dans le fond, l'ensemble des ports, l'ensemble des villes, ils se chicanent pour les mêmes marchés, pour les mêmes développements, alors il devrait y avoir une plus grande concertation et on devrait justement, globalement, et puis ça c'est le rôle du gouvernement du Québec aussi et du  
2735 gouvernement du Canada, d'essayer de voir où est-ce qu'on pourrait développer l'industrie lourde et l'industrie maritime par la suite.

2740 Déjà dans les années quatre-vingt, il y avait eu des études de faites par les deux (2) niveaux de gouvernement, fédéral et provincial, sur le cas de Cacouna; donc on avait dit que Cacouna pourrait devenir le port du futur, au niveau du transport des marchandises de vrac, je pense qu'il y avait même des études de marché qui étaient faites au niveau du gaz méthanier, et c'est pour ça probablement qu'Énergie Cacouna est allé s'installer là, qu'il a fait ces propositions-là.

2745 Donc nous, ce qu'on propose, c'est justement, en regardant ça de façon plus globale, il pourrait y avoir des opportunités au niveau de l'industrie, et puis à ce moment-là, ça protégerait toute la qualité de vie du côté de notre région.

2750 Après ça, donc dans nos propositions, on dit que Rabaska devrait s'inspirer de Cacouna et devrait déménager le projet en région.

2755 Et aussi, le gouvernement du Québec pourrait passer de la parole aux actes, lorsqu'il parle de développement régional. Alors ce serait des cas concrets où là, on favoriserait le développement en région d'industries lourdes, et je suis sûr que des investissements comme Rabaska propose, ça pourrait être profitable pour d'autres régions du Québec, en aval de Québec, sur le bord du fleuve Saint-Laurent.

2760 Alors en guise de conclusion, justement sur l'acceptabilité sociale, on pense pas que le projet soit très acceptable socialement. Je pense qu'avec l'exemple de Beaumont, où il y a eu un référendum et la population s'est prononcée là-dessus, c'est un sondage ultime, donc par référendum, donc c'est vraiment pas acceptable socialement.

On se posait la question aussi, est-il stratégique d'installer un terminal méthanier dans une région aussi belle, unique, riche d'histoire et densément peuplée que la nôtre, on considère que la réponse est non aussi.

2765

Et sur le plan de la sécurité, on a cité quelques exemples, là où il y avait une quarantaine de terminaux méthaniers à terre, et qu'il arrivait un accident sérieux aux cinq (5) ans. Donc il faut pas minimiser le risque, le risque est présent, et on voudrait pas qu'il arrive, justement, du côté de Lévis. Alors on pense que le projet n'est pas suffisamment sécuritaire pour nous rassurer, et on ne veut pas le voir s'installer là.

2770

Donc nos suggestions à la Commission, c'est justement que les Commissaires suggèrent au promoteur d'envisager un autre site, pour trouver un meilleur endroit et tenir compte de l'acceptabilité sociale et de la sécurité de la population. C'est tout le Québec qui serait gagnant, parce que ces enjeux-là, c'est pas juste un enjeu pour la région de Québec, c'est un enjeu pour le Québec et encore plus large que ça.

2775

Donc au niveau des photos, des dernières photos, qu'est-ce que les citoyens veulent, bien, on a un exemple d'un bel aménagement sur le bord du plan d'eau, c'est à San Francisco. Donc San Francisco aussi se convertit, c'est toute une ville qui a eu un passé industriel, donc avec les années actuelles, bien, ça se convertit vers la qualité de vie, au bénéfice des citoyens et des touristes.

2780

Et on a un autre exemple d'aménagement industriel, donc c'est des aménagements qu'on souhaiterait pas avoir au cœur de la région patrimoniale et touristique.

2785

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, vous éclairez les choses, parce que j'ai dit "ah bon".

2790

**PAR M. DANIEL GUAY:**

Alors je pense, pour la région, c'est la qualité de vie qui devrait primer, et c'est notre opinion.

2795

Alors on vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2800

Merci beaucoup, monsieur Guay, monsieur Robitaille, très apprécié.

Monsieur Paré, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

2805

Oui. J'aimerais me rattacher à vos propos, mais aussi à ce que vous nous avez laissé comme documents, que vous avez résumé fort bien d'ailleurs.

2810

Première question, quand on a la vision justement axée entre autres sur la protection et la mise en valeur des berges du fleuve, avec des attributs comme ce qu'on trouve ici, comment voyez-vous la prise en charge de la planification de l'aménagement, de la gestion pour que ça corresponde à ça, à cette vision.

2815

Comment ça met en cause les pouvoirs publics, sachant par exemple que chaque municipalité ou chaque MRC a son bout de littoral et a tendance à ne pas voir ce qui se passe de l'autre côté, et ainsi de suite.

2820

Est-ce que ça peut être le gouvernement, est-ce que ça peut être les citoyens eux-mêmes, je le sais pas, j'aimerais vous entendre là-dessus.

Monsieur Robitaille, l'un ou l'autre.

**PAR M. YVAN ROBITAILLE:**

2825

L'an dernier, j'ai assisté à l'assemblée annuelle du port de Québec, et je faisais remarquer à mon bon ami, monsieur Gaudreault, qui est président-directeur général du port de Québec, pourquoi, le long du Saint-Laurent, vous n'auriez pas une fédération de ports qui plutôt que de travailler en concurrence, de vous tirer dans les pattes l'un et l'autre pour avoir le plus fort tonnage, vous ne travailleriez pas en complémentarité. Il m'avait répondu, bien oui, mais Yvan, c'est pas possible parce que!

2830

Et là, ça prend une volonté centralisatrice, une volonté gouvernementale, pour planifier tout ça. Parce que vous savez très bien que du développement régional, ça se fait pas avec la Ville de Lévis, la Ville de Québec, le Village de Sainte-Pétronille, ça se fait avec l'ensemble d'une grande région, à l'intérieur d'un plus grand complexe.

2835

Donc ce serait ça, mon élément de réponse.

Je sais pas si tu veux rajouter.

2840

**PAR M. DANIEL GUAY:**

2845

Pour compléter, dans le fond il y a la Communauté métropolitaine de Québec qui s'en vient aussi avec l'adoption d'un schéma d'aménagement, il y aura donc des consultations publiques autour de ces schémas-là, et c'est l'occasion pour la Communauté urbaine d'annoncer ses couleurs par rapport à une vision d'aménagement du territoire.

Mais aussi, vous l'avez un peu dit dans les choix de réponses, les citoyens, il faut que les citoyens participent à ces audiences publiques là pour qu'ils fassent valoir leurs préoccupations envers la qualité de vie, envers le patrimoine, préservation du patrimoine.

2850

On parlait des paysages tout à l'heure, tous ces éléments-là, et puis encore plus au niveau développement économique, pour dire Québec, Lévis, l'île d'Orléans, ça devrait être une région qui soit très attractive sur le plan des entreprises étrangères, sur le plan même d'autres populations, pour qu'à Québec, on puisse se développer autour de ça.

2855

Et on a des avantages concurrentiels très très importants, on a le Vieux-Québec qui est unique en Amérique du Nord, on a le fleuve Saint-Laurent, on a l'île d'Orléans.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

2860

Mais j'aimerais vous ramener sur les berges du Saint-Laurent.

On a déjà entendu les gens du ministère des Affaires municipales, en première partie, faire valoir qu'il y avait des juridictions partagées, que par exemple l'île d'Orléans constituait une MRC, il y en a d'autres sur la rive nord, il y en a sur la rive sud; il y a la Communauté métropolitaine de Québec qui inclut l'île d'Orléans, qui inclut si je ne m'abuse la côte nord à peu près jusqu'à Sainte-Anne-de-Beaupré, plus ou moins jusqu'au Cap-Tourmente; sur la rive sud, figurez-vous qu'elle arrête entre Beaumont et Lévis. En d'autres termes, toute la côte de Bellechasse, en s'en allant vers l'est, sont complètement en dehors de tout mécanisme régional.

2865

2870

Mais quand je regarde de l'île d'Orléans la côte, moi je la vois pas la frontière entre Bellechasse et Lévis, je pense pas que personne la voit, et comment est-ce qu'on peut s'assurer que la mise en valeur, le cas échéant, qu'il y ait un projet industriel ou pas, c'est peut-être ça un peu en toile de fond, mais pour le moment, c'est vraiment, quoiqu'il arrive, comment est-ce qu'on fait pour que ce qui est fait d'un côté soit pas détruit de l'autre côté.

2875

**PAR M. DANIEL GUAY:**

Bien, c'est là qu'il y a un gouvernement du Québec qui a aussi un rôle plus large, parce que dans le fond, il est responsable des municipalités aussi, de la Communauté métropolitaine, donc qui peut aller de l'avant pour dire, bien là, malgré les limites administratives qui sont artificielles, il y a des réalités qui sont plus globales. Et c'est là que le ministère des Affaires municipales et d'autres intervenants au gouvernement du Québec peuvent jouer un rôle.

2880

2885

Mais nous, on s'est donné un peu comme mission, comme citoyens, comme groupe de citoyens, d'aller de l'avant et d'interpeller différents élus, et puis au niveau de la Communauté métropolitaine, on veut faire nos démarches pour préparer le terrain aux consultations qui s'en viennent à l'automne.

2890 On a proposé même d'organiser un colloque, éventuellement, sur l'avenir du Saint-Laurent dans la région de Québec-Lévis, et puis on voulait contacter des groupes, des groupes de citoyens, des groupes environnementaux, des conseils de quartier pour se mobiliser. Donc c'est un projet encore en gestation, qui est pas encore tout à fait attaché.

2895 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

C'est sans doute une bonne idée, mais j'aimerais peut-être brièvement vous entendre sur quelque chose d'encore plus précis.

2900 Là où on parle évidemment de préservation, de mise en valeur, dans l'intérêt public, des berges et du littoral du Saint-Laurent, est-ce qu'il y a lieu de prendre des mesures pour en assurer ou en faciliter l'accès et la jouissance par l'ensemble des citoyens.

**PAR M. YVAN ROBITAILLE:**

2905 Évidemment, c'est un peu le but qu'on s'était fixé.

J'avais fait, avec mes étudiants, il y a une trentaine d'années, une recherche, parce que moi je suis natif de Sainte-Foy, depuis le début de la colonie mes ancêtres y habitent, et on avait, quand j'étais jeune, j'avais dénombré au-delà, entre la rivière Cap-Rouge, qui est grosso modo le territoire du port de Québec, entre la rivière Cap-Rouge et la rivière Montmorency, dix-neuf (19) plages. Et en 1984, il ne restait qu'un seul accès au fleuve, j'entends un accès relativement sécuritaire, c'était la plage de la baie de Beauport, qui était pas plage de la baie de Beauport à l'époque, oui, le lieu physique existait sauf qu'on pouvait pas y aller, et ça a été un événement comme Québec 84 où on a dit, bien, la voile légère, ce serait intéressant que ça aille à la baie de Beauport, et c'est à partir de ça que les gens ont commencé à fréquenter la baie de Beauport.

2915 Mais avant ça, quand on y allait pour faire, c'était le début de la planche à voile aussi, bien, on se faisait envoyer par les policiers du port de Québec.

2920 Voyez-vous, ça ça en est un exemple d'un dossier qui a évolué et qui a donné, bon, au moins un accès sécuritaire aux gens de la région de Québec.

Donc ce sont par des actions comme celles-là qu'on arrive à faire avancer les choses.

2925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2930 Alors merci beaucoup, monsieur Robitaille, monsieur Guay, très apprécié.

**PAR M. DANIEL GUAY:**

On vous remercie beaucoup.

2935

---

**FLORIAN SAUVAGEAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Florian Sauvageau, s'il vous plaît, une prestation orale.

Bonsoir monsieur Sauvageau.

2945

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

Monsieur le Président, messieurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

2950

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

Alors d'abord, je vous remercie de votre accueil et je vous remercie aussi de la souplesse de votre procédure.

2955

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est agréable à entendre et c'est très apprécié.

2960

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

Ça n'a rien de bureaucratique, et le fait que nous puissions nous présenter devant vous, simplement de façon orale et sans nécessairement présenter un mémoire, je vous en remercie et je vous en félicite aussi, parce que ça permet à un plus grand nombre de citoyens de s'exprimer. On n'a pas tous le temps de consacrer des heures et des heures à la rédaction d'un mémoire.

2965

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est toujours une option offerte aux citoyens, depuis le début du BAPE, d'ailleurs.

2970

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

2975

Merci.

2980

C'est aussi, moi j'ai pas l'habitude de parler des choses hors de mon domaine, je parle beaucoup des médias dans la vie, mais très peu d'autres sujets parce que, et en particulier dans ce cas-ci, je ne suis ni un spécialiste de l'environnement, encore moins un spécialiste des questions énergétiques, donc je me présente devant vous, plus encore avec ce que j'ai entendu depuis le début de la soirée, avec énormément d'humilité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2985

Et vous avez entendu plusieurs fois, j'ai pas aucun doute que vous allez bien couvrir le sujet.

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

2990

Vous êtes bien généreux, monsieur le Président.

2995

Tous ceux qui m'ont précédé ont préparé des mémoires et, ce soir, on fait des présentations vraiment qui, des présentations qui m'ont conforté dans mes craintes. Même si on nous a dit récemment, dans les journaux, que nous étions les tenants de la peur, je pense que toutes les présentations que vous entendez, des simples citoyens qui sont inquiets, ne sont pas dictées par la peur mais par un souci d'action préventive, par une grande prudence.

3000

Et ce dont je voudrais parler un peu, je voudrais faire quelques observations, poser des questions plus qu'apporter des réponses; je pense qu'il faut, et vous le savez mieux que moi, vous devez vous méfier de ceux qui ont des réponses à tout.

3005

Je voudrais poser des questions sur l'utilisation de certains principes récents en droit de l'environnement dans l'analyse que vous ferez, et ce dont je vais surtout parler, c'est du principe de précaution, et je vous dirai un peu plus tard, je vais être bref d'ailleurs, très bref, et je vous dirai un peu plus tard pourquoi ce principe et dans quel contexte ce principe de précaution m'a intéressé.

3010

Donc dans ces matières, je ne suis qu'un simple citoyen sauf si – évidemment tout de suite, je vais rendre publiques mes couleurs, j'ai signé, je peux dire avec enthousiasme, la pétition des citoyens de Sainte-Pétronille...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3015

On a vu votre nom.

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

3020 ... mais je ne suis membre d'aucune association, je ne suis pas un militant de l'écologie, sauf si  
on définit l'écologiste comme le fait le philosophe Luc Ferry, l'ancien ministre français de  
l'éducation, qui dit que d'une certaine manière, nous sommes tous des écologistes.

3025 Alors évidemment, il y a les écologistes militants, mais un citoyen ne peut pas ne pas être  
un écologiste; on ne peut pas être pour la pollution, et comme le dit dans sa définition Luc Ferry,  
on ne peut pas non plus être contre le principe de précaution.

3030 Alors qu'est-ce que c'est que le principe de précaution et comment, personnellement, je  
me suis intéressé à cette idée-là, et comment je pense que le principe de précaution, qui n'est  
pas simplement une idée fumeuse développée dans des instances internationales, mais qui est  
un principe qui a été évoqué par la Cour suprême du Canada, et je pense dans une décision de  
la Cour suprême où il y a beaucoup d'analogies avec le cas de Rabaska.

3035 Alors c'est pour ça que j'ai pensé, même si je suis pas un spécialiste du droit de  
l'environnement, je suis un avocat mais j'ai fait mes études en droit il y a quarante (40) ans, il y  
avait pas de droit de l'environnement il y a quarante (40) ans, et j'ai passé ma vie à faire autre  
chose que du droit, mais dans le cadre d'une recherche qu'on a faite avec des collègues sur la  
Cour suprême et les médias, par hasard, c'est moi qui a été appelé, dans l'analyse de la  
couverture que faisaient les médias de diverses causes, à regarder une décision de la Cour, que  
vous connaissez très certainement, la décision dans l'affaire 2001 de Spraytech contre la Ville de  
3040 Hudson, où la Cour a, par le biais disons, utilisé cette idée du principe de précaution.

3045 Alors le principe de précaution, c'est un des principes du chapitre 2 de la Loi sur le  
développement durable. Bon, j'ai vu, en arrivant, le développement durable, les tableaux en  
parlent, on n'en a pas beaucoup parlé ce soir sinon ceux qui m'ont précédé, et quelqu'un d'autre  
a évoqué l'idée de développement durable.

3050 Mais il me semble que les choses ont tellement changé, depuis quelques années, que  
tous ces projets que l'on étudie maintenant, il faut les regarder dans un contexte différent, avec  
tout le respect que je dois à la présidence.

3055 Tout à l'heure, j'ai un peu sursauté quand vous avez dit, oui mais il y a des centrales en  
Italie. Mais ces centrales qui ont été construites ailleurs, elles ont été construites à une autre  
époque, en quelle année, à un moment où on n'envisageait pas les choses de la même manière  
que maintenant.

Alors que maintenant, je pense que le dossier que vous étudiez est représentatif d'un des  
enjeux politiques contemporains les plus importants; et les prochaines campagnes électorales,  
tant à Québec qu'à Ottawa, vont certainement nous permettre de constater l'importance prise par

3060 les enjeux environnementaux et le contexte du principe de précaution et du développement durable.

Alors rapidement, puisque j'ai dit que je serais bref, en ajoutant, peut-être que dans ce nouveau contexte, on ne peut plus répéter les erreurs du passé qui nous ont menés là où nous sommes, en oubliant toutes ces dimensions nouvelles.

3065

Alors cette affaire, je rappelle brièvement cette affaire de Spraytech contre la Ville de Hudson, et ensuite, j'essaie d'expliquer pourquoi je considère qu'il y a une analogie à faire avec le dossier de Rabaska.

3070

Donc la Ville de Hudson a adopté un règlement pour empêcher l'utilisation des pesticides, non pas de façon globale, mais l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3075

Pour l'entretien des gazons, par exemple.

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

3080

Pour l'entretien des gazons. C'est-à-dire que si on a besoin de pesticides pour des fins agricoles, le règlement ne s'applique pas

3085

Et les compagnies qui gagnent leur vie avec l'entretien des pelouses, et qui le font en toute légalité d'ailleurs, en utilisant des produits conformes à la loi fédérale, en détenant les permis de la loi du Québec, les permis pertinents de la loi du Québec, ont présenté une requête à la Cour supérieure pour faire invalider le règlement de la Ville de Hudson.

3090

L'affaire est montée jusqu'à la Cour suprême et la Cour suprême a maintenu la décision des tribunaux inférieurs qui avaient décidé que le règlement de Hudson, en vertu des dispositions générales de la Loi des cités et villes, était tout à fait normal.

3095

Et dans la décision de la Cour, je vais citer simplement ce qu'écrit la juge qui a rédigé la décision, la juge Claire L'Heureux-Dubé à l'époque...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3095

Qui n'est plus là.

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

3100

Non, elle a pris sa retraite mais elle est toujours active.

"L'interprétation que je fais ici du Règlement 270 respecte le principe de précaution du droit international qui est défini ainsi au paragraphe 7 de la Déclaration ministérielle de Bürgen sur le développement durable de 1990."

3105

Alors je cite la définition de cette déclaration que reprend la juge L'Heureux-Dubé:

"Un développement durable implique des politiques fondées sur le principe de précaution."

3110

Qui, je le répète, est un des principes de la loi québécoise du développement durable.

"Les mesures adoptées doivent anticiper, prévenir et combattre les causes de la détérioration de l'environnement. Lorsque des dommages graves ou irréversibles risquent d'être infligés, l'absence d'une totale certitude scientifique ne devrait pas servir de prétexte pour ajourner l'adoption de mesures destinées à prévenir la détérioration de l'environnement."

3115

Alors donc, c'est un principe qui, à mon avis, découle d'une approche préventive, telle par exemple que celles qui ont été manifestées hier par les Directions de la santé publique devant vous, en disant, on peut pas entériner ce projet-là, on n'a pas les réponses à toutes les questions.

3120

Et c'est en me rappelant cette décision sur laquelle j'avais travaillée il y a quelques années qu'il m'a semblé utile de venir vous parler du principe de précaution, mais surtout vous demander dans quelle mesure, dans les travaux que vous faites, je pense que ça permettrait d'éclairer tout le monde sur l'esprit des travaux, de vous demander dans quelle mesure ce principe-là est intégré à votre réflexion.

3125

Parce que je pense qu'il devrait s'appliquer, dans le cas de Rabaska, les trois (3) éléments constitutifs du principe de précaution tels que définis dans un article de la Revue Générale de Droit International Public, un article d'un professeur, d'un maître de conférence, parce qu'il faut faire la nuance, à l'Université Paris II.

3130

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3135

Il faut faire la nuance, surtout à Paris II.

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

3140

Alors les principes, c'est qu'il y a risque de dommages, il y a une incertitude scientifique.

À mon avis, l'article remarquable du Globe and Mail de lundi, sur le dossier, j'aurais souhaité personnellement, et comme journaliste et professeur de journalisme, que la presse de la ville de Québec, la presse écrite de la ville de Québec fasse preuve d'autant de qualité dans sa

3145 couverture de ce projet, de ce dossier-là, et fasse des synthèses semblables à ce qu'a fait le  
Globe and Mail lundi...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3150 Monsieur Séguin va être très content de vous entendre dire ça; parce que c'est lui qui a  
écrit l'article.

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

3155 Ah, Réal Séguin, du Globe and Mail, oui, oui. Mais il a fait un très bon article, je pense  
qu'on devrait traduire cet article et le distribuer dans tous les foyers.

3160 Parce que s'il y a encore des enquêtes, des sondages, des enquêtes d'opinion, les  
enquêtes d'opinion ne peuvent être valables que si l'opinion publique est éclairée, que si la  
presse joue son rôle, et cet article est un bel exemple d'information de bonne qualité.  
Malheureusement, il est publié dans la presse de Toronto, accessible ou lu par peu de gens dans  
la région de Québec.

3165 Alors je pense que dans cet article de lundi, on a de beaux exemples de risque de  
dommages, et on voit qu'il y en a eu ailleurs, des dommages graves.

3170 Et deuxième élément constitutif du principe, les dommages justement potentiels doivent  
être graves, irréversibles, et c'est cette gravité-là qui justifie une action immédiate qui, dans la  
conception large du principe de précaution, parce que l'auteur que je cite distingue deux (2)  
conceptions, l'une restrictive et l'une extensive du principe de précaution, et la conception large  
pourra non seulement restreindre l'activité mais l'interdire tant que la preuve n'a pas été faite que  
les dangers graves potentiels n'existent pas.

3175 Et ce qui fait qu'on donne ici l'exemple, par exemple, du débat sur les essais nucléaires  
dans le Pacifique, entre la France et la Nouvelle-Zélande. Alors je passe, là.

Et puis je vais peut-être conclure, vous comprenez bien que je vous pose une question  
parce que je préfère que vous répondiez plutôt que d'être questionné!

3180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous voyez il y a combien d'approches pour nous positionner correctement. Allez-y!

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

3185 Alors si vous permettez, je sais que vous avez dit hier, enfin, c'est ce que j'ai entendu à la  
radio et ce que j'ai compris en écoutant peut-être distraitemment, parce que les torts ne sont pas

3190 toujours du côté des médias d'information, c'est parfois bien fait mais le spectateur ou l'auditeur écoute distraitemment, mais j'ai compris que vous avez dit aux gens, vous me corrigez si j'ai tort, de la Santé publique, que toute la question de la politique énergétique du Québec, ça ne vous regardait pas.

3195 Mais étant donné votre grande latitude, je pense que vous me laisserez dire trois (3) mots sur la politique énergétique du Québec et la stratégie de l'entreprise, aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parfaitement recevable de vous et de tous les citoyens.

3200 Et l'avis que j'ai donné hier, c'était très limité par rapport au principe de responsabilité ministérielle, strictement.

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

3205 Alors dans mon métier principal dans la vie, j'enseigne l'actualité internationale, donc je lis la presse internationale.

3210 Vendredi, il y avait, dans le Herald Tribune, qui est un des bons journaux du monde, en première page, un article que je n'ai vu repris nulle part dans nos médias, "Russia considers gas cartel like OPEC".

3215 Alors qu'est-ce qu'on nous raconte là-dedans, c'est que dans sa conférence de presse interminable de la semaine dernière, qui a duré trois heures et quelque, le président Poutine a dit qu'il trouvait intéressante une proposition de l'Iran, le second producteur en importance de gaz naturel, et si j'ai bien compris, après la Russie, alors l'Iran a proposé la formation d'un groupe qui ressemblerait à l'organisation des pays exportateurs de pétrole pour le gaz naturel. Vladimir Poutine a dit que c'était une bonne idée.

3220 L'article nous apprend – j'ai lu, même si ça semble incertain, que les approvisionnements de Cacouna viendraient de Russie et ceux de Rabaska viendraient d'Algérie, j'ai lu ça.

3225 Le même Vladimir Poutine est allé, il y a quelque temps, en visite en Algérie, pour signer une entente entre Gazprom et la Sonatrach algérienne, pour qu'il y ait une entente des pays producteurs de gaz naturel.

3230 On sait, depuis deux (2) ans, chaque fois qu'au début de l'année, chaque fois qu'il y a des problèmes de négociation de contrat entre, il y a deux (2) ans, la Russie et l'Ukraine, et cette année la Russie et le Belarus, que les pays européens qui importent leur gaz de Russie sont inquiets parce que les Ukrainiens et les gens du Belarus ont dit, on va fermer le robinet...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, et ce sujet-là a été l'objet d'une question que la Commission, presque en ces termes-là, que la Commission a envoyée à l'initiateur du projet, exactement en ces termes.

3235

Allez-y.

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

3240

Bien, je suis ravi de vous entendre le dire.

Alors ma question, pour terminer, avant de conclure avec une boutade, c'est: Est-ce qu'on a envie de confier la sécurité, parce qu'on dit que c'est pour diversifier nos approvisionnements énergétiques, je suis pas certain que de confier notre avenir énergétique à un cartel dirigé par Vladimir Poutine, avec à ses côtés, du côté droit l'Iran et du côté gauche l'Algérie, je suis pas sûr que c'est la meilleure façon d'assurer la sécurité de nos approvisionnements.

3245

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3250

S'il vous plaît, arrêtez, s'il vous plaît!

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

3255

Vous allez me renvoyer chez moi! Il est très tard d'ailleurs pour moi.

Et ma boutade, en terminant, c'est plus que le président français, monsieur Chirac, a pris l'initiative de lancer l'idée de la création d'une agence des Nations Unies sur l'environnement, parce qu'il est inquiet au sujet de l'environnement et pense aussi, comme nos dirigeants à Ottawa et à Québec, que c'est un des enjeux contemporains des plus importants.

3260

Et puisque, d'un autre côté, mais c'est une boutade, d'un autre côté, la France ne semble pas quoi savoir donner comme cadeau à la ville de Québec pour le 400<sup>e</sup> anniversaire, moi je suggère que le président Chirac s'assure que Gaz de France se retire du projet Rabaska.

3265

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît! Non, non, je vous prie de cesser, parce que là, vous allez me causer des problèmes à moi personnellement. Bon!

3270

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

J'espère avoir épuisé mon temps et que vous n'avez pas d'autres questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3275

Oui, j'aimerais juste vous dire deux-trois (2-3) choses, monsieur Sauvageau. Merci beaucoup de votre intervention.

3280

Monsieur Chirac, Gaz de France étant déjà privatisée, ayant été une fois une société d'État mais elle ne l'est plus, je crois que monsieur Chirac a limité beaucoup ses capacités de donner des instructions.

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

3285

Oui, mais il pourrait dire un bon mot pour nous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3290

Monsieur Chirac a le talent de toujours dire des bons mots, j'imagine, alors le message va être reçu.

3295

La question du développement durable, évidemment, comme je l'ai dit la semaine dernière je crois, qu'au-delà des principes souvent, comme on dit en anglais, "the devil is in the detail", le diable niche dans les détails, et quand on essaie de mettre ça correctement, tout dépend de l'enveloppe d'analyse qu'on va accepter, est-ce que l'enveloppe est grande comme ça, ou comme ça, ou à l'échelle du continent, etc.

3300

Je peux très bien voir des gens qui vont dire, le jugement que madame la juge L'Heureux-Dubé a écrit au nom de la majorité de la Cour suprême à l'époque vise des herbicides et des pesticides qui sont utilisés à des fins, somme toute, d'une utilité relative pour la société, l'entretien des gazons. Et qu'en plus, il s'agit de substances toxiques, qui ont une valeur toxique reconnue. Que leur utilité pour la société est toute autre, comparativement au gaz naturel.

3305

Je peux voir un discours qui pourrait se construire, de façon tout à fait présentable, à l'effet que les parallèles sont limités; mais c'est pas le moment de le faire.

3310

Autre chose qu'on peut aussi dire, c'est que nous savons déjà que le gaz naturel est dangereux, nous vivons dans une société qui a appris, il y a pas longtemps, la desserte gazière à Montréal et l'erreur humaine a fait sauter l'Accueil Bonneau, donc tout ces éléments sont déjà dans l'horizon social, etc., etc. Ce qui pourrait dire, bien, peut-être il faut tenir compte de ces éléments-là.

3315

Je vous dis ça pas pour vous dire qu'on va utiliser l'analyse de développement durable pour finalement justifier ou pas, l'analyse reste à faire, et le principe de précaution fait partie de ce genre – parce qu'il y a un contexte social, un contexte historique, culturel et etc., dans lequel les principes s'incarnent, finalement, de façon cohérente, on l'espère.

Et ça, c'est un exercice, effectivement, pas très facile, vous nous rappelez de nos devoirs, alors le rappel est bien reçu.

3320 Et c'était très intéressant, la contribution que vous avez faite, avec cette prestation orale, monsieur Sauvageau. La Commission vous remercie.

**PAR FLORIAN SAUVAGEAU:**

3325 Merci. Et je vous fais entièrement confiance.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3330 Merci, monsieur Sauvageau.

---

**ASSOCIATION DE L'ÎLE D'ORLÉANS CONTRE LE PORT MÉTHANIER**

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite l'Association de l'île d'Orléans contre le port méthanier, monsieur Serge Mongeau.

3340 Bonsoir monsieur Mongeau.

**PAR M. SERGE MONGEAU:**

3345 Bonsoir. J'espère que vous avez lu mon mémoire, parce que je ne le lirai pas! J'ai suivi vos instructions à la lettre.

D'abord, je veux vous remercier de votre patience, et je vous prie de comprendre l'acharnement parfois de certains des opposants à tout dire, parce qu'on a tellement travaillé qu'on trouve frustrant, finalement, de voir tout ce travail qui est un peu mis de côté.

3350 Dans le mémoire, je résume tout le travail que nous avons fait, notre association et donc, je répéterai pas, on s'est réuni aux trois (3) semaines, on a fait beaucoup d'assemblées d'information.

3355 On a fait aussi circuler une pétition, et je profite de ma visite pour déposer la pétition que nous avons fait circuler à l'île, et qui a donné quand même comme résultat, bon, on a des signatures de gens de Sainte-Famille, soixante-dix-neuf (79), Saint-François, soixante-quinze (75). C'est une pétition qui dit tout simplement qu'on s'oppose au port méthanier. Saint-Jean, trois cent vingt-six (326), Saint-Laurent, six cent trente-huit (638), Saint-Pierre, trois cent vingt-quatre (324) et Sainte-Pétronille, cinq cent soixante-dix-sept (577).

3360 Et de l'extérieur, parce qu'il y a des gens qui viennent à l'île et qui tiennent à ce que l'île demeure ce qu'elle est, on a eu trois mille cent trois (3103) signatures.

Je veux un peu qualifier, d'abord vous dire que sauf à Sainte-Pétronille, et d'ailleurs j'ai pas les pétitions de Sainte-Pétronille, elles seront déposées demain par des citoyens de Sainte-  
3365 Pétronille, sauf à Sainte-Pétronille, nous n'avons pas systématiquement passé à toutes les maisons.

Parce que ça demande du temps, c'est long. Ça a été fait à Sainte-Pétronille grâce à monsieur Brandl, qui est ici, et il va passer demain je pense...

3370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il a déjà passé aujourd'hui. Ah d'accord, il y en a un deuxième.

3375

**PAR M. SERGE MONGEAU:**

Il va même y en avoir un troisième!

Donc ce n'est pas systématiquement que nous sommes passés à toutes les portes, d'ailleurs il y a aussi des pétitions qui ont été déposées à certains endroits, à certains commerces et tout ça.

3380

Et fait à noter aussi, il y a quelqu'un qui, systématiquement, a volé nos pétitions. Donc on en aurait plus si ça n'avait pas été fait, jusqu'à temps qu'on trouve le coupable et qu'on prenne les mesures pour arrêter, mais combien de pétitions ont été volées, je le sais pas.

3385

Mais il est clair, actuellement, que la majorité des gens de l'île est contre ce projet-là. D'abord il y a eu un sondage il y a longtemps, qui montrait que cinquante-six pour cent (56 %), mais il y a eu un autre sondage qui s'est fait dont les résultats n'ont jamais été publiés, parce que c'était pas nous qui l'avions commandé et que ceux qui l'avaient commandé étaient certainement pas contents du résultat.

3390

Mais on a beaucoup de gens qui nous ont dit, on m'a téléphoné, on m'a demandé mon opinion, et on n'a jamais entendu parler du résultat, donc on peut présumer que c'était défavorable au projet.

3395

Je dois vous dire aussi que nous sommes très déçus de nos élus municipaux. Nous avons tenté, à diverses reprises, de sensibiliser nos élus à leurs responsabilités de représentation et de dire, vu que vous tenez tellement compte de l'acceptabilité sociale, donc nous avons insisté pour que nos élus, à ce moment-là, fassent part de la position de la population, et ils se sont montrés extrêmement réticents sinon opposés à le faire.

3400

3405 Sauf à Saint-Laurent, et j'ai déposé la résolution dans mon mémoire, la résolution de Saint-Laurent qui, unanimement, le conseil de Saint-Laurent, dès le début du projet, a quand même pris position contre.

3410 Nous sommes très inquiets devant le processus d'acceptation de ce genre de projet, là où c'est le promoteur qui propose et qui fait les études d'impact lui-même, il les fait spontanément ou suite à des questions qui lui sont posées.

3415 Nous trouvons que c'est la même attitude, finalement, qu'on a avec l'industrie pharmaceutique; l'industrie pharmaceutique, actuellement, c'est l'industrie qui fait les études sur ses médicaments et qui présente ses études, et qui lance très rapidement ses médicaments et qui, très souvent, les retire très rapidement aussi, parce qu'il y a des effets négatifs de ces médicaments-là.

Je ne voudrais pas qu'on retire, qu'on arrête le projet Rabaska parce qu'il va y avoir eu des effets négatifs, comme une explosion ou je sais pas quoi.

3420 Normalement, finalement, le gouvernement, c'est lui qui devrait représenter les intérêts de la population, et qui devrait procéder à l'évaluation par ses experts ou en accordant des contrats à des firmes indépendantes.

3425 Or, nous avons été témoins, tout au long des audiences, de l'incapacité de la plupart des fonctionnaires d'évaluer les données fournies par le promoteur ou de répondre aux interrogations de la population. Et d'ailleurs, le gouvernement, dès l'origine du projet, aveuglé par les soi-disant retombées économiques du projet, s'est servilement rangé du côté des promoteurs.

3430 Finalement, c'est sur les épaules de la population que repose la fonction, le fardeau de la preuve que ce projet ne doit pas se faire. Et on se rend compte, en voyant comment certains médias tentent de discréditer les interventions des opposants, à quel point les liens sont étroits entre les médias et les milieux d'affaires.

3435 Certes nous, les opposants à ce projet n'étions pas tous des experts; mais je dirais qu'à force de travail, nous le sommes pratiquement devenus. Certainement plus, en tout cas, que nombre de représentants des ministères que nous avons entendus.

3440 J'ai lu avec attention un grand nombre de mémoires déposés par les membres de nos organisations; ils sont d'une qualité exceptionnelle. Ils témoignent d'un gros bon sens qui manque désespérément à trop de nos dirigeants politiques. Ils sont le résultat de réflexions sensées, qui dépassent le court terme, et ils s'appuient sur des recherches scientifiques des plus sérieuses.

3445 Pour terminer, je ne peux que souhaiter que vous nous accordiez la plus grande attention, nous qui nous préoccupons de l'avenir de la planète, et souhaitons que des actions concrètes soient prises pour diminuer la production des gaz à effet de serre.

3450 Et il est clair à nos yeux, comme l'ont montré plusieurs mémoires déjà, que ce projet aura comme conséquence, à long terme, une augmentation des gaz à effet de serre, ce que nous trouvons absolument inacceptable.

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3455 Merci à vous, monsieur Mongeau.

3460 Et je dois vous dire tout de suite, on n'a pas besoin d'attendre la fin de la deuxième partie de l'audience pour le dire, mais je peux vous dire que la qualité des interventions faites par les citoyens dans ce dossier, ça nous donne énormément de travail, évidemment, et surtout qu'on a un rapport à déposer au ministre concerné le 4 avril.

3465 Mais je vous cache pas que la qualité de travail fait, l'investissement en termes de temps et d'efforts, et je l'ai dit tout à l'heure à monsieur Gagnon, je l'ai déjà dit à d'autres citoyens, sans aucune hésitation, je peux vous dire que l'engagement, l'effort, l'investissement et le dévouement à étayer les propos avec des analyses bien faites, au-delà d'être en accord ou pas en accord, cet engagement-là fait l'honneur de notre démocratie, et il y a pas de doute.

3470 Et au-delà des devoirs de chacun, il n'y a qu'admiration et il n'y a que fierté, et certitude que c'est un garant et on espère que ça continue comme ça.

3475 Votre référence à la pratique à l'effet que l'étude d'impact est préparée par l'initiateur du projet ou les promoteurs, c'est la pratique que nos élus et nos gouvernements ont choisie. La validation, c'est fait par les experts du gouvernement; au moment où on parle, il y a une évaluation parallèle qui se fait par l'équipe du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. On a deux (2) processus d'évaluation, un fait par nous et un fait par eux.

3480 Oui, il y a d'autres modèles au monde, il y a le modèle américain, dans certains domaines, où le gouvernement désigne à l'initiateur une liste de consultants ou de firmes pour qu'ils choisissent, entre eux, la firme qui va préparer l'étude d'impact.

3485 Il y a autant de modèles qu'il y a de pays, c'est le modèle que nous avons, ça a ses avantages, ses désavantages. Mais je vous invite, si vous avez des remarques à faire par rapport à des carences que vous constatez, concernant la méthode, alors faites-le savoir.

Et certainement, dans la mesure où ça a des pertinences par rapport au projet que nous avons, si la Commission l'estime pertinent à son mandat, la Commission a la latitude de le dire aussi. Voilà.

3490

Alors monsieur Mongeau, très apprécié, merci beaucoup.

**PAR M. SERGE MONGEAU:**

3495

Qu'est-ce que je fais de mes pétitions?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Primeau, ça fera plaisir à madame Primeau de les recevoir.

3500

**PAR M. SERGE MONGEAU:**

Si vous voulez les compter par municipalité, vous allez voir...

3505

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, j'ai une question pour vous à propos de ça.

La différence est assez importante entre Sainte-Famille et Saint-Laurent.

3510

Est-ce qu'en tant que paroisses, il y a une différence importante de population?

**PAR M. SERGE MONGEAU:**

3515

Oui. Écoutez, Sainte-Famille et Saint-François, c'est les paroisses, les dernières paroisses au nord de l'île, Sainte-Famille est le plus à l'est et puis Saint-François, c'est celle qui est complètement au bout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3520

Est-ce que c'est l'éloignement du côté de l'installation éventuelle du projet ou si c'est la population...

**PAR M. SERGE MONGEAU:**

3525

Non, c'est aussi des municipalités où la population est de beaucoup moindre, c'est une population davantage rurale.

3530 Donc les autres municipalités, comme Saint-Laurent, Sainte-Pétronille et Saint-Pierre ont beaucoup de gens qui travaillent à Québec, et qui voyagent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3535 Donc il y a des éléments démographiques et probablement sociologiques aussi.

**PAR M. SERGE MONGEAU:**

Exactement, qui expliquent.

3540 Mais aussi des éléments de nous, au plan du travail, parce qu'on n'a pas de militants, de personnes qui étaient de ces municipalités et qui ont fait systématiquement la tournée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3545 Pour couvrir tout le terrain.

Merci encore, monsieur Mongeau, très apprécié.

3550

---

**JEAN-MARIE PERRONO**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3555 J'invite monsieur Jean-Marie Perrono, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Perrono, on vous écoute.

**PAR M. JEAN-MARIE PERRONO:**

3560

3565 Simplement, ce soir, très modestement, je voudrais apporter un témoignage d'une famille française qui vient de la région de Fos-sur-Mer et qui est arrivée à Québec, et je voudrais juste vous faire partager un petit peu ce qu'on a vécu, être un petit peu le porte-parole aussi des gens qui vivent dans cette région, à travers donc le mémoire que je vous ai fait parvenir.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 1)**

3570 Donc je voudrais juste vous faire partager l'expérience française de l'implantation d'un terminal méthanier à Fos-sur-Mer, un village de Provence défigurée où il ne fait pas bon vivre.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2)**

**FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 2)**

3575

Donc moi, je vais me faire un petit peu le porte-parole de ce que vivent les gens là-bas, de ce qu'on lit sur les sites et dans les comptes rendus des associations qui se sont créées à Fos-sur-Mer, notamment sur deux (2) éléments, les impacts sur l'environnement et le paysage, et puis la sécurité.

3580

Donc en ce qui concerne les impacts sur l'environnement et le paysage, depuis 72...

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3)**

3585

**FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 3)**

Donc la région de Fos-sur-Mer, je corrige un petit peu ce qui a été dit tout à l'heure, mais qui est environ à trente-cinq kilomètres (35 km) de Marseille, est devenue l'un des endroits les plus pollués d'Europe. C'est ce qu'il faut savoir.

3590

Évidemment, pour desservir toutes ces usines, on a construit d'autres autoroutes, donc il y a beaucoup plus de circulation de poids lourds.

3595

Le grand danger pour Fos, si on en croit les associations de la protection de l'environnement à Fos-sur-Mer, c'est la traversée de la ville par le prolongement d'une autoroute; elle se fera sûrement, et elle précipitera un flux de poids lourds qui aura doublé d'ici peu.

Le deuxième élément qui inquiète les gens, c'est la menace constante pour la sécurité.

3600

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin du premier paragraphe)**

3605

Ce qu'on trouve aussi, ce qui est devenu la préoccupation quotidienne des gens là-bas, c'est les accidents.

3610

Tout à l'heure, on a vu des courbes sur les probabilités d'accidents, non pas encore cette réalité que les gens vivent quotidiennement là-bas. La réalité, c'est les communiqués de presse qui sont systématiquement reportés sur le site de l'association des gens qui s'occupent de l'environnement à Fos-sur-Mer. On peut rapidement voir ce qui se passe!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, "Communiqué de presse")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin du 3<sup>e</sup> paragraphe de "Communiqué...", "... fuel lourd.")**

3615 Qui a été déversé dans la Loire. Ça, c'est le genre d'incident qui est reporté et qui inquiète évidemment les gens.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, premier encadré)**

3620 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, premier encadré, fin du premier paragraphe)**

Les gens s'inquiètent également de ce qui se passe à l'étranger:

3625 "La Belgique en deuil après l'explosion d'un gazoduc de gaz naturel liquéfié qui a fait au moins quinze (15) morts et cent vingt (120) blessés, le 31 juillet 2004."

Je vous passerai l'explosion dans le terminal méthanier de Skikda en Algérie, qui a fait vingt-trois (23) morts et soixante-quatorze (74) blessés, le 20 janvier 2004.

3630 Tout ça, ce qu'il faut bien comprendre, ça inquiète les gens. Les gens en parlent, on le retrouve dans les conversations, et c'est devenu leur réalité.

3635 Donc ce que je voudrais démontrer avec cet exposé, c'est que ce qui est devenu la réalité là-bas, ça va probablement devenir la nôtre ici. Si on décide de faire ce virage vers un complexe industrialo-portuaire à Lévis, là où Rabaska doit s'installer, c'est à ça que les gens vont penser, c'est ça qui va se passer.

Il va y avoir des associations qui vont se créer, qui vont sans cesse se poser une question sur la sécurité, sur la pollution.

3640 C'est impossible que ça reste – un bateau qui avance tranquillement sur le fleuve, et puis deux (2) petites tours qu'on voit à peine, comme vous le disiez tout à l'heure, ça va devenir forcément quelque chose de beaucoup plus inquiétant pour les gens.

3645 Donc est-ce qu'on veut ça à notre tour, dans Québec, ville du patrimoine mondial. En décembre 85, l'Organisation des Nations Unies, bien sûr, comme vous le savez, a inscrit l'arrondissement historique de Québec sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial. C'est quand même la seule ville au nord du Mexique à recevoir cet honneur.

3650 Je comprends pas, on comprend pas, nous, arrivants de France, comment on pourrait imaginer d'installer ce complexe industrialo-portuaire à quelques encablures de ce magnifique joyau de notre patrimoine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3655 D'accord. Monsieur Perrono, la Commission vous remercie de votre exposé.

3660

Vous faites référence à des choses que j'ai dites, moi j'ai dit beaucoup de choses, parce que ça vient avec le bail, il faut que j'explore tout le territoire qui m'a été désigné dans le cadre du mandat de cette Commission.

Monsieur Paré, allez-y.

3665

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Peut-être, partant de l'expérience dont vous êtes un témoin quand même privilégié, dans l'hypothèse où il doit s'installer un port méthanier, pas nécessairement ici mais ailleurs, quelle leçon précise devrait-on retenir de l'expérience de Fos dans la localisation, dans la gestion d'un équipement comme celui-là, selon vous.

3670

**PAR M. JEAN-MARIE PERRONO:**

3675

Ce qu'il faut voir, c'est que l'installation de ce port méthanier, ça a été fait en 72, donc on a essayé d'imaginer, pour Marseille, comme il a été dit tout à l'heure, on a essayé d'imaginer pour Marseille une zone industrialo-portuaire éloignée de la ville.

3680

Donc on a choisi ce coin, ce village de pêcheurs parce que, finalement, l'impact sur le nombre, le nombre d'habitants impactés était pas immense; c'était quelques milliers de personnes.

3685

Donc ça a été installé là, à trente-cinq kilomètres (35 km) de Marseille, c'est devenu maintenant tellement gigantesque que ça touche Marseille. Ça rejoint le complexe de Berre l'Étang, et ça a fait une espèce d'immense zone industrialo-portuaire de trente kilomètres (30 km) de large.

3690

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Anachronique.

3695

**PAR M. JEAN-MARIE PERRONO:**

Je trouve que c'est anachronique, c'est complètement anachronique.

3700

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Peut-être juste un petit complément d'information.

Est-ce que l'évolution de Fos représenterait, en quelque sorte, une volonté de l'État en France de concentrer au même endroit toute une série d'entreprises possédant un certain nombre de caractéristiques communes de localisation.

3705 **PAR M. JEAN-MARIE PERRONO:**

Absolument.

3710 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Quitte à sacrifier...

**PAR M. JEAN-MARIE PERRONO:**

3715 Absolument, je pense que ça a été ça, ça a été la politique du sacrifice. Et je pense que dans l'esprit des gens qui ont pris ces décisions, après avoir examiné toutes les possibilités, c'était vraiment la solution la plus sécuritaire, parce qu'on concentrait au même endroit, avec des normes de sécurité draconiennes, toutes ces industries-là.

3720 En cas de problème, l'impact sur les populations vivant à proximité serait limité, finalement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3725 Mais vous avez entendu avec nous, monsieur Perrono, la prestation de monsieur Guay et de monsieur Robitaille tout à l'heure, on a cité l'exemple de Fos-sur-Mer comme étant un exemple, peut-être en déplaçant ces installations un peu plus loin, et je vous invite maintenant à vous mettre à la place du maître de l'Élysée, ou de Matignon ou d'une conférence fictive du préfet de France, il faut bien mettre ces installations quelque part, parce qu'il y a quand même...

3730

Alors on a essayé de le choisir de façon judicieuse, un peu loin, en 1972, et puis...

**PAR M. JEAN-MARIE PERRONO:**

3735 Oui, il faut bien les mettre quelque part, et les sites industriels...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il va y avoir toujours des conséquences.

3740

**PAR M. JEAN-MARIE PERRONO:**

... les sites industriels ont été choisis depuis quarante (40) ans.

Je peux pas imaginer qu'en 2006, on choisisse...

3745

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, je vous comprends.

3750

**PAR M. JEAN-MARIE PERRONO:**

... un nouveau site industriel à un endroit où il y a pas vraiment beaucoup d'industries, et qu'on parte quelque chose comme ça.

3755

S'il faut faire un port méthanier, ce dont je ne suis pas apte à juger, je pense qu'on doit effectivement, comme le disait monsieur Robitaille tout à l'heure, on doit choisir des endroits qu'on va dédier à ça, malheureusement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3760

D'accord, très bien.

**PAR M. JEAN-MARIE PERRONO:**

3765

Donc il faut savoir, si on veut dédier l'entrée de la ville de Québec à l'industrie du gaz naturel et autre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3770

D'accord. Alors merci beaucoup.

On est très heureux de savoir que votre fils n'a plus besoin de sa pompe. Espérons que ça dure.

3775

**PAR M. JEAN-MARIE PERRONO:**

Moi aussi, je suis très heureux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3780

Merci.

3785

**NPD DES RÉGIONS DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3790

Alors dernière intervention ou peut-être avant-dernière intervention, NPD des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, monsieur Raymond Côté.

Monsieur Côté, bienvenue.

3795

**PAR M. RAYMOND CÔTÉ:**

Oui, bonsoir. Si vous me donnez quelques petits instants, je vais installer mon filet, tout simplement parce que j'ai plus ou moins confiance en mon mémoire. Merci beaucoup.

3800

Voilà! Alors monsieur le Président, bonsoir, merci beaucoup de me recevoir. Je vais poursuivre la torture, je vais être le dernier intervenant, alors je ferai pas de promesse, en tant que politicien, d'être bref, de peur de ne pas respecter la promesse et de mal paraître en public, enfin!

3805

Alors écoutez, je vais simplement...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3810

On a lu votre mémoire, évidemment.

**PAR M. RAYMOND CÔTÉ:**

3815

Oui, oui, c'est ça. Je n'en ferai pas la lecture, je vais simplement le survoler, en sortir les points forts.

3820

Donc pour commencer, j'ai voulu présenter brièvement, avec des références, les positions du NPD pour ce qui est des questions environnementales, pour ce qui est des questions d'utilisation d'énergie, de sécurité énergétique. Je reviendrai pas là-dessus, c'est exposé clairement.

Donc à partir de là, évidemment, c'est une vision que nous proposons, et par le fait même, ça teinte notre évaluation d'un projet précis, comme le projet Rabaska.

3825

Je vais vous dire d'entrée de jeu, par les quelques contacts que j'ai eus avec des personnes qui se sentaient concernées par le projet Rabaska, des associations, et pour avoir suivi le dossier de façon plus ou moins suivie depuis les débuts, les militants et aussi par consultation des militants de la région, nous endossons, au NPD, en grande partie les craintes, les préoccupations concernant les impacts du projet, pour ce qui est du milieu écologique, du

3830 milieu humain. Parce qu'il va y avoir des conséquences, il va y avoir des impacts, tout le monde en est conscient.

Bon, à un moment donné, dans le cadre de vos premières audiences, la première partie de vos audiences, on vous a posé une question concernant certaines clauses de l'ALENA, pour  
3835 ce qui est des échanges énergétiques.

Bon, ça faisait suite entre autres à un dossier soulevé par notre député, monsieur Dennis Bevington, critique en matière d'énergie pour le NPD, et ce qui a été très très intéressant, ça a été, bon, l'évaluation qui a été faite par le promoteur à partir de...

3840

**PAR LE PRÉSIDENT:**

L'avis juridique.

3845

**PAR M. RAYMOND CÔTÉ:**

C'est ça, l'avis juridique, je l'ai justement ici, produit par le cabinet McCarthy Tétrault, et après l'avoir lu et relu, parce que ce genre de document demande plusieurs relectures pour en saisir toutes les subtilités, ça a été très intéressant de voir qu'en conclusion, les personnes du  
3850 promoteur rejoignent notre propre contentieux, nos préoccupations concernant l'ALENA.

C'est-à-dire que, comme la conclusion le dit clairement:

"Les engagements contenus à l'ALENA ont été créés avec l'intention d'empêcher les  
3855 gouvernements d'imposer des restrictions à l'approvisionnement de gaz naturel et d'imposer des barrières à l'importation."

C'est ce que Dennis avait soulevé comme question, comme préoccupation.

3860

C'est sûr qu'on peut pas parler de forcer nécessairement les entreprises privées ou le gouvernement canadien de livrer du gaz naturel aux États-Unis, mais c'est quand même une possibilité, un irritant ou, en tout cas, un danger pour l'avenir.

Et c'est intéressant que monsieur Sauvageau ait abordé la question du principe de précaution, parce que dans d'autres aspects, bon, que ce soit des substances d'utilisation courante, les médicaments ou enfin, nous, nous défendons l'idée d'appliquer intégralement le principe de précaution.

Et si on l'applique pour ce qui est du processus économique ou de relation entre pays,  
3870 d'échange économique, je crois que l'idée, cet aspect-là de la clause de l'ALENA, en appliquant le principe de précaution, nous invite à être très très prudent, surtout si on utilise d'autres

clauses, si on regarde d'autres événements dans le cadre de l'ALENA, où nous avons eu à faire face à des contentieux, même carrément des affrontements entre les États-Unis et le Canada.

3875 J'en citerai pas nécessairement, mais vous savez, monsieur le Président, personnellement je sais pas si j'ai le goût de tester les limites de cette clause-là de l'ALENA, à l'avenir.

3880 Et le projet de terminal méthanier, dans le fond, sans livrer directement du gaz naturel aux États-Unis, augmente l'offre quand même pour tout le continent nord-américain.

3885 Vous savez, pour utiliser une image, la société nord-américaine est très très dépendante des combustibles fossiles; en fait, tout notre transport routier, aérien, ferroviaire en dépend, le chauffage en grande partie, le fonctionnement de nos industries. À partir de là, disons qu'augmenter l'offre, c'est augmenter encore une dépendance qui est déjà inacceptable, en considérant les perspectives d'avenir à long terme.

3890 Et j'utiliserais l'image comme quoi la société nord-américaine se compare à un alcoolique qui a besoin de sa bouteille de gin quotidienne, remplacer la filière pétrolière en partie par la filière gaz naturel reviendrait à lui offrir plutôt une bouteille de vin au lieu d'une bouteille de gin, pour soutenir son alcoolisme.

3895 Parce que le gaz naturel, et le promoteur a tout à fait raison de le souligner, contribue moins, en termes de gaz à effet de serre, mais contribue quand même et requiert, surtout si on veut réduire les émissions, quand même des techniques assez sophistiquées et coûteuses.

Voilà, première préoccupation!

3900 Ensuite, bien dans le fond, j'ai parlé déjà de la dépendance aux combustibles fossiles étrangers, vous avez probablement au moins entendu parler sinon vu le reportage de Radio-Canada concernant les sables bitumineux de l'Alberta, un aspect de ce reportage m'a surpris jusqu'à un certain point, ça a été d'apprendre que vingt millions (20 M) de Canadiens dépendaient entièrement d'un approvisionnement étranger pour ce qui est du pétrole.

3905 On est très très loin de la politique énergétique du gouvernement Trudeau, qui date d'il y a au-dessus de vingt-cinq (25) ans.

3910 Paradoxalement, le gouvernement des États-Unis est très très préoccupé de sa dépendance vis-à-vis des combustibles étrangers, et cherche à réduire cette dépendance, énormément et même radicalement.

Ce qu'on apprenait dans le reportage, concernant le pétrole, on parle d'approvisionnements provenant de la mer du Nord et du Moyen-Orient.

3915            Alors nous pouvons venir assister à ces audiences en utilisant du pétrole arabe et du pétrole anglais, quitte à peut-être voir nos déplacements restreints suite à une crise internationale. Mais ce n'est pas le cas pour ce qui est du gaz naturel, alors que nous sommes autosuffisants et nous sommes largement approvisionnés.

3920            Par contre, le projet de terminal, c'est une opportunité, justement, de se retrouver à avoir des approvisionnements extérieurs. En tant que tel, ce n'est peut-être pas un mal, mais dans le contexte particulier du Canada, alors que nous sommes déjà largement un exportateur très très important, mondialement et surtout pour les États-Unis, et alors qu'on suffit largement à notre demande, on peut se questionner déjà de ce point de vue là.

3925            On se retrouve, dans le fond, avec un projet, enfin, qui est en surplus par rapport à tout ce que nous avons.

3930            Pour ce qui est de la lutte aux GES, comme vous avez pu voir avec le projet de loi du Nouveau Parti Démocratique, nous avons des ambitions très très élevées, que certains pourraient qualifier d'irréalistes à la limite, concernant cette lutte-là.

3935            Pour ce qui est des mesures concrètes pour arriver à ces objectifs, dans notre programme, nous considérons les filières énergétiques alternatives, que j'énumérerai pas, mais je vous dirais que l'aspect le plus important, c'est surtout l'utilisation rationnelle de l'énergie, par des mesures d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique.

3940            Et je vous dirais que la meilleure mesure pour réduire la contribution aux gaz à effet de serre, c'est finalement le litre de pétrole, de gaz ou de charbon, ou le kilo de charbon que nous n'utilisons pas. Parce que nos appareils, nos maisons sont beaucoup plus efficaces.

Évidemment, il y a une...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3945            On l'a compris!

**PAR M. RAYMOND CÔTÉ:**

3950            Voilà, excusez-moi. Autant au politique, dans la société, dans le monde scientifique – excusez-moi, il est très tard, je me suis levé à cinq heures (5 h) ce matin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3955            Nous aussi, d'ailleurs.

**PAR M. RAYMOND CÔTÉ:**

Vous me comprenez très bien!

3960

Mais pour ce qui est des applications concrètes, nous considérons, nous, qu'il va falloir des investissements importants, des coûts de base radicaux.

3965

Nous désirons être proactifs de ce point de vue là, plutôt que de subir les événements à l'avenir, et malheureusement, nous considérons que dans le portrait actuel, nous allons plutôt subir des changements dramatiques.

3970

On dit que gouverner, c'est prévoir, et pour ce qui est de prévoir, il est préférable d'utiliser des leçons du passé, d'avoir une perspective historique. La filière des combustibles fossiles, quand elle a été développée, quand elle est apparue, a opéré un changement très très radical dans nos sociétés, dans nos rapports économiques.

3975

Nous, nous cherchons, en prenant le pouvoir éventuellement, à appliquer un nouveau virage de ce point de vue là. Évidemment, ça va demander des efforts, des investissements, nous vous avertissons de la chose, mais nous préférons plutôt proposer et appliquer plutôt que de subir des changements dans la douleur et dans la misère.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3980

D'accord.

**PAR M. RAYMOND CÔTÉ:**

3985

Maintenant, avec tout ce que vous savez concernant nos positions, c'est ce qui fait que nous nous opposons complètement au projet Rabaska, parce que nous croyons que c'est un projet qui ne peut pas s'insérer dans l'application justement d'un processus de réduction de dépendance et de lutte aux changements climatiques.

3990

Voilà, monsieur le Président, j'arrête ici le processus de torture.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3995

C'est très bien, merci beaucoup, monsieur Côté.

Alors permettez, on va se faire l'avocat du diable, alors je vais vous dire, si on accepte toutes les hypothèses qui sous-tendent Kyoto, et on accepte les relations présumées entre l'activité humaine par la voie du gaz carbonique et le climat, on accepte ça, on accepte évidemment aussi le fait que le problème est universel.

4000            Alors dans la mesure où, pour ce qui concerne le Canada, ce n'est pas un problème de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, ce n'est pas un problème pour la forêt boréale, etc., la provenance de CO<sub>2</sub> n'a aucune importance dans la question, cela dit, ça change quoi que le gaz naturel soit brûlé en Amérique du Nord, en Inde ou au Brésil, ça change quoi.

4005            Et j'ajouterais à ça, est-ce que ce ne serait pas plus utile pour la planète de voir à ce que ça se fasse dans un pays où il y a des citoyens comme vous, qui s'assurent qu'il y a la compensation, etc., etc., il y a toute une gamme de mesures, au lieu de faire brûler le reste de l'inventaire qui est dans les entrailles de la planète, dans les pays annexes BO<sub>2</sub>, qui n'ont aucune obligation. Et le CO<sub>2</sub> va être dans l'atmosphère pareil, il va prendre le cycle qu'on connaît.

4010            C'est quoi votre position, en tant que parti politique, par rapport à cette question.

**PAR M. RAYMOND CÔTÉ:**

4015            Eh bien, je vous dirais simplement que oui, en effet – attendez un peu!

                 Le fait est que ce gaz, ce pétrole, ce charbon peut être brûlé ailleurs sur la planète...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4020            Mais tenons-nous-en au gaz, s'il vous plaît.

**PAR M. RAYMOND CÔTÉ:**

4025            C'est ça, restons au gaz naturel. Regardez, nous, notre perspective justement, c'est de positionner le Canada en tant que leader, en tant que producteur d'énergie alternative, d'efficacité énergétique.

4030            Et vous faites bien de souligner justement le fait qu'il y a plusieurs pays émergents qui ne sont pas liés par Kyoto.

                 Alors qu'est-ce qu'on fait, concrètement. Est-ce qu'on se contente d'embarquer dans le train, de continuer à rouler allègrement en disant, ah, il y en a d'autres qui ne contribuent pas, on se sent pas nécessairement plus concerné, ou au contraire, on prend notre courage à deux (2)  
4035 mains et on oriente nos actions, quitte à ce que ce soit coûteux et exigeant, pour développer justement des nouvelles filières technologiques alternatives, que nous pourrions proposer aussi ailleurs dans le monde.

                 Parce que c'est évident que ça peut être aussi une lutte d'influence, une lutte on peut dire  
4040 – mais on peut aussi faire preuve d'abnégation, de générosité, carrément dire, regardez, le Canada est un pays riche, immensément riche comparé à bien d'autres pays ailleurs dans le monde, il a un capital humain intellectuel énorme, il a déjà occupé dans le passé des positions de

leader sur bien des questions, alors pourquoi pas finalement chercher ce leadership sur cette question-là, sans attendre que ce soit d'autre.

4045

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, réponse donnée.

4050

Merci beaucoup, monsieur Côté, de votre contribution.

**PAR M. RAYMOND CÔTÉ:**

Merci beaucoup.

4055

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très apprécié.

4060

---

**ESTHER CHARRON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4065

Alors dernière intervention orale de la séance, et après on passe à la rectification des faits, madame Esther Charron, s'il vous plaît.

Bonsoir madame Charron.

4070

**PAR Mme ESTHER CHARRON:**

Bonsoir. Je suis surprise, je n'espérais plus! Merci, et puis désolée de pas avoir été ici à sept heures (7 h) ce soir, je pensais que c'était sept heures et quart (7 h ¼), confusion.

4075

Donc j'ai simplement demandé si je pouvais repasser au micro, parce que je devais être assise à côté de Jacques Grisé, qui est le maire de Sainte-Pétronille...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4080

Il vous a cherchée!

**PAR Mme ESTHER CHARRON:**

4085

Oui, encore une fois, je suis désolée, mais bon!

Ceci dit, au moment où j'arrivais, j'ai intercepté une question entre autres de monsieur Paré quant aux conseillers municipaux qui ont assisté à la première partie des audiences publiques, et je suis une de ces conseillers municipaux donc qui a essayé d'y assister le plus souvent possible, et puis j'osais espérer que je pourrais répondre pour moi-même.

4090

Finalement, si vous vous rappelez de votre question, parce que vous demandiez si, justement comme le Village a exprimé, des préoccupations entre autres sécuritaires, environnementales, si les conseillers avaient été rassurés sur ces points, et puis personnellement – bon écoutez, premièrement, moi non plus, je ne suis pas une experte et je dois avouer que parfois, le langage des experts me dépassait grandement, alors voilà, mais ceci dit, jusqu'à un certain point je pourrais dire que oui du niveau sécuritaire.

4095

Maintenant, je dois ajouter un grain de sel à cela, parce que je trouve toujours que l'humain a une certaine arrogance à penser qu'il peut tout contrôler, et bon, le Titanic ne devait pas couler, les navettes spatiales ne doivent pas exploser, les avions ne doivent pas frapper les gratte-ciel mais malheureusement, ce sont des choses qui arrivent à l'occasion.

4100

Donc effectivement, je trouvais que dans les démonstrations scientifiques, qui semblaient fort convaincantes, je ne pouvais m'empêcher de penser que malgré tout, on pouvait pas absolument évacuer, hors de tout doute, certains dangers.

4105

Au niveau environnemental, je peux dire avoir été moins satisfaite que peut-être au niveau sécuritaire, dans le sens que si on prend le terme "environnemental" très large et qu'on y inclut même la notion de protection de l'environnement et du patrimoine, à ce titre, j'ai été extrêmement déçue par la qualité des réponses qui nous ont été données par effectivement les fonctionnaires, entre autres du ministère de la Culture et des Communications.

4110

Je suis toujours un peu, bien enfin, surprise, non, on reproche aux gens d'évoquer la raison de "pas dans ma cour" pour se dresser devant un projet comme celui-là, or j'estime que l'île d'Orléans n'est peut-être pas tout à fait comme n'importe quelle autre cour, étant donné qu'elle a été désignée comme patrimoine culturel, le plus grand territoire à ce titre de la province de Québec, et je suis extrêmement inquiète si donc, les ministères ne sont pas en mesure de la protéger, alors il ne reste qu'aux citoyens de le faire, et aux amoureux, effectivement, d'une région comme celle-ci.

4120

Donc à ce niveau-là, je pense que cette question a été largement évacuée et je suis restée vraiment beaucoup sur mon appétit.

Et puis bon, naturellement, pour la question d'acceptabilité sociale, comme on l'a dit ce soir déjà, la majorité des citoyens du village que je représente sont contre ce projet, et les débats...

4125

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4130 Le village étant?

**PAR Mme ESTHER CHARRON:**

4135 Le village étant Sainte-Pétronille. C'est une place où j'habite seulement depuis quatre (4) ans, mais où est-ce que j'aime beaucoup habiter.

Et j'ai vu les débats autour de ce sujet vraiment déchirer le village en deux (2) parties, ce que je trouve extrêmement triste.

4140 Et effectivement, je dois dire que j'ai été aussi déçue, à certaines reprises, de l'attitude, de la non-écoute de certains de mes collègues conseillers municipaux, par rapport aux demandes des citoyens de prendre position plus claire par rapport au projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4145 Plus claire étant soit pour, soit contre?

**PAR Mme ESTHER CHARRON:**

4150 Alors les citoyens nous demandaient de nous positionner contre le projet, et ça n'a pas été fait.

4155 Simplement peut-être pour terminer avec une référence historique, avant d'être insulaire et résidente ici à l'île d'Orléans, j'étais insulaire et résidente de l'île de Manhattan, à New York, où est-ce que j'ai résidé pendant treize (13) ans, et qui est un environnement tout à fait différent de l'île d'Orléans, mais ces deux (2) îles ont ceci en commun, pas beaucoup de gens le savent, c'est qu'elles ont à peu près exactement la même dimension. Alors une supporte peut-être une dizaine de millions d'habitants et la nôtre, ici, sept mille (7000).

4160 Je vous dirai pas laquelle je préfère, tout le monde connaît New York, c'est une ville absolument phénoménale, cependant il faut souvent lever les yeux vers le ciel ou vers l'eau qui coule dans les rivières pour voir quelque chose qui a pas été bâti par l'humain, dans cet environnement-là.

4165 Et si on remonte dans l'histoire, en 1626, il y a un certain Pierre Minuit, qui est alors directeur de la colonie, qui a effectué la transaction la plus légendaire peut-être de l'histoire de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire qu'il a acheté l'île de Manhattan pour soixante (60) florins en marchandise, c'est-à-dire à peu près l'équivalent de vingt-quatre dollars (24 \$), aux Indiens.

4170 Or, ces Indiens étaient nomades, donc ils n'avaient aucun concept de la valeur foncière, et on peut pas leur en vouloir.

4175 Mais ceci dit, je me demande toujours si les Indiens, si les Premières nations dont on sait très près de la nature, qui ont un mode de vie très en harmonie avec leur environnement, s'ils avaient su ce qui allait se passer avec l'île de Manhattan, s'ils auraient accepté cette transaction.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4180 C'était moins cher que la Louisiane.

**PAR Mme ESTHER CHARRON:**

Quand même.

4185 Mais enfin, ceci dit, pour terminer, j'ose espérer qu'ici au Québec, il continuera à y avoir des hommes et des femmes qui prendront position pour défendre leurs valeurs et l'importance de défendre des territoires et des parcelles de terre comme l'île d'Orléans et le fleuve.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4190 Et la prochaine fois, ce sera quelle île?

**PAR Mme ESTHER CHARRON:**

4195 Ah bien là, j'aime bien le soleil. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4200 D'accord, merci beaucoup, madame Charron. Très apprécié.

---

**DROIT DE RECTIFICATION**  
**YVES ST-LAURENT**

4205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4210 Alors maintenant, la phase rectification des faits, les faits, ça veut dire des choses factuellement factuelles ou à peu près, rien que ça.

Monsieur St-Laurent, qui a l'air surpris quand j'appelle son nom, il est toujours surpris à chaque fois que je l'appelle.

**PAR M. YVES ST-LAURENT:**

4215           Bonsoir. Monsieur Samak, tout à l'heure – je vous ai écrit le mémoire, il n'y a aucune identification – "Il n'y a aucune indication qui nous permet de croire que les Américains veulent importer du gaz des projets québécois".

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4220           C'est pas ça que j'ai dit. J'ai dit: Nous n'avons pas encore trouvé des indications à l'effet qu'ils comptent sur l'importation des gaz provenant des terminaux de gaz naturel liquéfié basés au Canada. C'est exactement ça, ce que j'ai dit.

**PAR M. YVES ST-LAURENT:**

4225           Dans mon mémoire, j'aurais dû l'apporter, je vous réfère à la FERC, le projet Broadwater à New York, dans l'État de New York, et la FERC considère que le projet Rabaska est une alternative au projet Broadwater si celui-ci ne devait pas se réaliser.

4230

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est évoqué.

4235           **PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Ça en est une indication.

4240           Et il y a aussi évidemment le gouverneur du même État qui a fait exactement les mêmes déclarations concernant les terminaux méthaniers québécois; on parle de Québécois, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

4245

**PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Et Gaz de France est toujours une société d'État à l'heure actuelle.

4250           **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai cru que ça avait été privatisé.

**PAR M. YVES ST-LAURENT:**

4255

Pas du tout, pas du tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4260

La loi n'est pas passée?

**PAR M. YVES ST-LAURENT:**

4265

Pas du tout. On attend les élections, si la droite passe, peut-être en juillet, mais c'est pas encore sûr.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4270

D'accord, merci beaucoup, monsieur St-Laurent.

---

**PIERRE BLOUIN**

4275

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Pierre Blouin, s'il vous plaît.

**PAR M. PIERRE BLOUIN:**

4280

Bonsoir monsieur le Président. Juste un petit ajout pour le mémoire de madame Louchart, qui parlait du paysage.

4285

Moi, j'aimerais ajouter deux (2) autres choses sur le paysage, c'est-à-dire deux (2) autres incidences sur le paysage qui sont les méthaniers eux-mêmes qui se promènent sur le fleuve...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4290

Strictement parlant, ce n'est pas une rectification des faits.

**PAR M. PIERRE BLOUIN:**

4295

Bon, c'est un ajout, admettons.

L'activité portuaire elle-même pourrait être un ajout, aussi. Est-ce que ça va comme ça?

Concernant le mémoire de monsieur Brandl...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4300

Ça va être un fait, cette fois-ci?

**PAR M. PIERRE BLOUIN:**

4305

Oui, oui, c'est un fait.

Concernant le port d'Everett à Boston, donc il est sorti une nouvelle aujourd'hui de l'agence Associated Press, qui est parue dans un journal que j'ai déposé à la Commission, malheureusement, évidemment, compte tenu du travail, on peut comprendre que ce sera pas sur le site aujourd'hui, ça va être sur le site éventuellement...

4310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très rapidement.

4315

**PAR M. PIERRE BLOUIN:**

Donc très très rapidement, c'est une nouvelle qui concerne, qui ne nous touche pas directement mais c'est le dernier paragraphe de la nouvelle qui nous touche, et on dit là-dedans que les deux (2) ports méthaniers "offshore" qui sont prêts d'être inaugurés, les compagnies elles-mêmes disent qu'il n'y aura plus besoin de transporter du gaz à Boston, plus besoin de réservoirs à Boston, donc elles se préparaient à fermer Everett.

4320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Et quel fait...

4325

**PAR M. PIERRE BLOUIN:**

La correction est à l'effet que tout ce qu'on a discuté ce soir sur Everett, par rapport au mémoire de monsieur Brandl, est valable mais ne le sera peut-être plus dans un avenir plus ou moins...

4330

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, OK. Merci, monsieur Blouin.

4335

4340

**GLENN KELLY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'invite monsieur Kelly, s'il vous plaît. Dernière rectification des faits ce soir.

4345

**PAR M. GLENN KELLY:**

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

4350

Comme à l'habitude, nous allons amener nos rectificatifs par écrit, je vais vous noter sur quels mémoires.

4355

Celui de monsieur Brandl, nous allons commenter, mais je vais juste vous indiquer, on a montré un intérêt ni pour un endroit dans le bas du fleuve, ni pour le centre industriel au Saguenay, donc le rectificatif je dirais général sur le processus de sélection, on a regardé ces endroits et donc dans la réponse générale, on va y faire référence.

4360

Il y a des commentaires ici concernant Everett, mais je vais laisser le maire d'Everett y répondre demain, lorsqu'il apparaît, je crois demain ou vendredi devant la Commission, et probablement parler de la rumeur, est-ce que c'est un fait ou non que le terminal d'Everett va fermer.

4365

Concernant le mémoire de madame Mongeau, toujours à la question des marchés de GNL pour les États-Unis ou pour le Québec, ce n'est pas pour les États-Unis.

4370

Les pays qui ont opté pour le gaz naturel veulent s'en débarrasser. Je sais pas si c'est à moi de corriger ce fait, mais tout ce qu'on peut dire, selon notre connaissance dans le domaine, soit en France, au Canada, soit aux États-Unis, soit au Portugal, soit en Espagne, c'est l'inverse qu'on voit, que la consommation de gaz naturel ne diminue pas et les pays ne tentent pas de se débarrasser du gaz naturel.

4375

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, à l'intérieur de la date limite toujours.

4380

**PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, définitivement. Mais juste à noter qu'il y a un parc naturel régional de Brière qui est deux kilomètres (2 km) au nord de la clôture de Montoir.

Et nous allons déposer, sous une autre enveloppe si je peux dire, les détails concernant s'il y a ou non des zones de transition, telle la question...

4385

**PAR LE PRÉSIDENT:**

De monsieur Paré, oui.

4390

**PAR M. GLENN KELLY:**

Le mémoire de madame Pouliot, oui, on a évalué le terrorisme et les conséquences d'une éventuelle attaque tant sur le réservoir, sur le terminal que sur le navire; c'est des scénarios, comme vous le savez.

4395

L'opération Démétane, je pense que c'est important de dire que c'est un colloque et les scénarios qui ont été présentés, on aurait pu décider de présenter le pont de Québec qui tombait, là.

4400

Justifié aucunement techniquement ou autrement, et Rabaska n'a été ni consulté, a été aussi surpris de voir qu'on utilisait ce titre, et les scénarios, on en a eu connaissance...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4405

Mais madame Pouliot n'a pas suggéré que vous y avez été...

**PAR M. GLENN KELLY:**

Non, mais il y a aucune base factuelle dans le processus ou dans le colloque Démétane.

4410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est compris, ça.

4415

**PAR M. GLENN KELLY:**

Et on y réfère comme si c'était un exercice valable et scientifique ou autre, qui pourrait porter sur le projet Rabaska, ce n'est pas le cas.

4420

Le mémoire de monsieur Gagnon, si vous me permettez, je vais retrouver mes notes, les effets dominos qui n'ont pas été pris en considération, nous allons rectifier ce fait.

4425

Que nous avons utilisé seulement l'approche probabiliste plutôt que déterministe, ce n'est pas le cas, on a fait les deux (2) et nous avons sorti l'évaluation des conséquences pour différents scénarios.

On a dit que les standards sont plus bas au Québec qu'en France, c'est faux, on va apporter le correctif à ce fait. Et l'information est déjà là, peut-être on va référer aux réponses que la Commission nous a posées d'ailleurs sur les PPRT, les Z1 et Z2, la norme EN1473 et autres.

4430

Zone d'exclusion de cinq point cinq kilomètres (5,5 km), on a dit qu'en utilisant la demie LII, on établirait des zones d'exclusion de cinq point cinq kilomètres (5,5 km) tel qu'il se fait ailleurs. Sans parcourir les autres terminaux méthaniers dans le monde, je peux dire qu'on ferme Canaport, on arrête de regarder Cacouna, on ferme Everett, on ferme Cove Point, on ferme les terminaux méthaniers au Japon, on ferme Montoir, on ferme Barcelone et on ferme, sans les connaître sur le bout de mes doigts, et donc de dire qu'une zone d'exclusion de cinq point cinq kilomètres (5,5 km) est calculée et établie ailleurs dans le monde, c'est faux.

4435

La PPRT, on a mentionné que la France a adopté le PPRT et s'est basée sur l'approche probabiliste, on a dit qu'en France, on utilisait une approche déterministe, c'est faux. La nouvelle loi a été adoptée en 2003, et le monsieur qui est déjà demeuré à Fos-sur-Mer a parlé des PPRT, c'est une approche basée sur l'analyse des probabilités. Et je l'ai déjà mentionné, que les effets dominos sont regardés.

4440

La base Mars, une base basée sur SEVESO, SEVESO I et SEVESO II. Et les critères de "reporting", excusez-moi, je trouve pas le meilleur mot, ou de notification ont changé entre SEVESO I et SEVESO II, et leurs bases d'application dans les différents pays européens différaient dans le temps.

4445

Donc on se retrouve, et nous allons déposer l'information auprès de la Commission, avec une base de données SEVESO I, où le "reporting" était seulement pour les accidents graves, et donc naturellement, on trouve la courbe qu'on a vue plus tôt, et qui a évolué maintenant avec l'application de SEVESO II.

4450

Je pense pas que je rectifie un fait ici, mais c'est important, et nous allons soit en rectifiant ou...

4455

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce que vous dites, sous réserve de confirmer ça plus tard, c'est que l'interprétation que monsieur Gagnon fait des deux (2) probabilités regroupe deux (2) systèmes de "reporting"...

4460

**PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, et on doit comprendre...

4465

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et non pas un seul.

4470

**PAR M. GLENN KELLY:**

Voilà. Exactement.

4475

Le mémoire de monsieur Mongeau, nous allons amener certains correctifs, surtout aux annexes qui sont des documents qui résument et qui ont été distribués ici à l'île d'Orléans.

4480

Et finalement, le mémoire de monsieur Perrono, un fait, les quatre (4) raffineries étaient en place à Fos-sur-Mer longtemps avant le terminal méthanier, et ce n'est pas le terminal méthanier qui a amené les autres industries, contrairement à ce qui a été présenté.

4485

Si on traverse certains documents, on parle du Sigmagas et le Happy Bride, ce n'est pas des méthaniers, c'est des gépelières ou des butaniers. Je suis un peu déçu de voir qu'on utilise le mot "méthanier" si légèrement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

GPL étant du gaz de pétrole liquéfié, et non pas du gaz naturel.

4490

**PAR M. GLENN KELLY:**

Voilà. Et quand un navire quitte le terminal pétrolier de Donges, je serais surpris que ce soit un méthanier.

4495

Le communiqué concernant l'accident en Belgique, je suis encore une fois très déçu de voir qu'un communiqué qui vient de Golfe de Fos Environnement parle d'un pipeline de GNL ou un gazoduc de GNL, on le sait, vous le savez aussi bien que moi, c'est un gazoduc de gaz naturel.

4500

Et encore les PPRT – non, c'est bien.

4505

Je viens de me faire dire que, et peut-être ça dépend de la définition de privatisation, mais que GDF a été privatisée effectivement en 2004 et c'est la transaction de Suez qui n'est pas terminée présentement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ce que je pensais. D'accord, merci.

4510 Suez, on sait plus quoi faire avec depuis que l'Italie voulait l'acheter, et les Français ne savent pas quoi faire avec non plus sans contrevenir à leurs engagements européens.

D'accord, merci beaucoup, monsieur Kelly.

4515

---

**LISE THIBAUT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4520

Vous avez changé d'idée?

Maintenant qu'on est très habitué à travailler ensemble, alors madame Thibault. Correction des faits, cette fois?

4525

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Oui. Bien, c'est ce que monsieur Kelly vient de dire au sujet du but de Rabaska, de ne servir qu'au Québec et en Ontario et non aux États-Unis, pourtant dans son étude d'impact, il y a une très bonne illustration du gaz libéré, une illustration qui nous indique où le gaz libéré va aller, et il va en très grande partie aux États-Unis. C'est dans le tome 2, l'annexe G.

4530

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4535

Non, les deux (2) déclarations sont acceptables factuellement parlant, vous avez...

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

C'est un jeu de mots de sa part.

4540

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez raison en termes de libérer une capacité supplémentaire dans l'Ouest, et monsieur Kelly a raison de dire, dans nos plans d'affaires à nous, nous ne comptons sur des ventes.

4545

Alors jusqu'à preuve du contraire, on reçoit ça comme étant. Maintenant, s'il y a des éléments factuels à l'effet que dans ses plans d'affaires, il compte sur des ventes aux États-Unis, là ce serait autre chose.

4550

Mais vous avez raison, c'est vrai.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

4555 Je comprends très bien, sauf que l'information publique, ça sert à informer le public, c'est pas un jeu de mots dont on se sert pour mal informer le public. Parce que l'effet est le même.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4560 Madame Thibault, j'ai reçu la correction, d'accord, merci.

Alors rendez-vous demain, à treize heures trente (13 h 30), et merci beaucoup de votre patience.

4565

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 8 FÉVRIER 2007 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

---

4570

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4575

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.

4580